

Agriculture et agroalimentaire en Estrie

Évolution, tendances et perspectives



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 
Estrie 

AVRIL 2002

Cette publication a été réalisée par la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Rédaction :

Patrick Chalifour, agronome, conseiller en aménagement et développement rural

Daniel Charron, agronome, conseiller à la gestion et en économie

Michel Perron, agronome, conseiller en innovation technologique, grandes cultures

Réjean Gilbert, conseiller en géomatique et statistiques

Avec la collaboration de :

Charles-Eugène Bergeron, technicien, conseiller aux cultures maraîchères et en agriculture biologique, collaboration spéciale pour les productions en mode biologique

Sylvie Clavel, traductrice, MAPAQ

Céline Dallaire, MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques de la Direction générale des politiques agroalimentaires

Camille Dufresne, conseillère en communication

Line Godbout, agente de secrétariat

Serge Routhier, géographe, aménagiste

Ginette Salvas, agente de secrétariat

Sous la direction de :

Jacques Jubinville, agronome, directeur régional

Photographies :

MAPAQ, Photothèque

MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie

Mise en page :

Graphic-art

Pour tout renseignement concernant cette publication :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de l'Estrie
4260, boul. Bourque, Rock Forest J1N 2A5, Téléphone : (819) 820-3001, ou 1 800 363-7461

Conditions d'utilisation des données

L'information contenue dans le présent document peut être utilisée à des fins de recherche, d'étude et d'analyse mais non à des fins commerciales.

La source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications.

La source des textes doit être mentionnée au moyen de la mention suivante :

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction régionale de l'Estrie, *Agriculture et agroalimentaire en Estrie, Évolution, tendances et perspectives*, Sherbrooke, 2002.

Ce document sera disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'Estrie du MAPAQ à l'adresse suivante :

<http://www.agr.gouv.qc.ca/estrie>



Remerciements

La publication de cette première édition du document *Agriculture et agroalimentaire en Estrie* a été rendue possible grâce à la contribution de l'ensemble des conseillers et des conseillères de la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

LE PERSONNEL DE DIRECTION

- *Directeur régional*
Jacques Jubinville, agr.
- *Directeur régional adjoint*
Alain Roy, agroéconomiste

L'ÉQUIPE DE ROCK FOREST

Productions animales (filières)

- *Bœuf*
Jean Patoine, agr.
Alain Gagnon, ing.
- *Lait*
Edward Laporte, agr.
François Therrien, agr.
Marcel Dussault, ing. agr.
Roland Marchand, techn.
- *Ovin-caprin*
André Charest, techn.
- *Porc et autres productions animales*
Ronald Boucher, agr.

Productions végétales (filières)

- *Arbres de Noël, apiculture, pommes de terre*
André Pettigrew, agr.
- *Cultures maraîchères, agriculture biologique*
Charles-E. Bergeron, techn.
- *Fruits, petits fruits, culture ornementale, acériculture*
Luc Fontaine, agr.
- *Grandes cultures*
Michel Perron, agr.
Huguette Martel, agr.
- *Serriculture*
Gilles Breton, agr.

Secteurs

- *Agroenvironnement*
Michel Perron, agr.
Huguette Martel, agr.
- *Aménagement du territoire et développement rural*
Patrick Chalifour, agr.
- *Communication*
Camille Dufresne

- *Économie*
Daniel L. Charron, agr.
- *Formation, relève, agricultrices*
Lin Sweeney, agr.
- *Gestion de l'eau en milieu agricole*
Alain Rioux, agr.
- *Transformation, marketing*
Serge Roy, agr.

Le personnel de soutien

- *Agente de bureau*
Carole Rousseau
- *Agente de secrétariat*
Huguette Audet
- *Agente de secrétariat*
Ginette Salvas
- *Centre documentation*
Carole Lemoine
- *Informatique*
Jean-Pierre Bureau
- *Responsable administrative*
Suzanne Hébert

L'ÉQUIPE DE COATICOOK

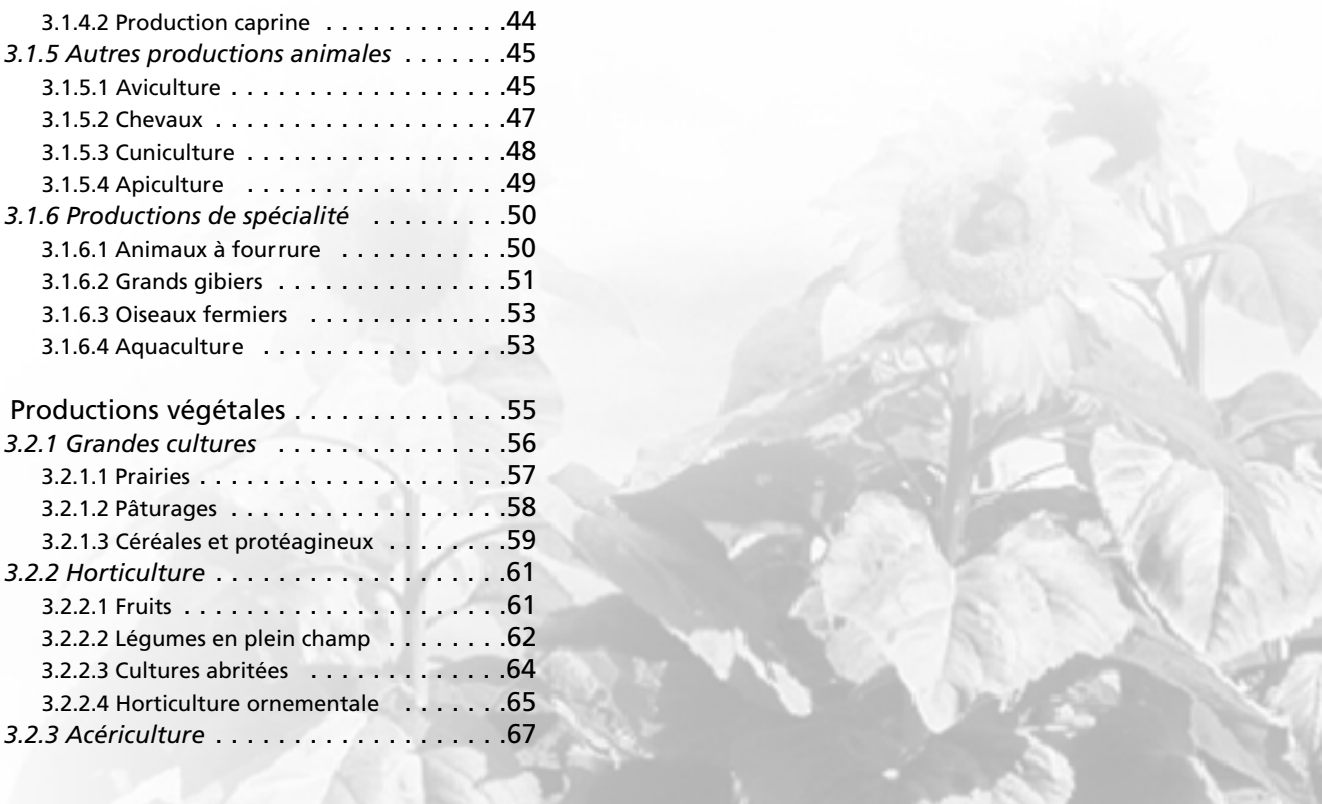
- *Bœuf*
Pierre Demers, agr.
- *Bœuf (PATBQ)*
Fernand Gagné, techn.
- *Géomatique*
Réjean Gilbert, techn.
- *Lait*
Roberto Toffoli, agr.
- *Agente de secrétariat*
Cynthia Dumont

L'ÉQUIPE DE LAC-MÉGANTIC

- *Acériculture*
Marie-Josée Lepage, techn.
- *Bœuf*
Marcel Carrier, agr.
- *Lait, autres*
Bernard Saucier, agr.
- *Agente de secrétariat*
Danielle Leriche-Bruneau

Table des matières

Avant-propos	7	3.3 Productions en mode biologique	69
Avis au lecteur	9	3.4 Mise en marché	72
1-Portrait d'ensemble	11	4-Transformation	75
1.1 Agroalimentaire et économie régionale	11	5-Commerces de gros et de détail, et restauration	77
1.2 Demande et marchés	11	5.1 Commerces de gros et de détail	77
1.3 Occasions et contraintes	12	5.2 Restauration	80
1.3.1 Aménagement du territoire	12	6-Perspectives de développement	83
1.3.2 Agroenvironnement	14	6.1 Productions animales	83
1.3.3 Règles commerciales	14	6.2 Productions végétales	84
2-Ressources	15	6.3 Transformation	85
2.1 Caractéristiques biophysiques	15	Références	86
2.1.1 Topographie	15		
2.1.2 Climat	15		
2.1.3 Zonage agricole	16		
2.1.4 Potentiel des sols	16		
2.1.5 Friches	19		
2.2 Autres caractéristiques	20		
3-Productions	21		
3.1 Productions animales	21		
3.1.1 Production laitière	26		
3.1.2 Production bovine	31		
3.1.3 Production porcine	37		
3.1.4 Production ovine et caprine	41		
3.1.4.1 Production ovine	41		
3.1.4.2 Production caprine	44		
3.1.5 Autres productions animales	45		
3.1.5.1 Aviculture	45		
3.1.5.2 Chevaux	47		
3.1.5.3 Cuniculture	48		
3.1.5.4 Apiculture	49		
3.1.6 Productions de spécialité	50		
3.1.6.1 Animaux à fourrure	50		
3.1.6.2 Grands gibiers	51		
3.1.6.3 Oiseaux fermiers	53		
3.1.6.4 Aquaculture	53		
3.2 Productions végétales	55		
3.2.1 Grandes cultures	56		
3.2.1.1 Prairies	57		
3.2.1.2 Pâturages	58		
3.2.1.3 Céréales et protéagineux	59		
3.2.2 Horticulture	61		
3.2.2.1 Fruits	61		
3.2.2.2 Légumes en plein champ	62		
3.2.2.3 Cultures abritées	64		
3.2.2.4 Horticulture ornementale	65		
3.2.3 Acériculture	67		



Avant-propos

L'édition 2002 de *l'Agriculture et l'agroalimentaire en Estrie* se veut l'outil de référence pour l'ensemble des intervenants du secteur agricole et agroalimentaire de la région, ainsi que pour ceux intéressés à son développement.

Ce document contient six chapitres illustrant l'évolution du secteur agricole et agroalimentaire entre 1993 et 2000 pour la production, entre 1996 et 1998 pour la transformation, et entre 1997 et 2001 pour le commerce et la restauration.

Le premier chapitre trace un portrait d'ensemble de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Estrie. Le deuxième chapitre présente les ressources dont dispose la région pour assurer son développement. Le troisième chapitre décrit en détail l'évolution des productions animales et végétales, les productions en mode biologique ainsi que les con-

ditions de mise en marché. Les quatrième et cinquième chapitres abordent respectivement l'évolution des secteurs de la transformation, du commerce et la restauration. Enfin, le dernier chapitre qualifie les perspectives de développement pour les principales productions animales et végétales et le secteur de la transformation en Estrie.

Cette édition du document *Agriculture et agroalimentaire en Estrie* est le fruit d'une collaboration entre les conseillers et les conseillères de la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).



Avis au lecteur

La majorité des données qui se trouvent dans ce document proviennent des fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) des années 1993, 1997 et 2000. Ces données concernent les exploitations agricoles reconnues au Québec. Pour être admissibles à l'enregistrement au MAPAQ, et ainsi être reconnus comme producteurs agricoles au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles* (chapitre P-28), les propriétaires d'exploitations agricoles doivent générer 5 000 \$ de revenus agricoles bruts annuellement. Les données recueillies dans les fiches d'enregistrement sont issues d'une déclaration des propriétaires pour chaque exploitation agricole. Par ailleurs, bien que les statistiques produites concernent la grande majorité des entreprises agricoles reconnues en Estrie, certains propriétaires, admissibles à l'enregistrement, peuvent avoir omis d'enregistrer leur entreprise agricole durant l'une ou l'autre des années ciblées.

Les statistiques tiennent compte des fusions municipales des dernières années, sauf celle de la nouvelle ville de Sherbrooke qui a entraîné le transfert de la ville de Waterville vers la MRC de Coaticook. Des adaptations ont été apportées pour permettre de suivre l'évolution dans le temps des productions agricoles. De même, des adaptations ont été effectuées sur les statistiques afin qu'elles tiennent compte du changement de territoire d'opération de la Direction régionale de l'Estrie du MAPAQ, qui, depuis 1996, couvre le même territoire que la région administrative de l'Estrie. Toutefois, pour certains tableaux en productions animales comparant l'évolution de ces productions entre l'Estrie et le Québec, durant la période de 1971 et 1991, le territoire de la région est celui de la Direction régionale de l'Estrie du MAPAQ lors de cette période (i.e. la région administrative de l'Estrie moins la MRC Le Granit, et plus la MRC de la Haute-Yamaska).

Dans la section sur les productions, on parle « d'exploitation agricole » et de « déclarant ». Selon l'article 1 du *Règlement sur l'enregistrement des*

exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations, une « exploitation agricole » est une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente.

Le terme « déclarant » a été utilisé dans ce document pour dénombrer les exploitations agricoles qui déclarent un produit agricole. Par exemple, un déclarant en production de vaches de boucherie peut aussi se retrouver dans une exploitation en production laitière, bovine, porcine ou autres. Conséquemment, une exploitation agricole peut être considérée déclarant pour chacune de ses activités agricoles.

Dans certains tableaux de la section sur les productions, on parle de revenus 1, 2 ou 3. Ces revenus agricoles font référence à la prépondérance d'un revenu agricole par rapport à l'autre, le revenu 1 étant le plus important (en pourcentage) pour une exploitation agricole, et ainsi de suite pour les autres revenus. Bien qu'une exploitation puisse avoir plus de trois sources de revenus agricoles, la fiche d'enregistrement du MAPAQ ne détaille que les trois principaux revenus, tout en compilant le revenu agricole global de l'exploitation.

Enfin, certains tableaux et figures affichent la lettre « C », à la place de certaines statistiques. Cette lettre signifie que les données ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité. En effet, lorsque le nombre d'exploitations agricoles ou de déclarants est inférieur à quatre (4), la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* interdit de dévoiler les données détaillées sur ces entreprises agricoles.





1. Portrait d'ensemble

1.1 Agroalimentaire et économie régionale

Sur un territoire de plus d'un million d'hectares, on compte environ 288 500 personnes habitant la région de l'Estrie, soit près de 4 % de la population du Québec. Le produit intérieur brut (PIB) de l'économie estrienne est estimé à plus de 6 milliards de dollars, soit 3,7 % du PIB du Québec.

L'industrie agricole et agroalimentaire en Estrie génère quant à elle un PIB de 470 millions de dollars, soit 8 % du PIB de l'économie régionale. Elle procure de l'emploi à 18 500 personnes, soit 14 % de tous les emplois en Estrie (près d'un emploi sur sept).

L'agriculture et la restauration regroupent à elles seules près de 70 % des emplois et du PIB de l'industrie agricole et agroalimentaire de l'Estrie. Moins présent dans la région, le secteur de la transformation des aliments et des boissons est en plein essor et présente de bonnes perspectives de développement. Ce secteur occupe d'ailleurs le troisième rang quant au nombre d'emplois dans l'ensemble du secteur manufacturier de l'Estrie, avec 11 % des emplois.

Tableau 1.1 – Indicateurs de l'activité économique de l'industrie agricole et agroalimentaire en Estrie

Secteurs	Emplois	chiffres d'affaires (millions \$)	PIB (millions \$ de 1992)
Primaire			
Agriculture	5 200	320	150
Secondaire			
Transformation	1 400	290	50
Commerce de gros	800	n.d.	n.d.
Tertiaire			
Commerce de détail	3 900	600	90
Restauration	7 200	300	180
Total industrie agroalimentaire	18 500	—	470
Total Estrie	132 000		6 055

Source : MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, 2000

1.2 Demande et marchés^{1.1}

La population mondiale augmente de près de 100 millions de personnes par année, principalement dans les pays en développement. La population urbaine doublera de 1995 à 2025, passant de 2,6 à 5,2 milliards. L'explosion démographique des grandes villes entraînera de graves problèmes sociaux (pauvreté, exclusion, etc.) et la couverture des besoins élémentaires sera davantage un défi.

Dans les pays en développement à fort taux de croissance de l'activité économique, comme la Chine, l'augmentation rapide de la consommation de produits alimentaires se poursuivra. Ce pays deviendra de plus en plus tributaire des importations, en raison notamment de la pleine utilisation des terres cultivables, des prélèvements sur le territoire agricole requis par le développement économique et de l'augmentation de la population. De plus, la poussée majeure de la consommation de viandes rouges, favorisée par des revenus personnels croissants, requerra davantage de produits pour l'alimentation animale.

La population du Québec, du Canada et de l'ensemble des pays développés n'augmentera pratiquement pas. La part de la population mondiale vivant dans les pays développés diminuera et on y enregistrera un vieillissement de la population.

Au Canada, les changements qui marqueront la consommation à court et moyen terme se situeront davantage sur le plan de la qualité des produits et de la composition du panier d'épicerie que sur le plan du volume de consommation. Le premier facteur déterminant les préférences des consommateurs restera le goût des aliments. Pour les gens à plus faible revenu, le facteur prix demeurera vraiment le plus important.



^{1.1} Source : MAPAQ-Direction de la recherche économique et scientifique, *Tendances lourdes influant sur l'agroalimentaire*, H. Kimpton, 2001

En plus du vieillissement de la population, la taille des ménages continuera de diminuer, la proportion des ménages à doubles revenus progressera encore et il y aura une accentuation de la diversité ethnique. Les habitudes alimentaires changeront : moins de temps pour cuisiner, recherche d'une meilleure alimentation, davantage besoin de se faire plaisir. Par conséquent, ces changements se traduiront par une demande croissante pour les mets préparés et une augmentation des dépenses en restauration; une place plus importante aux aliments santé, nutraceutiques et sains (innocuité); la recherche d'une diversité dans l'alimentation et d'aliments exotiques.

Plusieurs facteurs permettent de croire que les aliments biologiques deviendront des produits courants au cours de la prochaine décennie.

1.3 Occasions et contraintes

1.3.1 Aménagement du territoire

En 1978, le Québec adopte la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA) afin d'assurer la protection du territoire agricole. La délimitation de la zone agricole, communément appelée « zone verte », constitue la principale application de la LPTA. Gérée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la LPTA interdisait alors toute utilisation autre qu'agricole des sols, et visait presque exclusivement la protection du territoire agricole. La pratique des activités agricoles n'était pas considérée par la loi.

En 1979, on instaure la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Les municipalités régionales de comté (MRC) sont mises en place et on leur confie la planification du développement de leur territoire respectif. La gestion de la zone agricole demeure toutefois sous la responsabilité de la CPTAQ.

En 1989, on modifie la LPTA afin d'introduire des mesures pour favoriser la pratique de l'agriculture: commissaire aux plaintes, fonds de défense des producteurs, immunité relative à l'encontre de recours civils en raison du bruit, des odeurs et des poussières résultant d'activités agricoles. Pour des raisons juridiques, ces mesures n'ont jamais été appliquées. Par ailleurs, on introduit dans la loi la notion de secteurs exclusifs, où la CPTAQ applique un cadre décisionnel restrictif à l'égard de toute demande portant sur un lot constitué en majorité de sols de classe 1, 2, ou 3 et de sols organiques.

En 1992, au Sommet sur l'agriculture québécoise, un groupe de travail est mandaté pour proposer des solutions visant à assurer le développement des activités agricoles en zone agricole dans un contexte de cohabitation harmonieuse des activités agricoles et non agricoles. Un projet de loi a été préparé en 1993, mais n'a jamais été déposé pour adoption.

En 1994, le gouvernement s'engage à régler cette question du « droit de produire ». En juin 1995, il dépose un avant-projet de loi visant à assurer la protection et le développement des activités agricoles. Des consultations publiques ont lieu durant l'automne 1995. En mai 1996, on procède au dépôt du projet de loi 23, qu'on adopte le 20 juin 1996. Ce n'est toutefois que le 20 juin 1997 que la loi 23 entre en vigueur, en même temps que le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA).

La loi 23 (*Loi modifiant la loi sur la protection du territoire et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles*) modifie quatre lois : la LPTA, la LAU, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*. « La loi 23 vise à harmoniser la LPTA et la LAU de manière à créer un encadrement juridique qui assurera aux entreprises agricoles la possibilité de s'implanter, de se développer et de diversifier leur production à l'intérieur de la zone agricole, tout en garantissant aux résidents que la pratique de ces activités ne se fera pas au détriment de leur droit à un environnement sain. »^{1,2}

La LPTA devient alors la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). On y insère une disposition énonçant le but recherché par la loi :

Art. 1.1 : Le régime de protection du territoire agricole institué par la présente loi a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement.

De plus, on abroge les mesures relatives aux secteurs exclusifs; on ajoute de nouveaux critères de décision, notamment celui des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité locale, ainsi que celui relatif au contexte de particularités régionales. Enfin, on accorde un rôle accru au monde municipal (MRC et municipalité) et agricole (UPA) dans la responsabilité de se prononcer sur toute nouvelle demande qui concerne son territoire au regard de la LPTAA. De plus, les MRC doivent exercer, en zone agricole, leurs pouvoirs d'aménagement en favorisant notamment l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles.

On introduit également dans la LPTAA un processus facultatif de médiation à l'égard des règlements municipaux de zonage ou de nuisances jugés contraignants pour la pratique de l'agriculture; une mesure d'immunité relative visant à limiter les recours civils contre les producteurs agricoles en raison des odeurs, des bruits et des poussières découlant de la pratique d'activités agricoles; et une mesure de réciprocité des normes de distances séparatrices.

^{1,2} MAPAQ, Direction de l'environnement et du développement durable. *Impacts pour le monde agricole et municipal de la loi relative à la protection et au développement des activités agricoles*, juillet 1997

Dans la LAU, des mesures sont mises en place afin d'encadrer, en zone agricole, les pouvoirs réglementaires municipaux. Ainsi, les schémas d'aménagement doivent se conformer aux orientations gouvernementales en favorisant notamment l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et en adoptant les *paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en milieu agricole*. De plus, chaque MRC située en zone agricole doit se doter d'un comité consultatif agricole (CCA), formé d'élus, de citoyens et au moins pour la moitié de producteurs agricoles, afin d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et à leurs aspects environnementaux.

Par ailleurs, la LQE est modifiée pour que dorénavant les municipalités puissent réglementer en matière d'odeurs provenant d'activités agricoles.

En 2000, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'UPA proposent au gouvernement des modifications à la loi 23, car celle-ci présente de nombreuses difficultés d'application qui risquent de compromettre la réalisation de son objet.



Le gouvernement entreprend alors une consultation élargie auprès du monde municipal et agricole.

Le rapport Brière qui en découle établit que la plupart des modifications législatives de la loi 23 ne causent pas de difficultés majeures d'application (demandes individuelles faites à la CPTAQ, les CCA, etc.). Les difficultés à l'origine du processus de consultation concernent la gestion des odeurs et le zonage de production. On trouve difficile l'application des distances séparatrices, de la réciprocité, la dérogation à la pièce au moyen de servitudes et le zonage de production. De plus, l'immunité de poursuite a un caractère trop absolu et il ne tient pas compte de l'abus de droit.

Le 21 juin 2001, le gouvernement adopte la loi 184 (*Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres modifications législatives*) afin d'harmoniser les lois existantes de manière à favoriser le développement des activités agricoles en zone agricole. Plusieurs lois sont donc modifiées outre la LPTAA.

Avec les modifications apportées à la LPTAA, les entreprises agricoles existantes en productions animales (au 21 juin 2001) bénéficient d'un droit à l'accroissement maximal de 75 unités animales (U.A.), sans dépasser un total de 225 U.A. Les paramètres pour les distances séparatrices ne s'appliquent donc pas dans leurs cas. Les entreprises en production porcine désirant bénéficier de ce droit à l'accroissement devront épandre leur lisier à l'aide de rampes d'épandage ou par aspersion basse. Si elles sont situées à moins de 550 mètres d'un périmètre urbain, elles devront installer une toiture permanente sur leurs structures d'entreposage.

Par ailleurs, le principe de réciprocité, de même que l'application de servitudes ne s'appliquent plus. Ainsi, lors de l'agrandissement ou de la construction d'un bâtiment non agricole, celui-ci doit s'éloigner de l'entreprise agricole suivant les paramètres des distances séparatrices, sinon, il ne sera pas considéré dans le calcul des distances lors de l'agrandissement de l'entreprise agricole.

L'immunité de poursuite ne protège pas le producteur contre les conséquences d'une faute intentionnelle ou grave dans l'exercice d'activités agricoles.

Le principe d'écoconditionnalité sera éventuellement appliqué dans l'administration des programmes de La Financière agricole du Québec (FADQ). Ainsi, les entreprises agricoles devront tenir compte des dispositions et des règlements de la LQE, ainsi que d'ordonnances, d'approbations et d'autorisations délivrées en vertu de cette loi, afin de bénéficier de programmes de la FADQ.

Les municipalités pourront continuer à effectuer du zonage de production, mais suivant les balises définies par les orientations gouvernementales de 2001-2002.

1.3.2 Agroenvironnement

Les producteurs agricoles doivent tenir compte dans leurs exploitations de contraintes environnementales. Ces contraintes sont dictées dans deux règlements du ministère de l'Environnement du Québec.

Le premier règlement touche la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) et le deuxième concerne les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.

Le RRPOA vise à minimiser les impacts des productions animales et végétales sur l'environnement en prévoyant l'entreposage étanche des déjections animales et en encadrant davantage les activités d'épandage sur les terres en culture.

La *Loi sur les pesticides* prévoit une qualification des utilisateurs et des vendeurs de pesticides et une classification des produits en fonction des risques pour la santé et l'environnement.

Par ailleurs, le programme de certification ISO 14001 (« International Standard Organization »), reconnu dans plus de 110 pays, a fait l'objet d'une expérience pilote dans deux entreprises agricoles en Estrie : la *Ferme Jean-Noël Groleau* et la *Framboisière de l'Estrie*. Ces deux entreprises ont été les deux premières fermes à être certifiées ISO 14001 en Amérique du Nord. En 2002, le programme de certification agroenvironnemental est accessible à l'ensemble des fermes du Québec.

L'accréditation de type ISO 14001 est un outil permettant d'intégrer l'environnement à la gestion quotidienne de l'entreprise agricole. Ce système permet de maîtriser l'impact des activités d'exploitations agricoles, d'en réduire les nuisances sur l'environnement et de prévenir les risques de pollution.

L'approche est basée sur un modèle de système de gestion de l'environnement pouvant intégrer trois niveaux d'implication. Le premier niveau exige du producteur que son entreprise se conforme en tous points aux lois et règlements applicables en matière d'environnement. Le deuxième niveau exige qu'il réalise une démarche de prévention à la ferme qui comporte l'évaluation des risques d'incidents et d'accidents pouvant porter préjudice à l'environnement et à la santé humaine, et l'élaboration de mesures préventives et d'un programme de mesures d'urgence. Le troisième niveau permet d'évaluer la performance environnementale de l'exploitation et l'engagement dans un processus d'amélioration continue. Cette étape peut mener à la certification internationale ISO 14001.^{1,3}

La participation des fermes à ce programme de certification devrait les conduire à une amélioration de leur rentabilité et à un meilleur accès aux marchés internes et d'exportation.

1.3.3 Règles commerciales

L'agriculture d'aujourd'hui évolue au fil des innovations technologiques qui permettent aux entreprises de libérer des ressources. Celles-ci sont réaffectées à la production d'unités supplémentaires de produits. Ainsi, les entreprises agricoles qui assurent plus que l'autosuffisance du Québec en ce qui concerne plusieurs denrées, génèrent des surplus qui peuvent être vendus sur les marchés extérieurs.

Dans notre environnement économique mondialisé, nos denrées en surplus viennent en concurrence avec celles d'autres pays sur des marchés aux dimensions paraissant infinies mais qui, dans la réalité des marchés solvables, sont plutôt restreintes. Cette situation a conduit l'ensemble des pays à défendre leur position de marché, en étendant leur encadrement réglementaire au commerce mondial, comme ils l'avaient fait précédemment au niveau local, régional et national.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Accord de libre-échange (ALE), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA) et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont toutes des manifestations de la volonté des gouvernements d'uniformiser les règles du commerce, en particulier celles qui concernent les denrées agricoles. Le but ultime de ces accords est de protéger l'industrie agricole nationale tout en permettant le développement de l'agriculture dans les pays en émergence.

Le développement des entreprises agricoles régionales n'échappera pas aux influences des règles commerciales qui sont et seront mises en place dans le monde. Celles-ci seront perçues, tantôt comme des contraintes, tantôt comme des occasions et il n'en tiendra qu'aux entreprises d'en faire des leviers de développement.



^{1,3} Conseil régional de développement de l'Estrie, Communiqué, décembre 2001

2. Ressources

2.1 Caractéristiques biophysiques

2.1.1 Topographie

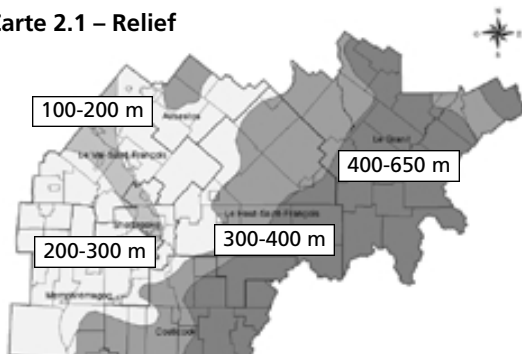
La région de l'Estrie présente un relief vallonné, dont la pente est orientée du sud-ouest au nord-est. On y distingue trois chaînes de collines, assez parallèles, formées pendant le soulèvement des Appalaches, qui traversent la région du sud-ouest au nord-est. Entre ces chaînes, la topographie est variable. On rencontre des vallées à fond presque égal et de fortes ondulations.²¹

- La première chaîne (la plus haute et située à l'ouest de la région), la *chaîne de montagnes de Sutton*, est un prolongement des montagnes vertes du Vermont. Elle a de nombreux pics, dont le plus élevé est le mont Orford.
- La deuxième chaîne, *les monts Stoke*, prend naissance dans la partie sud-ouest de la région, traversant dans la direction nord-est le secteur du lac Massawippi et la ville de Sherbrooke.
- La troisième chaîne n'est pas aussi bien définie. Elle est formée principalement par la montagne de Mégantic, située au carrefour des MRC Le Haut-Saint-François et Le Granit.

Le relief du territoire se décompose en quatre niveaux d'altitude :

- Le long de la rivière Saint-François à partir de la ville de Sherbrooke vers le nord-ouest : de 100 à 200 mètres.
- Le début du bas Plateau appalachien, à l'ouest des monts Stoke : de 200 à 300 mètres.
- Le secteur ouest de la troisième chaîne : de 300 à 400 mètres.
- Le haut Plateau appalachien, situé à l'est de la région, longeant la frontière américaine : de 400 à 650 mètres

Carte 2.1 – Relief



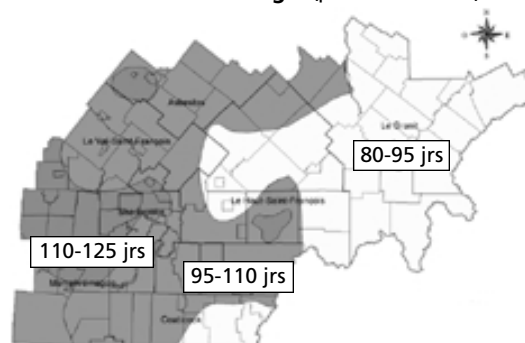
Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2000

2.1.2 Climat

Le climat de l'Estrie est sub-humide de type continental tempéré à hivers froids et étés chauds.²²

La période sans gel varie selon la topographie du territoire. Dans la partie ouest, touchant les MRC de la Région-Sherbrookoise, de Memphrémagog et Le Val-Saint-François, elle est de 110 à 125 jours; dans la partie centrale de la région, touchant les MRC de Coaticook, d'Asbestos, Le Val-Saint-François et Le Haut-Saint-François, elle varie de 95 à 110 jours; enfin, dans la partie est de la région, touchant les MRC Le Granit et Le Haut-Saint-François, elle varie de 80 à 95 jours.

Carte 2.2 – Périodes sans gel (probabilité 90%)



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2000

Le tableau suivant présente les données climatologiques normales pour les onze stations météorologiques dans la région de l'Estrie.

Tableau 2.1 – Données climatologiques normales (1^{er} avril au 1^{er} novembre) sur une période de 10 ans

Stations météorologiques	Précipitations (mm)	Degrés-jours (Base 5°C et plus)	Unités thermiques-maïs effectives (UTM)
Bromptonville	732	1838	2890
Coaticook	711	1825	2856
Compton	680	1870	2893
Danville	708	1918	2988
Ditton	761	1615	2515
Lac-Mégantic	709	1597	2566
Lennoxville	660	1882	2894
Richmond	718	1857	2913
Saint-Ludger	703	1576	2551
Sherbrooke	705	1721	2643
Stukely	688	1938	2931

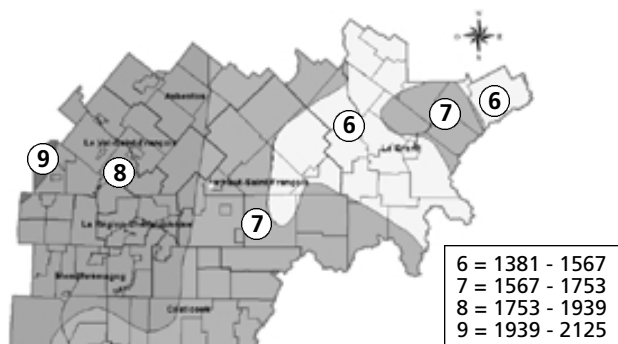
Source : Environnement Canada, Données climatologiques 2001

²¹ Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998)

²² Chapman, L.J., Brown, D.M 1966. *Les climats du Canada et l'agriculture*, ARDA. Rapport no.3

Dans la région de l'Estrie, les degrés-jours de croissance (5 °C et plus) varient de 1 381 à 2 125. La partie ouest de la région est généralement favorisée comparativement à la partie est.

Carte 2.3 – Degrés-jours de croissance (5 °C et plus)



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001

Dans la région de l'Estrie, les unités thermiques-maïs (UTM) varient de 1 700 à 2 900. L'axe nord-sud de la partie ouest de la région (MRC Le Val-Saint-François, de la Région-Sherbrookoise, de Memphrémagog et de Coaticook) est généralement favorisé comparativement à la partie est.

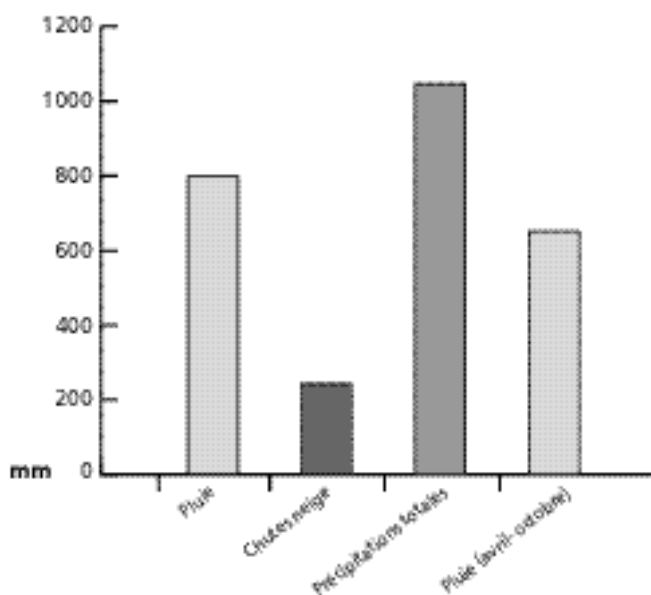
Carte 2.4 – Unités thermiques-maïs (UTM)



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001

Les précipitations totales pour la région sont de 1 094 mm, variant de 1 011 à 1 177 mm selon les MRC. Durant la saison de croissance (avril-octobre), les précipitations sous forme de pluie sont d'environ 668,5 mm.

Figure 2.1 – Moyenne des précipitations jusqu'en 1990



Source : Environnement Canada. Normales climatiques au Canada, (période d'au moins 20 ans)
Site Internet : <http://www.msc-smc.ec.gc.ca>

2.1.3 Zonage agricole

La zone agricole permanente, délimitée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), représente environ 68 % du million d'hectares de la surface de l'Estrie (1 019 254 ha), variant de 40 % à 86 %, selon les MRC. La zone agricole permanente constitue le territoire privilégié pour développer des entreprises agricoles et forestières. La zone non agricole dite « blanche » représente le territoire où on trouve les périmètres d'urbanisation des municipalités et une partie de la forêt.

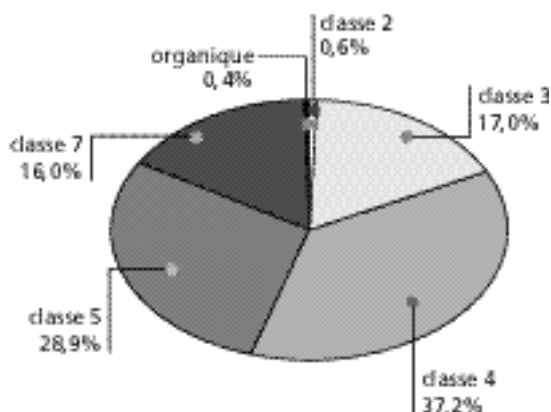
2.1.4 Potentiel des sols

Environ 70 % du territoire est sous couvert forestier. Pour leur part, les exploitations agricoles occupent plus de 30 % du territoire de la région avec une superficie d'environ 320 000 hectares (champs en cultures et boisés inclus).

La région fait partie de la chaîne des Appalaches, dont les formations rocheuses sont parmi les plus anciennes connues. C'est après plusieurs cycles d'érosion, suivis d'une couverture de glace de plusieurs milliers de mètres d'épaisseur, que tous les matériaux meubles ont été transportés, mélangés de nouveau par la glace et finalement déposés sous une forme ou une autre pour constituer le sol actuel. Cela explique la complexité et la variété des sols de la région.

Selon l'inventaire des terres du Canada (ARDA), la région de l'Estrie regroupe plus de 65 % de ses sols en culture dans les classes 4 et 5. Cette dernière classe est propice à la culture fourragère, alors que les classes précédentes (2, 3 et 4) offrent de plus grandes possibilités quant aux choix des cultures.

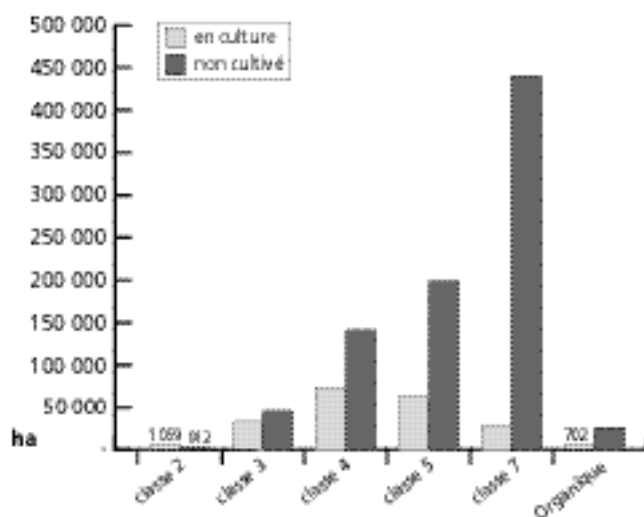
Figure 2.2 – Répartition de la superficie en culture selon le potentiel ARDA



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation de l'inventaire des terres du Canada, ARDA (1967) et des cartes écoforestières du MRN (1995)

Les sols de classe 7 occupent environ 45 % du territoire de la région, mais ne sont utilisés qu'à 6,4 % pour l'agriculture. Les sols de classes 4 et 5 occupent près de 45 % du territoire, et sont respectivement cultivés à 32 % et 21 %. Enfin, les sols de classes 2 et 3 couvrent respectivement 0,2 % et 7,7 % du territoire, mais sont cultivés respectivement à 54 % et 40 %.

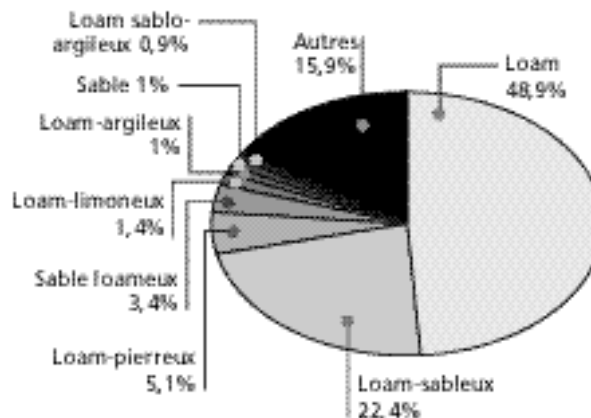
Figure 2.3 – Comparaison des superficies en culture et non cultivées selon le potentiel ARDA



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation de l'inventaire des terres du Canada, ARDA (1967) et des cartes écoforestières du MRN (1995)

La texture des sols de la région varie de loam (49 %) à loam sableux (23 %).

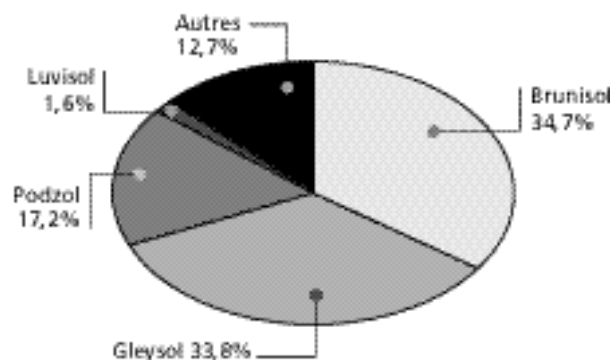
Figure 2.4 – Répartition de la superficie selon la texture des sols



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998)

Les sols de la région sont principalement classés selon les trois ordres suivants : *brunisol* (35 % des superficies), *gleysol* (34 %) et *podzol* (17 %). Les conditions favorables de pluie et de lente évaporation favorisent le développement des sols fortement lavés, les *podzols*, caractérisés par leur acidité et la présence d'horizons où on trouve en profondeur des composés de fer et d'aluminium qui ont précipité. Pour leur part, les sols *gleysoliques* sont généralement associés soit à une nappe phréatique élevée à une certaine partie de l'année, soit à une saturation temporaire au-dessus d'une couche relativement imperméable. Enfin, les *brunisols*, de couleur brunâtre, comprennent les sols qui sont calcaires jusqu'à la surface et très légèrement altérés, et d'autres qui sont fortement acides et apparemment altérés à peu près autant que les sols podzoliques.

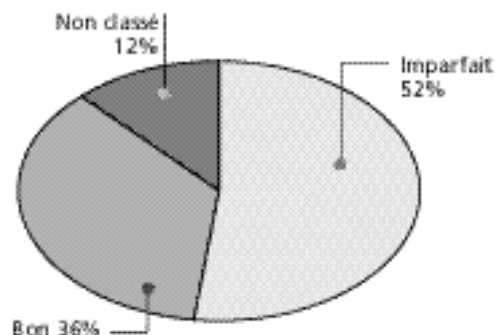
Figure 2.5 – Répartition de la superficie selon l'ordre des sols



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998)

D'une façon générale, à l'état naturel des sols, les podzols, se drainent plus facilement que les brunisols qui eux se drainent plus facilement que les gleysols. Ainsi, environ 36 % des sols ont un bon drainage à l'état naturel, alors qu'environ 52 % des sols de la région nécessitent une intervention pour en améliorer le drainage. En Estrie, on considère que la plupart des sols en culture de céréales, de maïs, de soya ou en horticulture maraîchère et fruitière sont drainés souterrainement ou ont un drainage naturel adéquat.

Figure 2.6 – Qualité du drainage à l'état naturel des sols



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998)

La nature des matériaux originaux, d'où découlent les sols, influence la perméabilité et la structure de ces derniers.

La plus grande partie de la région (83 %) est recouverte de **dépôts glaciaires (tills)**. Les sols issus de tills ont des textures de loam à loam sableux qui font en sorte qu'ils répondent bien dans l'ensemble à un travail réduit du sol. Ces sols sont naturellement pauvres en phosphore assimilable et en potassium échangeable. Par contre, ils ont une assez bonne capacité d'échange et un pouvoir de rétention en eau et en éléments nutritifs suffisant pour assurer de bonnes récoltes sous des conditions climatiques normales. Les principaux sols bien égouttés formés sur tills sont représentés par les séries suivantes :

Tableau 2.2

Série	Ordre	Texture
Greensboro	Brunisol	Loam
Ascot	Podzol	Loam sableux
Berkshire	Brunisol	Loam
Woodbridge	Brunisol	Loam
Sherbrooke	Brunisol	Loam sableux

Les sols Greensboro occupent la plus grande superficie de la région (16,3 % du territoire). On les trouve dans la partie sud, sud-est et est de l'Estrie, soit dans les MRC de Memphrémagog, de Coaticook, Le Haut-Saint-François et Le Granit. Les sols Greensboro et ceux

de la série Sherbrooke (2,5 %) sont caractérisés par des pentes faibles, ce qui les rend plus propices à l'agriculture que les sols Ascot (5,3 %), Berkshire (1 %) et Woodbridge (0,4 %).

Les principaux sols mal égouttés, développés sur tills, sont représentés par les séries Magog (7,6 %), Calais (6,5 %), Dufferin (5,1 %), Brompton (3 %) et Weedon (1,9 %) :

Tableau 2.3

Série	Ordre	Texture
Calais	Gleysol	Loam
Magog	Gleysol	Loam sableux
Dufferin	Gleysol	Loam
Weedon	Gleysol	Loam
Brompton	Gleysol	Loam pierreux

Les sols **lacustres** (4,2 % de la superficie) se sont formés dans les lacs à partir des dépôts de matériaux de tills enrichis de sédiments fins. Ils ont une forte teneur en limon, ce qui les rend fragiles à l'érosion hydrique et à la battance. Il faut donc éviter de les soumettre à la monoculture de plantes annuelles en continu, et privilégier des rotations de plantes fourragères. Ces sols sont représentés principalement par les séries Sheldon (1,7 %) et Coaticook (1,5 %). Ils sont bas et ont une surface plate. Bien égouttés, ils sont de bons sols pour la culture.

Tableau 2.4

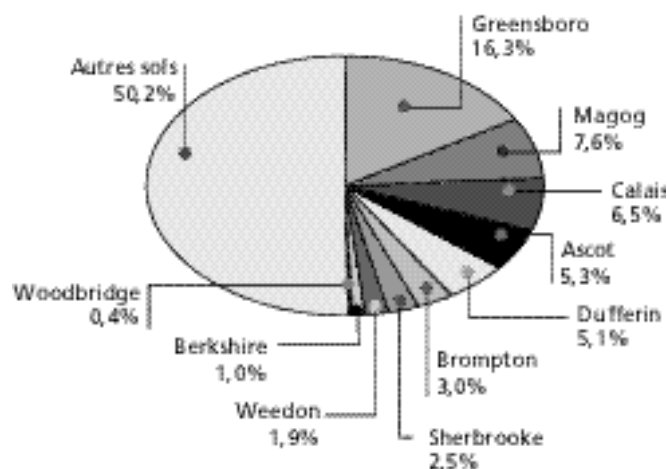
Série	Ordre	Texture
Sheldon	Brunisol	Loam limono-argileux
Coaticook	Brunisol	Loam

Les sols développés sur alluvions **fluvio-glaciaires** touchent 2,6 % du territoire. Ils se concentrent le long des rivières, ainsi que dans le fond de certaines vallées et/ou sont accrochés à flanc de montagne. Ils sont constitués de sable, de gravier, de cailloux, de pierres et parfois de blocs arrondis à sub-arrondis. Les sols issus de ces dépôts ont des textures de sable fin à grossier et de loam sableux plus ou moins graveleux et/ou caillouteux. Ils ont un pouvoir de rétention en eau et en éléments nutritifs limité. On trouve les sols Colton (0,8 %) et Saint-François (0,5 %), propices aux cultures maraîchères en autant qu'ils soient fertilisés adéquatement, alors que les sols Danby (1,1 %) sont surtout utilisés comme sources de gravier.

Tableau 2.5

Série	Ordre	Texture
Danby	Podzol	Sable loameux
Colton	Podzol	Sable loameux
Saint-François	Podzol	Sable loameux

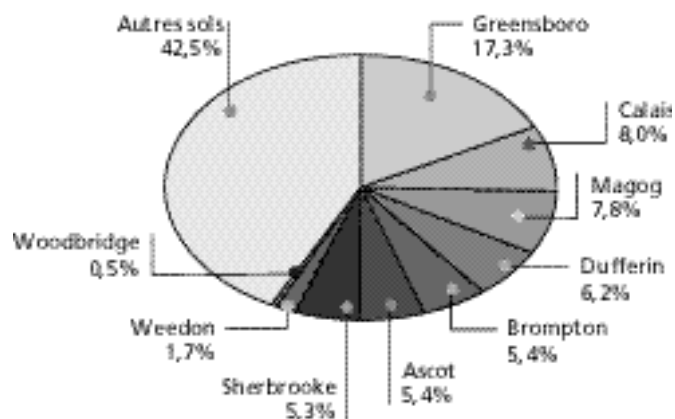
Figure 2.7 – Répartition de la superficie des séries de sols



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001. Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998)

Les sols en culture dans la région de l'Estrie sont principalement regroupés dans les séries Greensboro (17,3 %), Calais (8 %), Magog (7,8 %) et Dufferin (6,2 %).

Figure 2.8 – Répartition de la superficie des séries de sols en culture



Source : MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, 2001, Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke, et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998), et des cartes écoforestières du MRN (1995)

2.1.5 Friches

L'inventaire des friches^{2,3} réalisé en mai 2000 montre que 71 % des surfaces identifiées en friches en 1995 le sont encore, soit une superficie de 17 567 ha (1,7 % du territoire). Près de 74 % de ces surfaces ont un potentiel forestier (12 932 ha), alors que moins de 2 % des superficies (264 ha) pourraient faire l'objet d'une mise en valeur agricole. Environ 25 % des superficies en friches ont un potentiel mixte



(4 371 ha), c'est-à-dire que le potentiel agricole ou forestier devra être évalué selon d'autres critères que la qualité du sol (ex. : proximité des exploitations agricoles voisines, occasions de marché pour les produits agricoles, conservation du milieu, etc.). D'une façon générale, on peut conclure que s'il y a peu de friches à potentiel agricole en Estrie, c'est parce qu'elles sont rapidement mises en valeur par les entreprises agricoles avoisinantes.

^{2,3} MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie, mai 2000, Rapport de l'étude sur la mise en valeur des friches en Estrie

2.2 Autres caractéristiques

Dans la région de l'Estrie, les entreprises agricoles peuvent compter sur l'appui d'un ensemble de fournisseurs de services et de produits pour exercer leurs activités de façon concurrentielle et efficace. Un document de référence : *Le Répertoire des fournisseurs de services-conseils en agriculture* a été publié par le comité MAPAQ-UPA en Estrie, en 2000. Il recense plus de 310 conseillers, œuvrant dans plus de 100 entreprises ou organismes, qui offrent aux entrepreneurs agricoles leur soutien dans différents domaines. Le tableau suivant indique la répartition de ces ressources.

Tableau 2.6 – Répartition des services-conseils par secteur

Secteurs	Nombre	
	Entreprises	Conseillers
Organismes d'État	4	49
Organismes soutenus par l'État	19	50
Institutions financières	38	57
Fournisseurs de biens et services	10	30
Autres	20	124
Total	100	310

Source : Comité MAPAQ-UPA, 2000, Répertoire des fournisseurs de services-conseils en agriculture

L'industrie acéricole est florissante dans la région de l'Estrie. Ainsi, la Direction régionale de l'Estrie du MAPAQ en collaboration avec le Syndicat des producteurs acéricoles de l'Estrie a publié en 2001, *le Répertoire des ressources en acériculture de la région*. Les producteurs y trouvent des références sur plus d'une centaine d'entreprises ou d'organismes qui sont impliqués en production acéricole.



Il faut aussi mentionner que l'Estrie bénéficie de la présence de plusieurs institutions qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. On peut entre autres nommer le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA) et le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA).

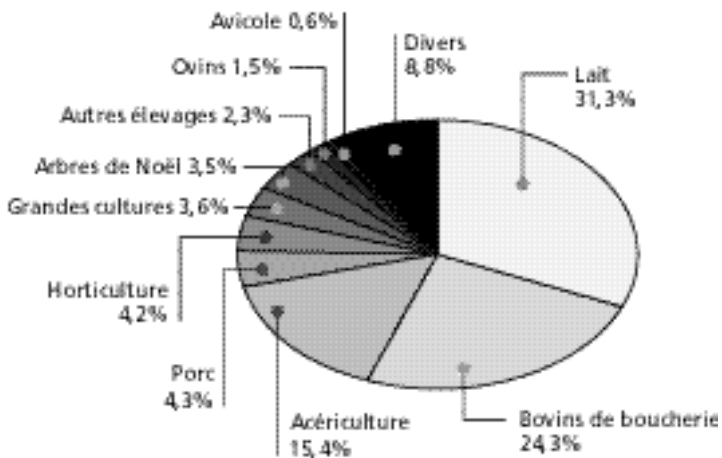
Les producteurs peuvent également consulter de nombreux professionnels et techniciens comme les vétérinaires, les comptables, les fiscalistes, les notaires, les avocats, et les inséminateurs. Enfin, la région compte plusieurs entrepreneurs spécialisés en construction rurale ainsi que des fournisseurs d'intrants, d'équipements et de machinerie agricole.

3. Productions

Au Québec, l'agriculture génère environ 61 700 emplois, soit 2 % de l'ensemble du marché de l'emploi. En Estrie, on compte environ 5 200 emplois directement reliés à l'agriculture, soit 4 % des emplois totaux dans la région. Le PIB de l'agriculture en Estrie est estimé à 150 millions de dollars, soit 6,4 % du PIB du Québec pour ce secteur.

En 2000, on compte 2 569 entreprises agricoles dans la région, dont plus de 30 % ont leur principale source de revenu en production laitière et 25 % en production bovine. En fait, plus de 65 % des exploitations ont leur principale source de revenu en productions animales.

Figure 3.1 – Répartition du nombre d'entreprises agricoles selon la principale source de revenu en 2000



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement, 2000

Les chapitres qui suivent décrivent les principales caractéristiques des productions animales de l'Estrie.

Dans les tableaux qui sont présentés, vous trouverez l'abréviation **TCA %**, qui signifie « taux de croissance annuel en pourcentage ».

3.1 Productions animales

L'Estrie est une région de productions animales. Les fourrages et les céréales produits sont destinés principalement à l'alimentation de ces animaux.

Le tableau suivant présente l'évolution des déclarants pour différentes productions animales de 1971 à 1991. On y constate que le nombre total d'exploitations déclarant des espèces a diminué en Estrie à un rythme légèrement inférieur à celui du Québec, à l'exception des poulets et des chevaux, qui ont connu une décroissance plus rapide.

Tableau 3.1 – Évolution du nombre de déclarants pour différentes espèces animales

Production	1971	1991	(TCA %)	
			Estrie	Québec
Vaches boucherie	3 033	1 285	-4,2	-6,3
Vaches laitières	3 824	1 233	-5,5	-5,3
Truies	1 226	275	-7,2	-9,1
Porc engrais	1 226	222	-8,2	-9,4
Brebis et béliers	169	105	-2,4	-4,0
Poules et poulets	1 303	92	-12,4	-11,6
Tous les chevaux	2 138	49	-17,2	-15,9
Ruchers	140	29	-7,6	-7,4
Total exploitations	5 582	3 910	-1,8	-2,0

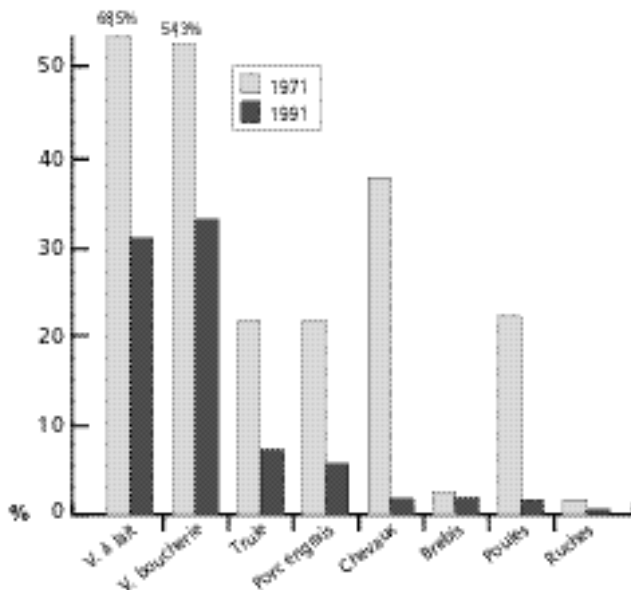
Sources : Bureau de la statistique du Québec, Statistiques agricoles, 1972 et MAPAQ, Fiches d'enregistrement, 1991

On remarque que le nombre d'exploitations a décliné à un rythme de 11 % inférieur à celui du Québec.



Le taux de décroissance des déclarants est de beaucoup supérieur à celui des exploitations. C'est au cours de cette période que les entreprises ont délaissé le modèle d'exploitation diversifiée pour se spécialiser, comme le montre la figure suivante.

Figure 3.2 – Évolution du pourcentage de déclarants sur le total des exploitations



Sources: Bureau de la statistique du Québec, Statistiques agricoles, 1972 et MAPAQ, Fiches d'enregistrement, 1991

Le phénomène est plus marqué pour les porcs, les chevaux et les poules, le nombre d'entreprises déclarant ces espèces passant de 1 sur 4 en 1971 à 1 sur 50 en 1991.

Pendant cette période, le cheptel de l'Estrie a maintenu et accru sa part du cheptel québécois, tel qu'illustré au tableau suivant pour cinq des espèces mentionnées.

Pour deux espèces, les chevaux et les poulets, la décroissance a été respectivement de 55 % et de 27 %.

Tableau 3.2 – Évolution de la part de l'Estrie dans le cheptel du Québec

Production	% Q1971	% Q1991	(TCA %)
Vaches boucherie	12,4	14,7	0,8
Vaches laitières	11,2	9,7	-0,7
Truies	8,6	10,9	1,2
Porc engrais	9,7	10,6	0,4
Brebis et béliers	10,3	11,1	0,4
Poules et poulets	9,0	6,5	-1,6
Tous les chevaux	15,8	7,2	-3,9
Ruchers	4,0	11,0	5,3

Sources: Bureau de la statistique du Québec, Statistiques agricoles, 1972 et MAPAQ, Fiches d'enregistrement, 1991

Portrait des dix dernières années

En Estrie, on compte trente types d'élevages animaux. Si on exclut les chevaux de selle et de trait (10 % des déclarants), les espèces que l'on trouve au tableau suivant représentent 95 % des déclarants en productions animales.

Tableau 3.3 – Évolution du nombre de déclarants pour différentes espèces animales

Espèces animales	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Vaches laitières	989	910	779	-3,4	-4,1
Vaches boucherie	954	929	799	-2,5	-5,2
Bouvillon semi et finition	315	292	110	-14,0	-10,6
Truie	108	89	79	-4,4	-5,4
Porc engrais	102	114	117	1,6	-0,7
Brebis	72	93	103	5,2	2,2
Veaux lourds	26	52	24	-1,1	-5,3
Truites ensemencement	19	17	24	3,4	-1,7
Total exploitations	2 735	2 683	2 569	-0,9	-3,50

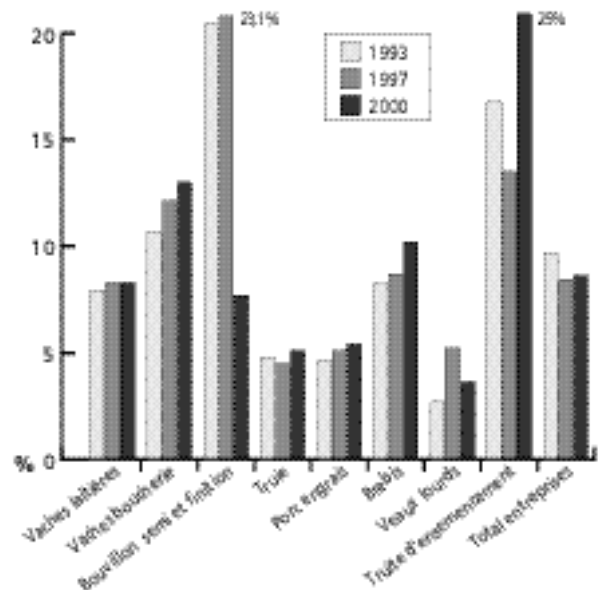
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les 22 autres espèces se trouvent dans les 5 % restants.

Contrairement à la période 1971-1991, de 1993 à 2000 le nombre d'entreprises déclarantes par production a décliné à un rythme inférieur à celui du total des exploitations en Estrie (-5,1 %). Les déclarants de brebis, de porcs à l'engrais et de truies ont connu une croissance durant cette période. Les déclarants de bouvillons ont connu une forte décroissance, soit -14 % par année.

Le graphique suivant présente l'évolution des déclarants de l'Estrie par rapport à ceux du Québec. La plupart des productions animales ont augmenté ou maintenu leur part d'entreprises par rapport au Québec. À souligner, la chute de 40 % des entreprises dans l'élevage du bouvillon et la croissance de 26 % des entreprises aquacoles qui comptent maintenant pour le quart des entreprises du Québec.

Figure 3.3 – Évolution du pourcentage des déclarants de l'Estrie sur le total des déclarants du Québec



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Cheptel

Sur le plan du cheptel, le nombre de têtes en Estrie a connu une croissance supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble du Québec comme le démontre le tableau suivant. Soulignons la croissance exceptionnelle du cheptel piscicole, qui double toutes les deux années et demie. Le cheptel ovin croît, mais plus lentement qu'au Québec. Quant au cheptel de bouvillons, il décroît, alors qu'au Québec, on assiste à une légère croissance.

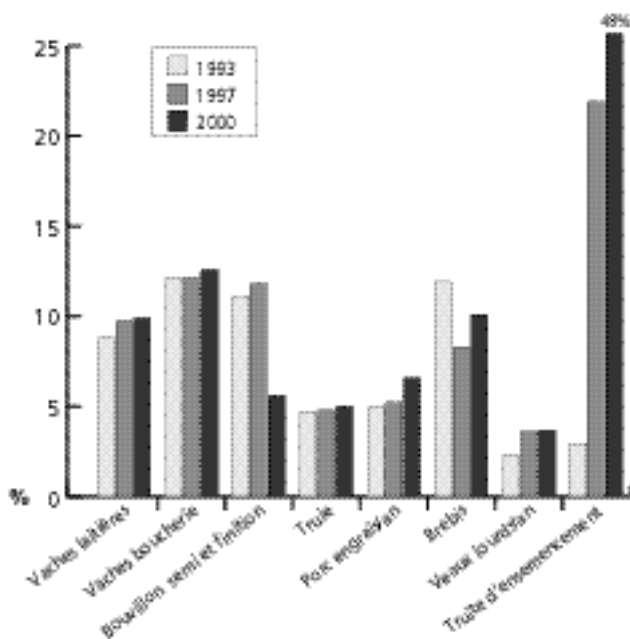
Tableau 3.4 – Évolution du nombre de têtes déclarées

Espèces animales	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Vache laitière	41 734	44 612	40 658	-0,4	-2,0
Vache boucherie	25 825	28 781	26 586	0,4	-0,3
Bouvillon semi et finition	6 982	8 683	6 204	-1,7	1,9
Truie	13 927	16 083	17 431	3,3	2,3
Porc engrais/an	278 542	392 451	513 957	9,1	4,5
Brebis	8 681	10 430	12 805	5,7	8,1
Veau lourd/an	4 329	8 092	10 968	14,2	6,9
Truite ensemencement (000)	379,9	2 290,15	144,7	45,1	-2,8

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Dans la figure suivante, le cheptel estrien représente en général 10 % du cheptel du Québec, à l'exception des secteurs porcin et piscicole qui, en 2000, représentaient respectivement 6 % et 48 % du cheptel québécois. Sauf pour les bouvillons, tous les cheptels ont connu une croissance.

Figure 3.4 – Évolution de la part du cheptel de l'Estrie dans celui du Québec



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les troupeaux ont un nombre moyen de têtes supérieur à celui du Québec. Le tableau suivant l'illustre.

On remarque que les taux de croissance sont supérieurs ou égaux à ceux du Québec, mis à part ceux des vaches de boucherie et des brebis.

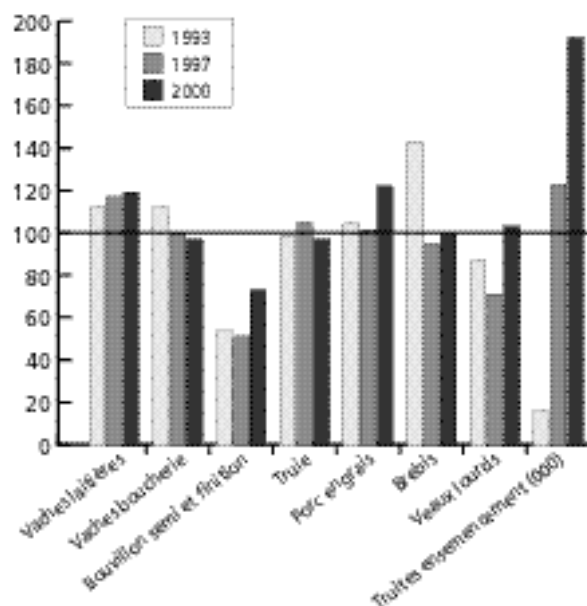
Tableau 3.5 – Évolution du nombre de têtes par déclarant

Espèces animales	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Vaches laitières	42	49	52	3,1	2,1
Vaches boucherie	27	31	33	3,0	5,2
Bouvillon semi et finition	22	30	56	14,3	13,9
Truie	129	181	221	8,0	8,1
Porc engrais/an	2 731	3 443	4 393	7,4	5,2
Brebis	121	112	124	0,4	5,8
Veaux lourds/an	167	169	457	15,5	12,8
Truites ensemencement (000)	21	176	214	40,4	-1,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante illustre cette constatation. L'indice 100 correspond au nombre de têtes déclarées en moyenne par une exploitation possédant cette espèce animale au Québec. Pour toutes les espèces énumérées, sauf les bouvillons, le nombre moyen de têtes par exploitation déclarante en Estrie est égal ou supérieur. Pour les vaches laitières et les porcs à l'engrais, il dépasse 20 % et pour les truites, il avoisine 200 %.

Figure 3.5 – Évolution relative de l'indice du cheptel par déclarant par rapport au Québec



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Lors de la consultation des tableaux, il faut tenir compte du taux d'inflation annuel des prix des produits agricoles, qui a été de 1,16 % pour la période de 1993-2000.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus générés par les productions animales. D'entrée de jeu, celles-ci ont vu leur part du revenu total agricole de l'Estrie diminuer de 83% en 1993 à 76 % en 2000.

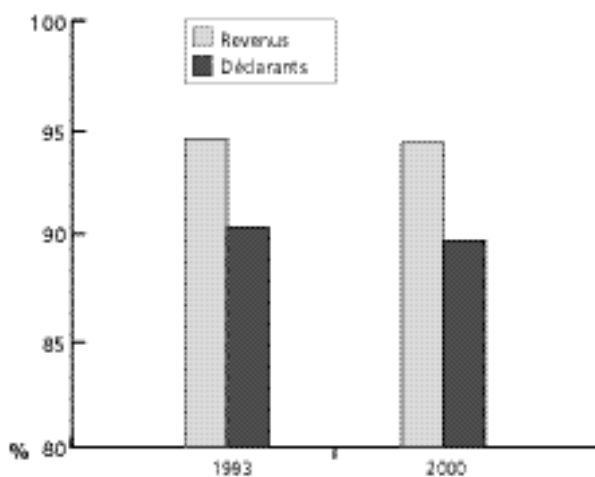
Le taux de croissance annuel des revenus des porcs, de l'aquaculture, des ovins et des chevaux a été supérieur au taux moyen des revenus agricoles. Les productions végétales et l'acériculture ont accru leur part du revenu total agricole. La partie forestière de l'entreprise a accru sa part des revenus totaux de 1993 à 2000, celle-ci passant de 1,8 % à 3 %.

Tableau 3.6 – Évolution du revenu pour des productions choisies (000\$)

	1993	1997	2000	TCA %
B. laitiers	151 812	161 182	176 380	2,2
Porcs	26 210	48 114	59 783	12,5
B. boucherie	26 723	28 419	31 343	2,3
Aquaculture	1 838	2 776	4 566	13,9
Ovins	1 910	2 717	3 010	6,7
oeufs	1 884	3 478	2 028	1,1
Poulets	1 933	1 724	2 025	0,7
Chevaux	1 152	1 262	1 957	7,9
Veaux lourds	1 677	1 254	1 882	1,7
Apiculture	849	847	969	1,9
Sous-totaux				
Animal	217 909	252 588	285 891	4,0
Végétal	23 786	34 234	42 201	8,5
Acériculture	8 170	15 794	24 063	16,7
Totaux				
Agricole	249 865	302 617	352 155	5,0
Bois	4 675	9 324	10 961	12,9
Entreprise	254 540	311 941	363 116	5,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

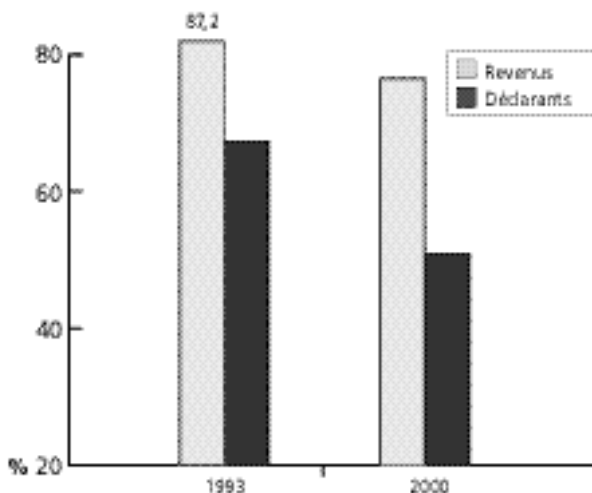
La figure suivante montre que les productions laitière, porcine et bovine, à elles seules, génèrent, depuis 1993, plus de 90 % des revenus en productions animales. Ces trois productions représentent autour de 90 % des entreprises déclarant des revenus en productions animales.



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le taux de croissance des revenus agricoles en Estrie est de 5,0 %, alors que celui de la production animale est de 4,0 %.

L'effet de ce taux de croissance inférieur est de réduire la part des revenus en productions animales sur l'ensemble des revenus, tel qu'illustré à la figure suivante.



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, il y a concentration des ressources dans les mains de moins d'entreprises. La répartition des entreprises et du revenu total pour cinq productions animales représentant 96 % du revenu total animal en fait foi.

Le tableau suivant montre qu'en 1993, les strates de revenus de moins de 250 000 représentaient 92 % des entreprises et 76 % du revenu. Elles ne représentent plus, en 2000, que 79 % du nombre et 45 % du revenu. C'est une diminution de 14 % du nombre et de 40 % du revenu.

Tableau 3.7 – Évolution du nombre et de la part du revenu global des exploitations déclarant moins de 250 k \$ de revenu laitier porcin, bovin, ovin ou aquacole

	1993		2000	
	Nombre	Revenu	Nombre	Revenu
Moins de 100 k \$	58	20	45	11
100 k \$ à 249,9 k \$	34	56	34	34

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus des strates au-dessus de 250 000 \$ ont vu leur part du revenu total animal augmenter de 24 % à 55 %, soit une hausse de 129 %. Le nombre d'entreprises dans ces strates a aussi connu une hausse, passant de 7 % à 22 %, comme le démontre le tableau suivant.

Tableau 3.8 – Évolution du nombre et de la part du revenu global des exploitations déclarant plus de 250 k \$ de revenu laitier porcin, bovin, ovin ou aquacole

	1993		2000	
	Nombre	Revenu	Nombre	Revenu
250 k \$ à 499,9 k \$	6	20	16	35
500 k \$ et plus	1	4	6	20

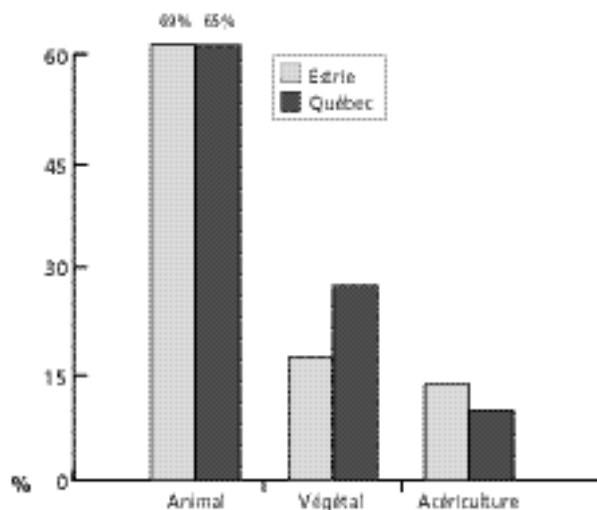
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

En résumé, 22 % des entreprises créent 55 % des revenus animaux dans six types d'élevage.



Capitalisation des entreprises

La figure suivante présente le positionnement des entreprises en productions animales de l'Estrie par rapport à celles du Québec, quant au capital agricole.

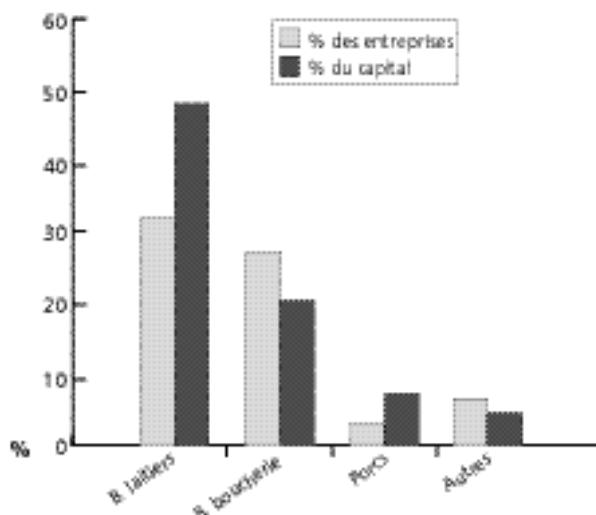


Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996

En Estrie, 70 % du capital agricole est détenu par les exploitations de production animales. Le secteur des productions végétales et l'acériculture suivent. L'Estrie est plus capitalisée sur le plan animal et acéricole que la moyenne du Québec.

La figure suivante montre que le secteur laitier domine en détenant 48 % du capital, même s'il ne représente que 32 % des entreprises. Le secteur porcin a 50 % plus de capital que son poids en producteurs.

Figure 3.10 – Répartition du capital entre les principales productions animales de l'Estrie



Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996

3.1.1 Production laitière

La production laitière a de tout temps été pratiquée dans la région grâce aux cultures fourragères. L'Estrie se classe au cinquième rang des régions productrices du Québec.

Le tableau suivant montre que, malgré une diminution du nombre d'entreprises laitières, la production et le nombre de vaches par entreprise se sont accrus. Le rythme de diminution des entreprises a été moins rapide qu'au Québec. La production, de même que le nombre de vaches par entreprise, ont connu une croissance plus rapide que dans le reste du Québec.

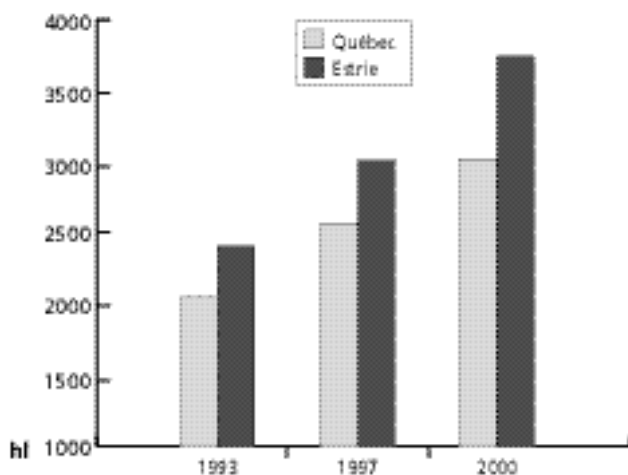
Tableau 3.8 – Évolution des entreprises laitières

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Déclarants	989	910	779	-3,4	-4,1
Production/décl. (hl)	2 348	3 085	3 733	6,8	5,1
Vaches/décl.	42	49	52	3,1	2,1
Lait produit par vache (kg)	5 402	6 109	6 943	3,7	3,6

Sources : MAPAQ, Fiches d'enregistrement, Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 2000

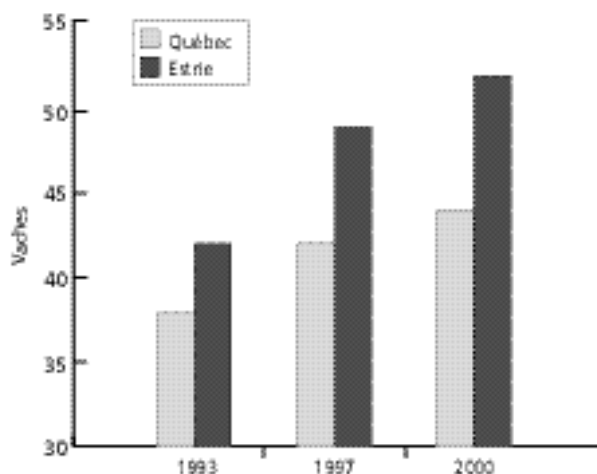
Les deux figures suivantes montrent que les exploitations laitières de l'Estrie dépassent de 20 % la moyenne des exploitations du Québec.

Figure 3.11 – Comparaison du Québec et de l'Estrie pour le volume de lait par entreprise



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Figure 3.12 – Comparaison du Québec et de l'Estrie pour le nombre de vaches par entreprise



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant montre que les entreprises laitières déclarantes se classent au deuxième rang, et ce, depuis sept ans. Le secteur laitier est en décroissance, mais son taux est plus faible que celui du Québec.

Tableau 3.9 – Évolution des entreprises par production

Production	Nombre d'entreprises			TCA %	
	1993	1997	2000	Estrie	Québec
Bovins boucherie	954	929	799	-2,5	-5,2
Bovins laitiers	989	910	779	-3,4	-4,1
Porcs	136	140	134	-0,2	-2,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Cheptel

Le tableau suivant rapporte les taux de croissance des entreprises déclarantes et du cheptel. Globalement, les déclarants et le nombre de têtes sont en décroissance. C'est la strate de moins de 51 vaches qui décroît. Les autres strates croissent et c'est celle des 101 vaches et plus qui a eu le plus fort taux.

Tableau 3.10 – Pourcentage de croissance du nombre d'entreprises et du cheptel par strate de troupeau

Strate	TCA % 1993-2000	
	Entreprises	Cheptel
1-50 vaches	-6,3	-5,5
51-75 vaches	2,1	2,4
76-100 vaches	5,4	5,5
101 vaches et plus	17,0	19,1
Total	-3,4	-0,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Au tableau suivant, on constate que la strate des moins de 51 vaches, qui représentait 78 % des entreprises et 64 % du cheptel en 1993, ne représente plus, en 2000, que 63 % des entreprises et 44 % des troupeaux. En 2000, 15 % du cheptel se trouve dans la strate des 101 vaches et plus.

Tableau 3.11 – Variation du pourcentage des entreprises et du cheptel

Strate	Entreprises %		Troupeau %	
	1993	2000	1993	2000
1-50 vaches	78	63	64	44
51-75 vaches	17	25	24	29
76-100 vaches	4	7	8	12
101 vaches et plus	1	5	4	15

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les deux tableaux suivants illustrent la progression du cheptel laitier selon les différentes strates de troupeau. Il est intéressant de remarquer que la strate de 101 vaches et plus est en très forte croissance.

Tableau 3.12 – Croissance relative du nombre d'entreprises laitières par strate de troupeau

Strate	1993	1997	2000
1-50 vaches	100	78	64
51-75 vaches	100	129	116
76-100 vaches	100	145	145
101 vaches et plus	100	257	300

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

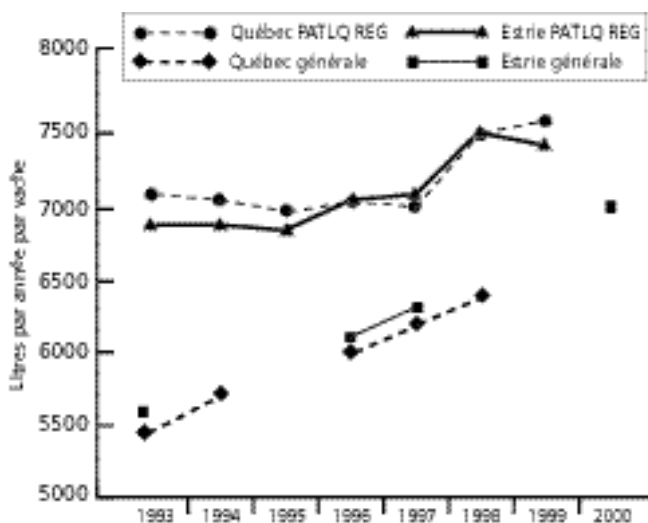
Tableau 3.13 – Croissance relative du cheptel laitier par strate de troupeau

Strate	1993	1997	2000
1-50 vaches	100	81	67
51-75 vaches	100	130	118
76-100 vaches	100	146	145
101 vaches et plus	100	281	340

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La productivité des vaches laitières se mesure par la quantité de lait produite par année. Les entrepreneurs cherchent à améliorer la productivité de leur cheptel d'année en année, afin de réduire ou de maintenir leur coût de production. La figure suivante compare les troupeaux de l'Estrie à ceux du Québec de deux façons : premièrement, la productivité générale des troupeaux par une moyenne de lait par vache obtenu en divisant le lait produit par le nombre de vaches ; deuxièmement, la productivité des troupeaux contrôlés (PATLQ), qui représentaient, en 1999, environ 70 % de l'ensemble des troupeaux. Les troupeaux contrôlés produisent en général 20 % de plus que les autres.

Figure 3.13 – Productivité des vaches laitières en Estrie comparativement au Québec



Source : Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 2000. BSQ, Statistiques agricoles du Québec et FPLQ, Rapports annuels.

On constate que la productivité moyenne des vaches de l'Estrie se maintient légèrement au-dessus de la moyenne du Québec au cours des années, tant du point de vue général que du point de vue des animaux contrôlés.

Quota

La production laitière est sous gestion de l'offre, ce qui entraîne le contingentement de la production. La Fédération des producteurs de lait gère le plan conjoint et les droits de produire que sont les quotas. Le Québec est divisé en 14 régions, qui sont différentes des régions agricoles. Cependant, en Estrie, la région de la Fédération regroupe plus de 95 % des producteurs de la région agricole.

Les données présentées au tableau suivant montrent que le quota en Estrie a connu un taux de croissance du double de celui de la moyenne du Québec.

Tableau 3.14 – Statistiques sur l'évolution du quota en Estrie par rapport au Québec

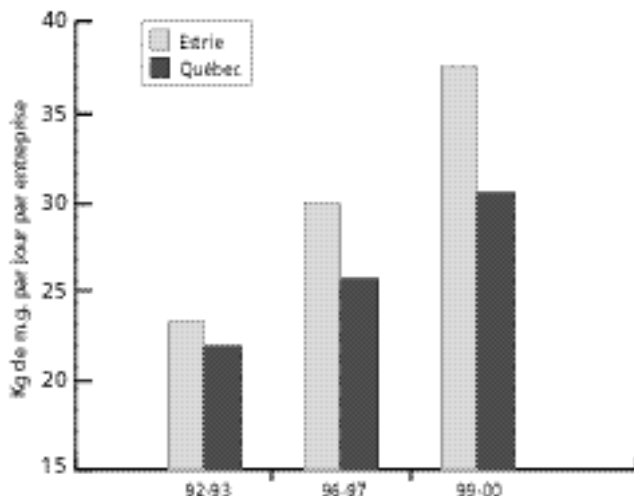
	Kg de mg par jour			TCA %	
	92-93	96-97	99-00	Estrie	Québec
Global	22 902	27 687	28 678	3,3	1,4
Par entreprise	23,2	30,4	37,7	7,2	4,5
% des quotas	8,60	9,74	9,78		
% des entreprises	8,14	8,25	7,72		

Source : FPLQ, Direction de la recherche économique

En ce qui concerne le quota par entreprise, la croissance est supérieure de 60 % à celle de la moyenne du Québec. En 2000, l'Estrie se classe au quatrième rang des régions de la Fédération et produit presque 10 % du lait du Québec.

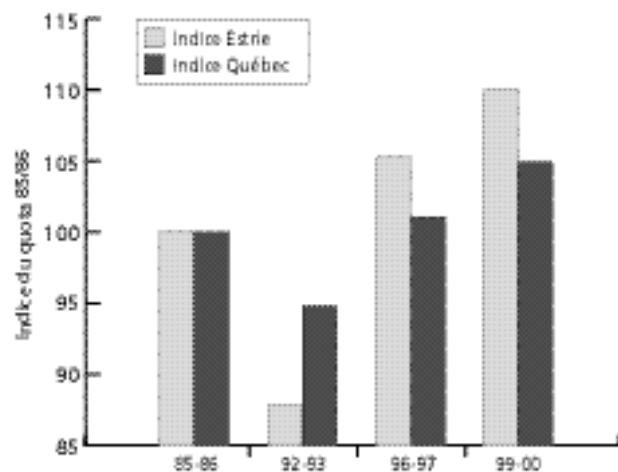
La figure suivante confirme le dynamisme du secteur laitier. Dans la région, les exploitations ont en général 15 % de plus de quota qu'au Québec.

Figure 3.14 – Quota moyen des entreprises de l'Estrie comparé à la moyenne du Québec



Source : FPLQ, Direction de la recherche économique

La figure suivante montre que sur la base de l'année de référence 1985-1986, la part de l'Estrie, qui avait décliné plus rapidement que dans le reste du Québec jusqu'en 1993, s'est redressée et dépasse maintenant sa part historique.



Source : FPLQ, Direction de la recherche économique

Revenus

Les revenus laitiers occupent le premier rang des sources de revenus entre 1993 et 2000 en Estrie. Le taux de croissance annuel de ceux-ci est sous le taux moyen du secteur agricole. Ces revenus contribuent, en 2000, pour 47,7 % du revenu total agricole et 62 % des revenus de productions animales, alors qu'en 1993, ils contribuaient respectivement pour 59,6 % et 69,6 %. Cependant, leur première place n'est pas menacée par une autre production actuellement.

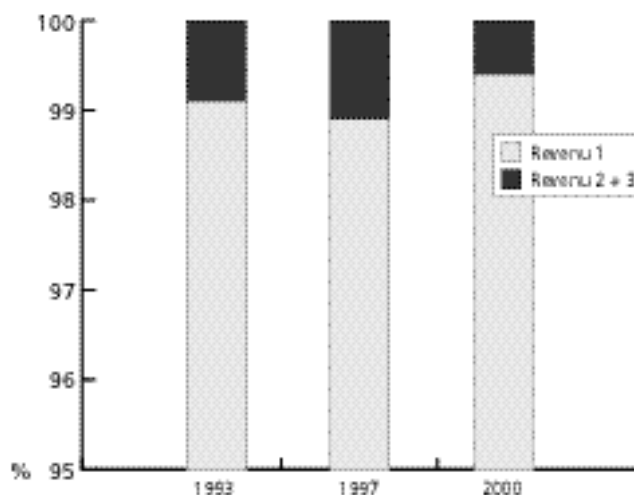
Tableau 3.15 – Évolution du revenu laitier

	1993	1997	2000	TCA %
Revenus \$	151 812 400	161 181 565	176 380 292	2,2
Nombre	1 016	908	817	-3,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuel (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 2,1 %.

Durant la période 1993-2000, les exploitations déclarant le lait comme revenu principal généraient 99 % du revenu total des exploitations laitières, comme le montre la figure suivante.

Figure 3.16 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus laitiers



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant reflète l'effet de la croissance des entreprises que nous avons constaté dans les données des sections précédentes.

Tableau 3.16 – Profil évolutif des entreprises dont le revenu principal est le lait

	1993	1997	2000	TCA %
Déclarants ¹	999	892	805	-3
% du nombre total	98,3	98,2	98,5	0
Revenu moyen ¹	150 557	178 682	217 721	5,4
Revenu total moyen	157 800	190 405	232 005	5,7
Pourcentage du lait dans le revenu total	95,4	93,8	93,8	-0,24

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

1 - Les revenus et les nombres sont ceux de l'année précédente. Afin d'interpréter les taux de croissance annuel (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 2,1 %.

On note que les entreprises laitières sont peu diversifiées, alors que les autres revenus ne constituent que 6,2 % du revenu total en 2000.

Le tableau suivant donne la répartition des entreprises en fonction de la strate de revenu. La strate de revenu de 100 000 \$ à 250 000 \$ regroupe la majorité des entreprises. On constate aussi l'effet de la concentration dans l'augmentation des revenus des entreprises. Les taux de croissance sont très élevés dans les strates au-dessus de 250 000 \$. La strate de 500 000 \$ et plus connaît une croissance très rapide, passant de 0,5 % du nombre d'entreprises en 1993 à 5,5 % en 2000.

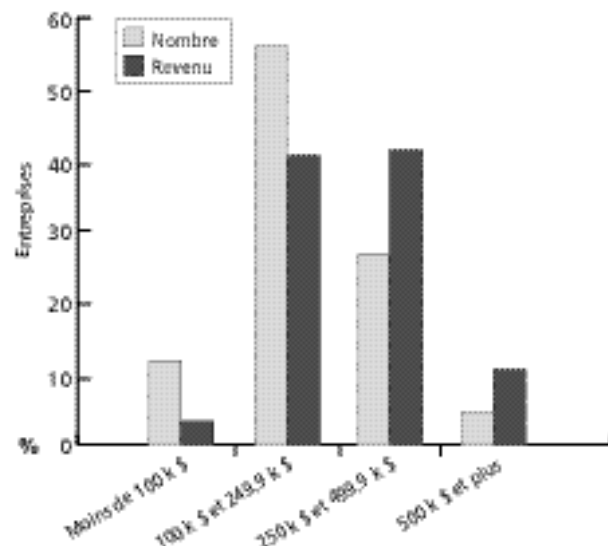
Tableau 3.17 – Profil évolutif des entreprises laitières selon la strate de revenu

Strate de revenu	1993	1997	2000	TCA %
	%	%	%	
Moins de 100 k \$	32,7	19,1	12,9	-12,4
100 k \$ à 249,9 k \$	58,6	60,9	55,5	-0,8
250 k \$ à 499,9 k \$	8,2	18,1	26,1	17,9
500 k \$ et plus	0,5	1,9	5,5	40,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre qu'en 2000, les entreprises générant 250 000 \$ et plus de revenus représentent 31,6 % des entreprises et 54,2 % des revenus. En termes absolus, cela représente 245 entreprises pour un revenu global de 101125 000 \$, soit une moyenne de 412 755 \$ par entreprise.

Figure 3.17 – Répartition du nombre d'entreprises et du revenu pour l'année 2000



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Capitalisation des entreprises

Sur le plan de la valeur marchande du capital investi et des achats de capital en 1996, les entreprises laitières de l'Estrie se comparent avantageusement à la moyenne de celles du Québec, tel qu'illustré au tableau suivant.

On remarque que le capital productif (animaux) représente environ 15 % du capital total. Sur le plan des achats de quota, l'Estrie se distingue en consacrant 20 % plus de ressources qu'au Québec.

Tableau 3.18 – Capitalisation et achat de capital en 1996 Estrie vs Québec

	Québec		Estrie	
	\$ par entr.	du total	\$ par entr.	du total
Capital agricole total	538 774	S/O	579 570	S/O
Terres et bâtiments	340 974	63	360 245	62
Machinerie	116 925	22	124 227	21
Bétail	81 082	15	95 366	16
Achat de capital	44 840	8	57 456	10
Achat de quota				
En % des achats totaux	21,1		25,8	
En% de déclarants	19,9		22,4	

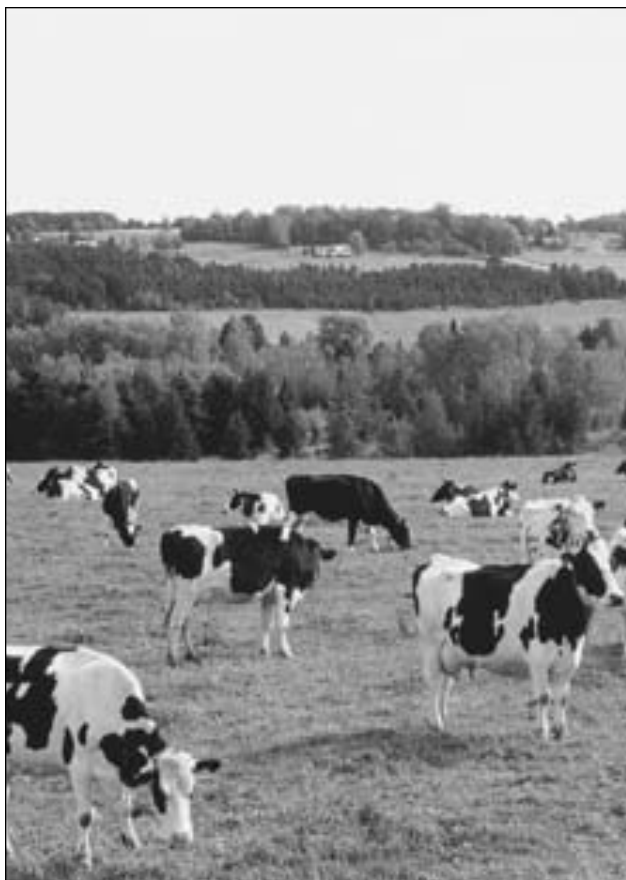
Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996

Le quota ou le droit de produire peut représenter jusqu'à 50 % du capital total de l'entreprise. Pour illustrer ceci, le tableau suivant présente les données provenant des entreprises membres de syndicats de gestion. L'Estrie évolue comme le reste du Québec. Les données confirment que les entreprises de l'Estrie ont plus de quota que celles de l'ensemble du Québec.

Tableau 3.19 – Part du quota dans l'actif total (Québec vs Estrie)

	1993	1997	2000	TCA %
% Quota (Québec)	43,9	46,4	55,3	3,91
Nombre d'entreprises	754	754	754	
% Quota (Estrie)	44,7	47,8	54,1	3,26
Nombre d'entreprises	59	59	59	

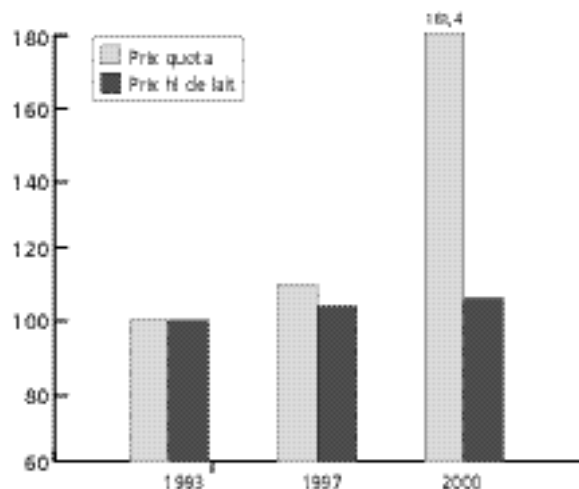
Source : Banque de données AGRITEL de la Fédération des Syndicats de gestion agricole du Québec



La figure suivante illustre le rapport existant entre le revenu d'un hectolitre de lait et le coût du quota pour produire cet hectolitre de lait.

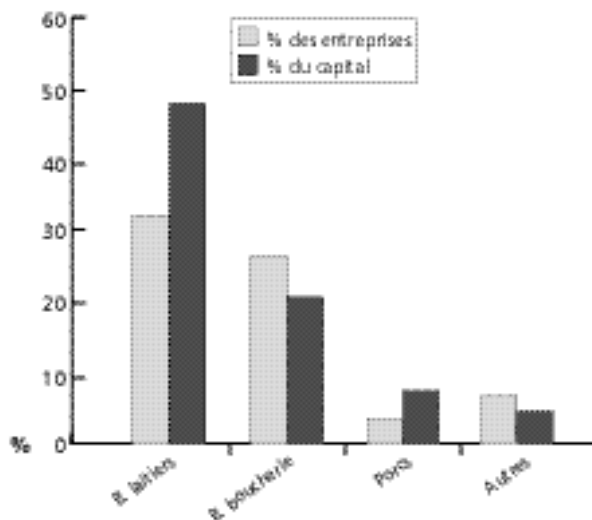
Le prix du quota a connu une croissance de 8,9 %, alors que le prix du lait a crû de 1,8 %. Cela explique aussi une partie de la croissance du pourcentage des actifs qui sont en quota, tel que vu précédemment.

Figure 3.18 – Variation de l'indice du prix du quota et d



Source : Compilation GREPA, Université Laval, Québec, 2000

La figure suivante compare les entreprises laitières à d'autres entreprises agricoles sur le plan du capital agricole. On constate que les entreprises laitières, qui représentent 32 % des entreprises, représentent 48 % du capital total.



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996

3.1.2 Production bovine

L'élevage des bovins de boucherie est une production typique de l'Estrie dont la tradition remonte au début de la colonisation du territoire. Pierre A. Dorion en fait mention dans son livre intitulé *Les bovins de boucherie*³¹ : « Soulignons que c'est dans le territoire de la province de Québec, plus spécialement dans les comtés à l'origine colonisés par les loyalistes de l'Empire venus s'installer au Canada à la suite de la révolution américaine, que se sont organisés les premières exploitations d'élevage de bovins de boucherie et les premiers troupeaux de races à deux fins. »... « À remarquer, que les premiers sujets de certaines races britanniques, importés au Canada, prenaient d'abord le chemin des Cantons de l'Est avant de s'implanter ailleurs ou dans d'autres provinces. »

L'Estrie a toujours occupé le deuxième ou troisième rang des régions agricoles du Québec pour le nombre de vaches de boucherie, devancée uniquement par l'Outaouais. Grâce aux ressources fourragères importantes de l'Estrie, le secteur des entreprises vache-veau domine le portrait de la production bovine, comme le montre le tableau suivant. Les entreprises du secteur de semi-finition ou de la finition, qui nécessitent des ressources céréalières plus importantes, sont en décroissance rapide. Par rapport au Québec, l'Estrie a connu une décroissance moins rapide dans la production vache-veau que dans la finition. Enfin, un secteur s'est développé depuis 1978, soit celui de l'élevage de veaux lourds de lait et de grain.

Tableau 3.20 – Évolution des entreprises bovines par secteur de production

Production	Nombre d'entreprises			TCA %	
	1993	1997	2000	Estrie	Québec
Vache-veau	954	929	799	-2,5	-3,2
Semi-finition et finition	315	292	110	-14,0	-10,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant montre que la production bovine se classe au premier rang pour le nombre d'entreprises en Estrie depuis cinq ans. Son taux de décroissance est plus lent que celui du reste du Québec.

Tableau 3.21 – Évolution des entreprises par production

Production	Nombre d'entreprises			TCA %	
	1993	1997	2000	Estrie	Québec
Bovins boucherie	954	929	799	-2,5	-5,2
Bovins laitiers	989	910	779	-3,4	-4,1
Porcs	136	140	134	-0,2	-2,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Production vache-veau

Depuis dix ans, on constate en Estrie un déclin des entreprises plus rapide que celui du nombre de vaches, ce qui nous donne un accroissement du nombre moyen de têtes par entreprise. La région suit la tendance provinciale, mais à un rythme plus faible, tel qu'illustré au tableau suivant.

Tableau 3.22 – Statistiques sur les entreprises vache-veau

Nombre	Vache-veau			TCA %	
	1993	1997	2000	Estrie	Québec
Entreprises	954	929	799	-2,5	-5,2
Têtes	25 825	28 781	26 586	0,4	-0,3
Têtes par entr.	27	31	33	3,0	5,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

On constate, en consultant le tableau suivant, que ce sont les entreprises de 50 vaches et plus qui croissent en nombre.



Tableau 3.23 - Variation du pourcentage des entreprises et du cheptel par strate de troupeau

Strate	Entreprise %		Cheptel %	
	1993	2000	1993	2000
1-25 vaches	60	31	50	22
26-50 vaches	29	39	33	36
51-75 vaches	8	17	10	18
76 vaches et plus	3	12	7	24

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La décroissance n'a pas affecté toutes les strates de troupeau de façon uniforme. Le tableau suivant donne la croissance ou la décroissance selon différentes strates de troupeau.

³¹Dorion, Pierre A., *Les bovins de boucherie*, Service de l'information et des recherches, ministère de l'Agriculture, et de la colonisation, Québec 1993, p. 7 et 8

Tableau 3.24 – Pourcentage de croissance du nombre d'entreprises et du cheptel

Strate	TCA % 1993-2000	
	Entreprises	Cheptel
1-25 vaches	-5,1	-4,0
26-50 vaches	-0,7	-0,9
51-75 vaches	1,1	1,0
76 vaches +	11,0	10,0
Total	-2,5	0,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les petits troupeaux de moins de 25 vaches sont en déclin rapide et les troupeaux intermédiaires régressent, mais de façon très lente. La cause de cette situation a été le cycle de prix défavorable des années 1993 à 1999 qui a amené une rationalisation dans l'industrie, et ce, malgré le soutien de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Le tableau suivant illustre ce déclin rapide.

Tableau 3.25 - Croissance relative du nombre d'entreprises vache-veau

Strate	1993	1997	2000
1-25 vaches	100	87	69
26-50 vaches	100	104	95
51-75 vaches	100	118	108
76 vaches +	100	193	207

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant présente la part du cheptel estrien accaparée par différentes strates de troupeau. Les petits troupeaux ont perdu, de 1993 à 2000, près du tiers de leurs effectifs.

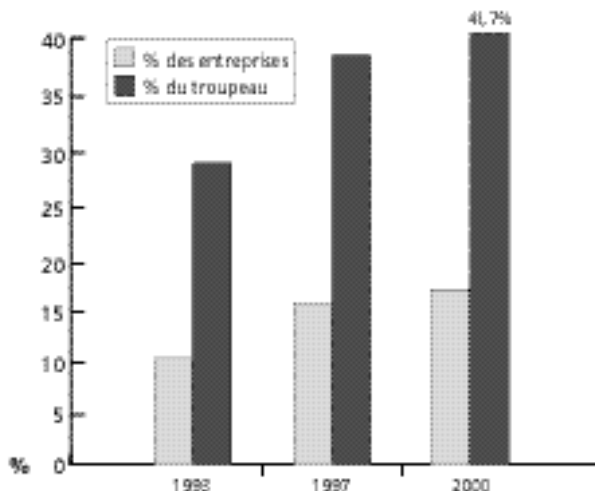
Tableau 3.26 - Croissance relative du cheptel vache-veau

Strate	1993	1997	2000
1-25 vaches	100	92	75
26-50 vaches	100	102	94
51-75 vaches	100	117	107
76 vaches +	100	181	195

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les entreprises de 51 vaches et plus, qui représentaient 10 % des entreprises et 30 % du troupeau en 1993, sont passées à 17 % des entreprises et à 42 % des troupeaux, tel qu'illustré par la figure suivante.

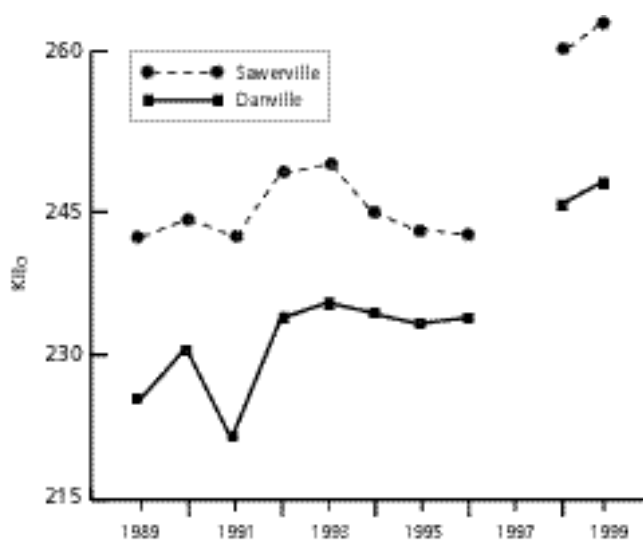
Figure 3.20 – Évolution de la proportion des troupeaux de 51 vaches et plus en Estrie



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La productivité d'un troupeau vache-veau se mesure par le nombre de kilos de viande produite. La figure suivante illustre la progression, entre 1989 et 1999, du poids moyen des veaux aux encans de la région, soit ceux de Sawyerville et de Danville. Celui-ci croît de 1 % par année.

Figure 3.21 – Évolution 1989-1999 du poids moyen des veaux d'emboche aux encans de l'Estrie



Source : MAPAQ, Direction des politiques sur la gestion des risques

Production de bovins d'engraissement

Depuis 1993, le secteur a connu une consolidation, comme le montre le tableau suivant. Cette consolidation a été accentuée par une modification, en 1997, de la couverture du régime finition de l'assurance-stabilisation du revenu agricole. Le régime a été modifié pour couvrir la production à partir d'un minimum de gain de poids par entreprise (3 175 kg) et pour exclure les femelles reproductrices. Un grand nombre de producteurs qui ne pouvaient plus être couverts ont donc renoncé à la semi-finition. Même si l'Estrie a connu un bon rattrapage par rapport au Québec, il demeure que le nombre moyen de têtes par entreprise est encore sous la moyenne du Québec, qui est de 76 têtes.

Tableau 3.27 – Statistiques sur les entreprises d'engraissement

	Semi-finition et finition			TCA %	
	1993	1997	2000	Estrie	Québec
Entreprises	315	292	110	-14,0	-10,6
Têtes	6 982	8 683	6 204	-1,7	1,9
Têtes par entr.	22	30	56	14,3	13,9

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant permet de constater que l'engraissement des animaux s'est concentré dans les parcs spécialisés et que le nombre de têtes engraisées en entreprises vache-veau a diminué. En 2000, les deux tiers des têtes engraisées l'étaient en parc.

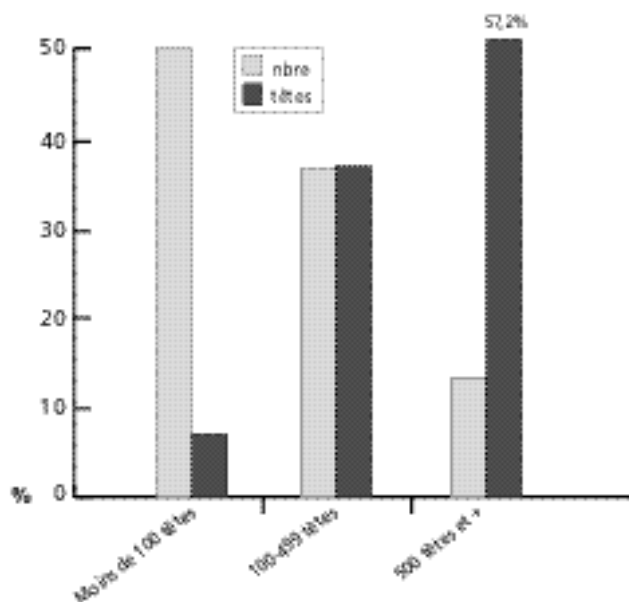
Tableau 3.28 – Statistiques sur les entreprises des sous-secteurs d'engraissement

	Semi-finition et finition			TCA %
	1993	1997	2000	
Vache veau				
Nombre d'entr.	242	235	80	-14,6
Nombre de têtes	2 998	2 909	1 943	-6,0
% des têtes/total	42,9	33,5	31,3	-4,4
Têtes par entr.	12	12	24	10,1
Engraissement				
Nombre d'entr.	73	57	30	-11,9
Nombre de têtes	3 984	5 774	4 261	1,0
% des têtes/total	57,1	66,5	68,7	2,7
Têtes par entr.	55	101	142	14,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre que 14 % des parcs engraisent 57 % des têtes.

Figure 3.22 – Répartition du nombre d'entreprises et de têtes



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Production de veaux lourds

La production de veaux lourds consiste à engraisser des veaux laitiers mâles et femelles en vue d'en faire des veaux d'abattage. Cet élevage a été développé à partir d'une expérience-pilote dans la région de l'Estrie en 1978, suivie d'une campagne de promotion provinciale appuyée par un programme d'aide du MAPAQ en 1979. Après des débuts chancelants attribués à des problèmes de régie et d'inexpérience, ainsi qu'à une carence dans le développement de la mise en marché, cet élevage s'est finalement développé et a atteint son plein développement.

Le tableau suivant donne le portrait de la production depuis 1993.

Tableau 3.29 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Veaux lourds de lait					
Déclarants	6	32	10	7,6	-3,8
Nbre de têtes	213	1 227	1 465	31,7	5,6
Têtes/décl.	36	40	147	22,4	9,8
Production/an	651	5 948	8 686	44,8	5,5
Veaux lourds de grain					
Déclarants	20	21	14	-5,0	-6,3
Nbre de têtes	1 473	884	873	-7,2	6,4
Têtes/décl.	74	42	62	-2,3	13,6
Production/an	3 678	2 144	2 282	-6,6	8,5

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

On constate que la production de veau de lait a connu une forte croissance, qui s'explique par la présence des intégrateurs ayant stimulé l'établissement d'élevages dans la région. Ceux-ci fournissent la matière première, du financement, de l'expertise et un débouché au produit, alors que l'éleveur fournit les infrastructures et la main-d'œuvre en contrepartie d'une rémunération à la tête produite. La décroissance des producteurs de veaux de grain est attribuable à la compétition avec les producteurs de veaux de lait, pour l'achat des animaux. En effet, la ressource se raréfie, puisque le cheptel de vaches laitières continue de décroître dans la région et au Québec.

Le tableau suivant montre que même si l'Estrie est à l'origine de cette production au Québec, la région n'est pas la première pour cette production.

Tableau 3.30 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Veaux de lait				
% des décl.	1,5	5,3	3,2	11,9
% des têtes	0,6	2,1	2,6	24,8
Veaux de grain				
% des décl.	3,6	4,9	3,9	1,4
% des têtes	4,8	2,6	1,8	-12,8

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus des entreprises bovines

Dans cette section, aucune distinction ne sera faite entre le secteur vache-veau et le secteur de l'engraissement. Cependant, nous pouvons dire que les revenus des entreprises vache-veau représentent 75 % des revenus totaux du secteur bovin.

Les revenus bovins sont passés du deuxième au troisième rang des sources de revenus entre 1993 et 2000 en Estrie. Le taux de croissance annuel est sous le taux moyen du secteur agricole. Ces revenus contribuent pour 8,5 % du revenu total, alors qu'en 1993, ils contribuaient pour 10,5 %.

Tableau 3.31 – Évolution du revenu des entreprises bovines

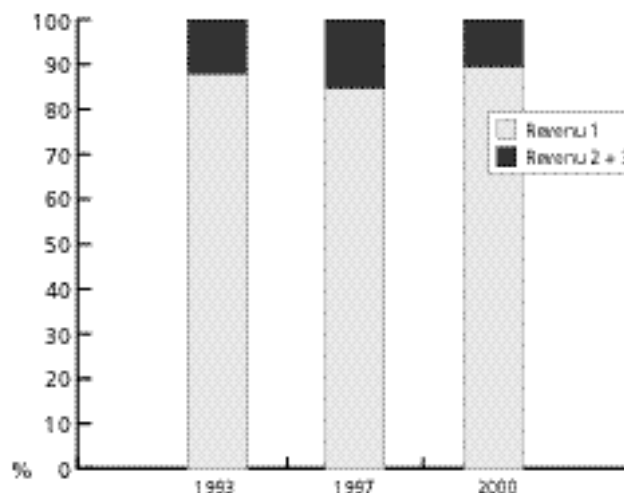
	1993	1997	2000	TCA %
Revenus \$	26 722 575	28 419 005	31 343 138	2,3
Nombre	968	889	767	-3,3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuel (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 0,2 %.

Au cours des années, contrairement à la croyance populaire, les entreprises dont la principale source de revenu est le bovin génèrent 85 % du revenu bovin total, comme le montre la figure suivante.

Figure 3.23 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus bovins



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant présente l'évolution des caractéristiques des entreprises dont le revenu principal est le bovin.

Tableau 3.32 – Profil évolutif des entreprises dont le revenu principal est le boeuf

	1993	1997	2000	TCA %
Nombre	790	679	615	-3,5
% du nombre total	81,6	75,9	80,2	-0,3
Revenu moyen	29 738	35 419	45 570	6,3
Revenu total moyen	32 281	40 004	52 581	7,2
% du revenu total	92,1	88,5	86,7	-0,9

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 0,2 %.

Les données reflètent l'effet de la croissance des entreprises que nous avons constaté dans les données sur le cheptel. De plus, on note que les entreprises diversifient leur revenu, comme l'indique la baisse de la part du revenu bovin dans le revenu de l'entreprise, qui est passée de 92,1 % à 86,7 %.

Le tableau suivant donne la répartition des entreprises en fonction de la strate de revenu. On constate que la majorité des entreprises ont un revenu agricole de moins de 50 000 \$, ce qui ne leur permet pas d'assurer la totalité du coût de vie des exploitants. On présume qu'un revenu extérieur vient combler la différence. Il faut cependant constater que la proportion d'entreprises dont le revenu est supérieur à 50 000 \$ est en croissance rapide, passant de 12 % en 1993 à 32 % en 2000.

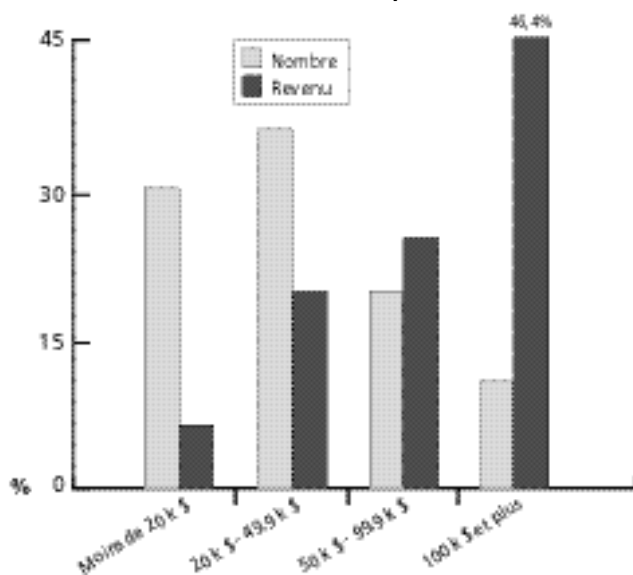
Tableau 3.33 – Profil évolutif des entreprises bovines selon la strate de revenu

Strate de revenu	1993	1997	2000	TCA %
	%	%	%	
Moins de 20 k \$	55,6	39,8	31,3	-7,9
20 k \$ à 49,9 k \$	32,5	39,5	36,4	1,6
50 k \$ à 99,9 k \$	7,1	14,1	20,9	16,7
100 k \$ et plus	4,8	6,7	11,4	13,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre qu'en Estrie, 32 % des entreprises produisent 72 % des revenus. En termes absolus, cela représente environ 200 entreprises pour un revenu global de 20 000 000 \$ et une moyenne par entreprise de 100 000 \$.

Figure 3.24 – Répartition du nombre d'entreprises et du revenu selon la strate de revenu pour l'année 2000



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus des entreprises de veaux lourds

Le tableau suivant présente les revenus générés par ces entreprises. En 2000, le revenu moyen atteint 183 000 \$ par entreprise.

Tableau 3.34 – Évolution des déclarants et du revenu

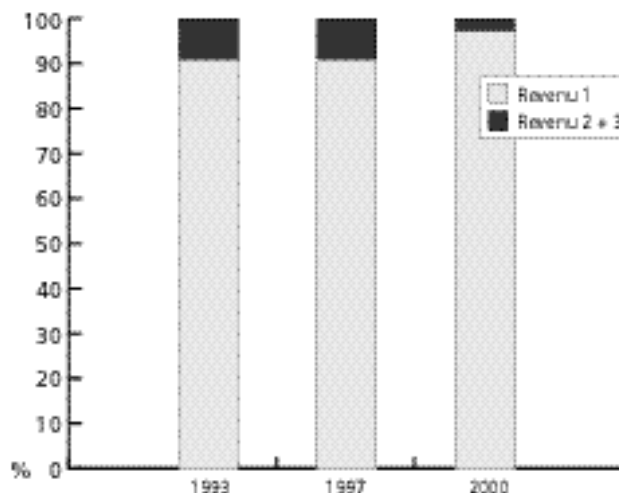
	1993	1997	2000	TCA %
Déclarants	11	11	10	-1,4
Revenu	1 524 750	1 140 057	1 830 618	2,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 0,2 %.

La figure suivante montre une tendance à produire du veau lourd comme production principale de l'exploitation.

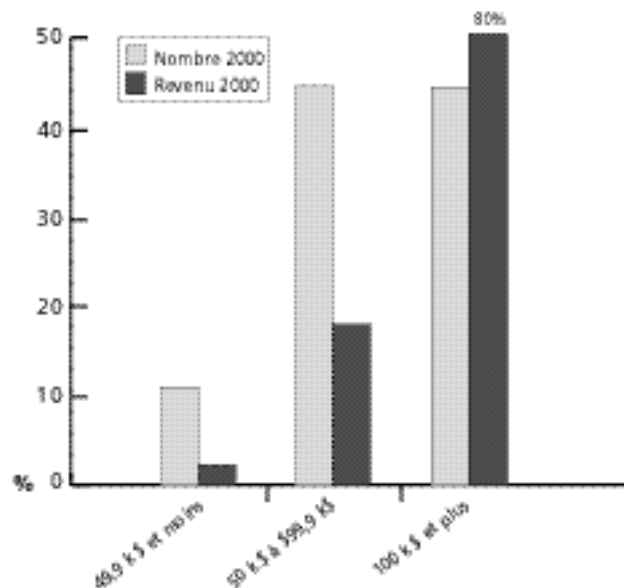
Figure 3.25 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre que 40 % des entreprises génèrent 80 % du revenu.

Figure 3.26 – Répartition du nombre d'entreprises et du revenu pour l'année 2000



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Capitalisation des entreprises

Du point de vue de la valeur marchande du capital investi et des achats de capital en 1996, les entreprises bovines de l'Estrie se comparent avantageusement à la moyenne des entreprises bovines du Québec, comme le montre le tableau suivant. On remarque que le capital productif (animaux) représente environ 16 % du capital total.

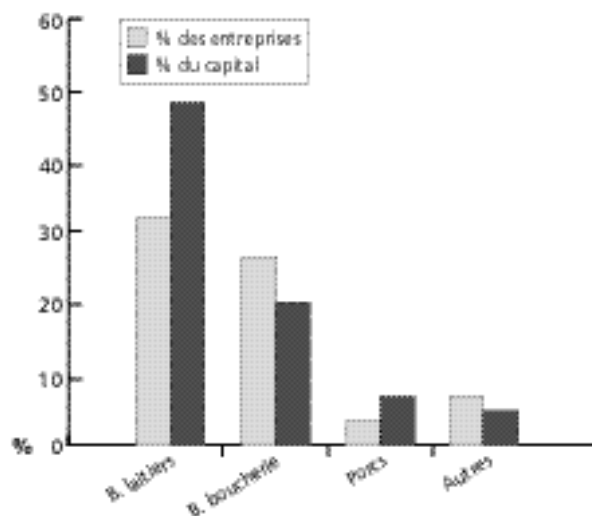
Tableau 3.35 – Capitalisation et achat de capital en 1996 en Estrie vs Québec

	Québec		Estrie	
	\$ par entr.	% du total	\$ par entr.	% du total
Capital agricole total	300 886	S/O	302 647	S/O
Terres et bâtiments	194 513	65	201 374	67
Machinerie	57 110	19	52 975	18
Bétail	49 837	17	49 073	16
Achat de capital	20 612	7	23 255	8

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996

La figure suivante illustre la répartition du capital entre les productions animales de l'Estrie. On constate que les entreprises bovines (26 % du total) ne représentent que 20 % du capital agricole.

Figure 3.27 – Répartition du capital entre les principales



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996



3.1.3 Production porcine

La production porcine se traduit par la production de porcelets et de porcs de marché. Pour la période 1993-2000, l'Estrie occupe le cinquième rang des régions agricoles du Québec. En 2000, la région s'est hissée au quatrième rang pour le nombre de porcs en inventaire pour l'engraissement. Le tableau suivant donne plus d'information.

Tableau 3.36 – Évolution du nombre de déclarants et du nombre de têtes pour les entreprises porcines

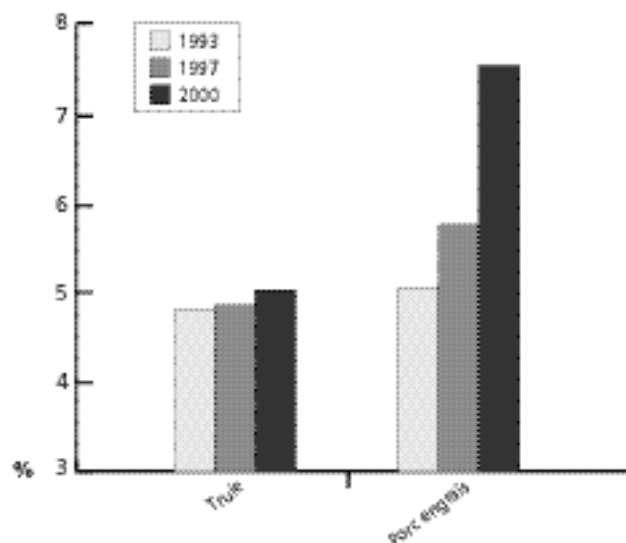
	1993	1997	2000	(TCA %)	
				Estrie	Québec
Truies					
Déclarants	108	89	79	-4,4	-5,4
Nombre	13 927	16 083	17 431	3,3	2,3
Nbre/décl.	129	181	221	8,0	8,1
Porcelets	33 732	46 992	46 736	4,8	-1,5
Porcelets/an	N/D	304 377	372 892	7	N/D
Porc engrais					
Déclarants	102	114	114	1,6	-0,7
Nombre	110 164	139 211	193 410,0	8,4	2,4
Nombre/an	278 542	392 451	513 957	9,1	4,5
Nbre/décl./	1 080	1 232	1 657	6,7	3,2
Nbre/décl./an	2 731	3 443	4 393	7,0	5,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

On constate, sur le plan de l'élevage de truies et de la production de porcelets, que les entreprises déclarantes ont connu un recul moins important en région qu'au Québec (-4,4 % vs -5,4 %) et que l'ensemble des entreprises de la région (-5,1 %). Il est intéressant de souligner la croissance du nombre de places-porcs à l'engrais avec un taux de deux à trois fois plus rapide qu'au Québec (8,4 % vs 2,4 %). Durant la période 1993-2000, les entreprises se sont spécialisées et concentrées, le nombre de têtes par déclarant ayant presque doublé en sept ans.

La figure suivante situe la part du cheptel estrien dans celui du Québec. La part du cheptel truies est demeurée la même depuis sept ans. Quant aux places-porcs à l'engrais, la part de la région par rapport au cheptel du Québec s'est accrue de 50 % (de 5,1 % à 7,5 %).

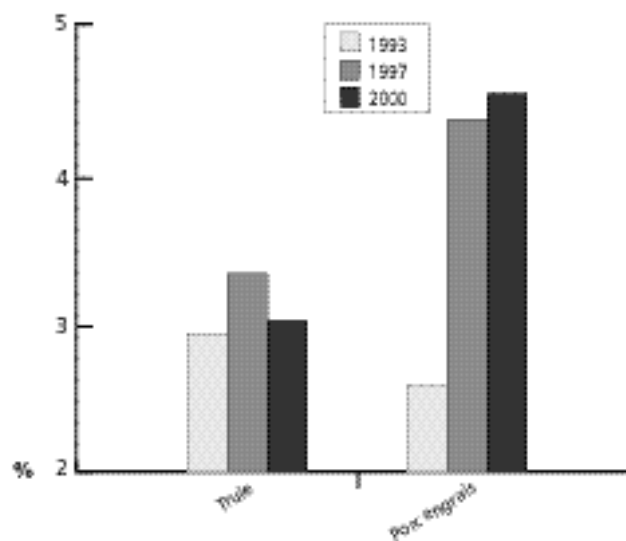
Figure 3.28 – Évolution pour le secteur porcine de la part de l'Estrie dans le cheptel du Québec



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Par rapport aux entreprises de la région, la part des entreprises d'engraissement est passée, depuis 1993, de 2,7 % à 4,6 %, tel qu'illustré à la figure suivante. Cet élevage est en expansion.

Figure 3.29 – Évolution de la part des exploitations du secteur porcine dans l'ensemble des exploitations



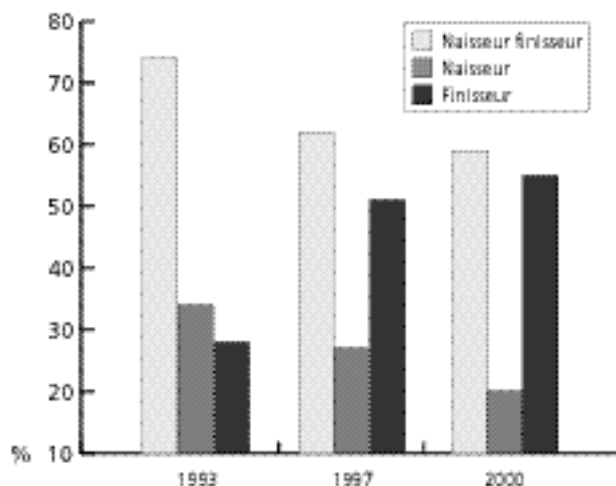
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La production porcine se fait selon trois types d'exploitations, soit les naisseurs, les finisseurs et les naisseurs-finisieurs. La production se réorganise actuellement, les naisseurs se fractionnant en deux types d'élevage, soit les naisseurs sevrage hâtif et les pouponnières qui exercent leurs activités dans des sites distincts. Ce type de production s'est développé

pour réduire l'incidence des maladies dans les élevages. En 2000, six déclarants exerçaient des activités sous cette forme avec un cheptel d'une capacité de 12 000 têtes et une production annuelle de 80 000 porcelets.

Depuis 1993, les finisseurs ont accru leur part des entreprises en production porcine, comme le montre la figure suivante.

Figure 3.30 – Évolution des différents types d'exploitation en production porcine

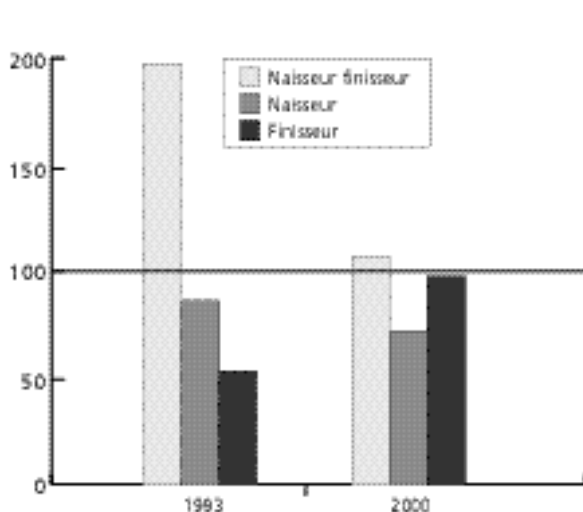


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les gains se sont surtout faits aux dépens des naisseurs et des naisseurs-finisieurs.

La figure suivante montre que l'Estrie avait, en 1993, deux fois plus de naisseurs-finisieurs que le reste du Québec. En 2000, la proportion des différents types d'exploitations se rapproche de celle du Québec.

Figure 3.31 – Évolution relative des types d'exploitation



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Secteur d'élevage maternité

La section suivante dresse le portrait du secteur de la production de porcelets pour l'engraissement. On y constate la régression du nombre d'entreprises de type naisseurs, mais le cheptel s'est maintenu et a conduit à la consolidation des entreprises restantes, qui déclarent maintenant 2,5 fois plus de têtes qu'en 1993.

Les naisseurs possèdent 26 % du cheptel et les naisseurs-finisieurs, 74 %.

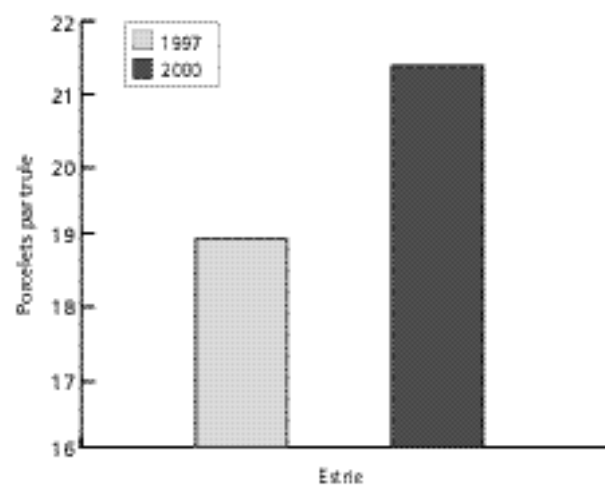
Tableau 3.37 – Statistiques sur les entreprises déclarant des truies

Truie	1993	1997	2000	TCA %
% déclarants				
Naisseurs	25	20	15	-7,2
Nais.-finisseurs	55	46	44	-3,1
% Troupeau				
Naisseurs	22	27	26	2,4
Nais.-finisseurs	78	73	74	-0,8
Nbre de têtes/décl.				
Naisseurs	91	159	228	14,1
Nais.-finisseurs	147	190	218	5,8
Porcelets				
Nbre de têtes/décl				
Naisseurs	260	390	476	9,0
Nais.-finisseurs	385	607	642	7,6
Nbre de têtes/décl/an				
Naisseurs	N/D	3198	5385	13,9
Nais.-finisseurs	N/D	3671	4495	5,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre qu'en 2000, les truies produisent plus de porcelets.

Figure 3.32 – Évolution de la production annuelle estimée de porcelet par truie productive (une mise bas et plus)



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Secteur d'élevage engraissement

Le secteur de l'engraissement a connu une croissance qui a été soulignée auparavant. Les entreprises d'engraissement qui, en 1993, possédaient moins de 20 % des places-porcs de la région, en ont maintenant 40 %, tel qu'illustré au tableau suivant.

On remarque aussi que le nombre de place-porcs par exploitation a presque doublé dans le cas des finisseurs et a crû de 68 % dans le cas des naisseurs-finisieurs.

Tableau 3.38 – Statistiques sur les entreprises déclarant des porcs à l'engrais

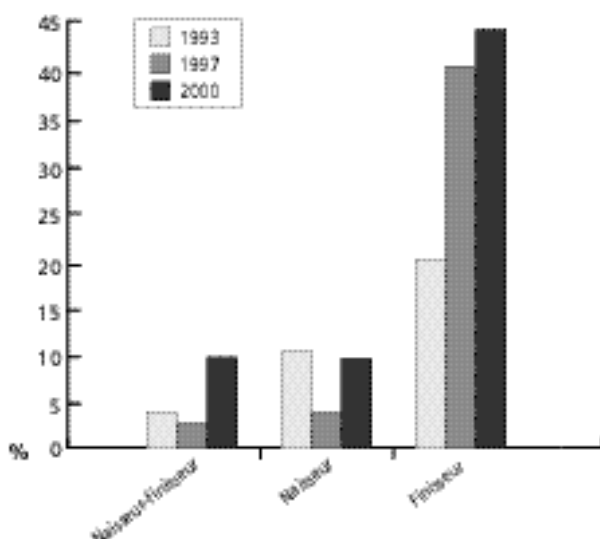
Porcs à l'engrais	1993	1997	2000	TCA %
% déclarants				
Finisseurs	20	34	41	10,8
Nais.-finisseurs	55	46	44	-3,1
% troupeau				
Finisseurs	20	40	40	10,2
Nais.-finisseurs	80	60	60	-4,0
Nbre de têtes/décl.				
Finisseurs	834	1199	1420	7,9
Nais.-finisseurs	1185	1356	1955	7,4
Nbre de têtes/décl/an				
Finisseurs	2235	3686	4444	10,3
Nais.-finisseurs	2908	3585	4466	6,3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Intégration

La production porcine peut se faire de façon intégrée, c'est-à-dire que l'exploitant possède les actifs de production, sauf le cheptel qui appartient à un intégrateur. Celui-ci reçoit les revenus, assume les dépenses et rémunère l'exploitant selon les unités produites. La figure suivante fait état de l'intégration en Estrie.

Figure 3.33 – Évolution de la part du revenu principal dans l'ensemble des revenus porcins



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

L'intégration est concentrée dans le secteur de l'engraissement. Cette façon de faire a contribué de façon importante à l'expansion de ce type d'exploitations. Le fait que l'Estrie soit située entre deux régions où l'expansion de la production est limitée par les contraintes environnementales n'a certes pas été étrangère au phénomène.

Revenus

Dans cette section, aucune distinction ne sera faite entre les secteurs d'élevage. Le tableau suivant présente les revenus générés par le secteur porcine de 1993 à 2000.

Tableau 3.39 – Évolution du revenu porcine

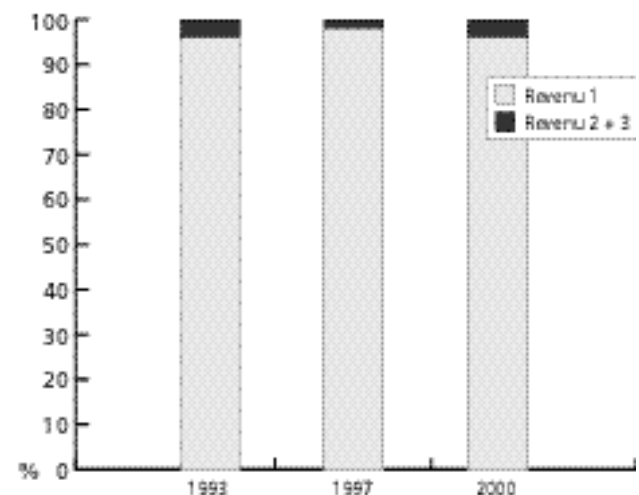
	1993	1997	2000	TCA %
Revenus \$	26 209 850	48 113 626	59 783 217	12,5
Nombre	136	124	134	-0,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuel (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,1 %.

La production porcine est passée du troisième au deuxième rang des revenus par type de production. Son taux de croissance fait doubler les revenus en six ans et il est deux fois supérieur au taux de croissance moyen en Estrie. Quelques entreprises bovines et laitières ont diversifié leur revenu en intégrant des porcheries d'engraissement. La production porcine leur procure des éléments de fertilisation pour leurs cultures fourragères et céréalières.

La figure suivante montre que les entreprises dont le revenu principal est le porc génèrent plus de 95 % du revenu total de la production porcine en Estrie.

Figure 3.34 – Évolution de la part du revenu principal dans l'ensemble des revenus porcins



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant trace le portrait des entreprises dont le revenu principal est le porc. Celles-ci représentent en moyenne 82 % des déclarants de revenu porcin. Le revenu de la production porcine constitue 92 % du revenu total, qui a doublé depuis 1993 pour s'établir à 565 000 \$ en 2000.

Tableau 3.40 – Profil évolutif des entreprises dont le revenu principal est le porc

	1993	1997	2000	TCA %
Nombre	106	103	110	0,5
% du nombre total	77,9	83,1	82,1	0,7
Revenu moyen	237 558	457 948	521 975	11,9
Revenu total moyen	257 765	496 199	565 574	11,9
% du revenu total	92	92	92	0,0

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,1 %.

Le tableau suivant s'attarde à la répartition des entreprises en fonction de la strate de revenu. On constate que les entreprises de la classe de 500 k\$ ont triplé en sept ans, ce qui en fait la classe de revenu la plus importante en 2000 avec le tiers des entreprises qui s'y retrouvent.

Tableau 3.41 – Profil évolutif des entreprises porcines selon la strate de revenu

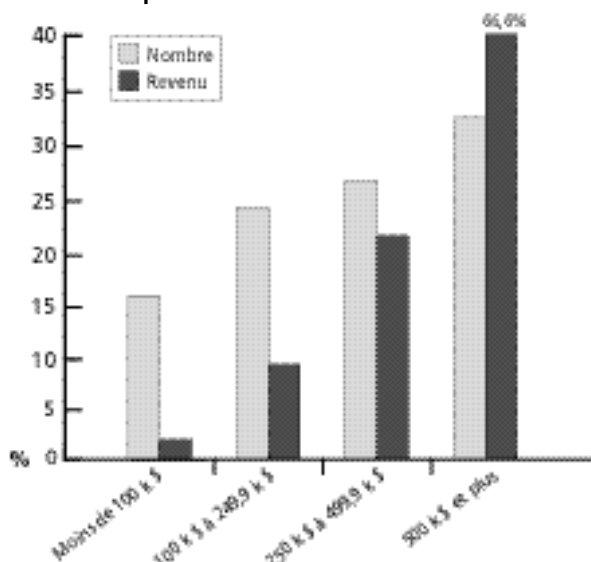
Strate de revenu	1993	1997	2000	TCA %
	%	%	%	
Moins de 100 k \$	14,2	13,6	16,2	2,0
100 k \$ à 249,9 k \$	43,4	30,1	24,3	-7,9
250 k \$ à 499,9 k \$	32,1	25,2	27,0	-2,4
500 \$ et plus	10,4	31,1	32,4	17,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre que les entreprises de 500 000 \$ de revenu et plus génèrent les deux tiers des revenus de la production. Elles ont un revenu moyen de 1 120 000 \$



Figure 3.35 – Répartition du nombre d'entreprises et du revenu pour l'année 2000



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Capitalisation des entreprises

Du point de vue de la valeur marchande du capital investi et des achats de capital en 1996, les entreprises porcines de l'Estrie se comparent avantageusement à la moyenne du Québec, tel qu'illustré au tableau suivant. On remarque que le capital productif (les animaux) représente environ 20 % du capital total.

Tableau 3.42 – Capitalisation et achat de capital en 1996 Estrie vs Québec

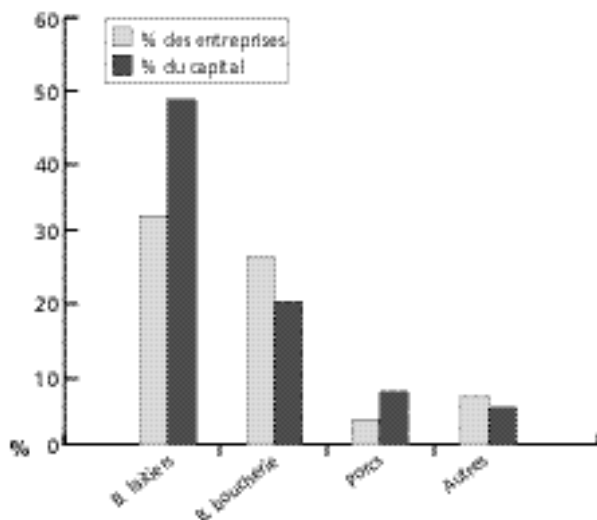
	Québec		Estrie	
	\$ par entr.	% du total	\$ par entr.	% du total
Capital agricole total	729 172	S/O	707 059	S/O
Terres et bâtiments	482 541	66	475 679	67
Machinerie	97 222	13	88 155	12
Bétail	151 341	21	144 799	20
Achat de capital	89 997	12	140 207	20

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996

Les achats de capitaux effectués par 60 % des entreprises estriennes ont servi à 75 % pour la rénovation ou la construction de bâtiments. Les constructions des années 1975-80 arrivant à leur fin de vie utile, les entreprises ont modernisé leurs bâtiments d'élevage et en ont profité pour introduire de nouveaux équipements et des techniques de production plus coûteuses, mais plus performantes.

La figure suivante illustre la répartition du capital entre les productions animales de l'Estrie. On constate que les entreprises porcines, qui représentent 4 % des entreprises, possèdent 7 % du capital.

Figure 3.36 – Part des entreprises et du capital agricole estriens pour les productions animales



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996



3.1.4 Production ovine et caprine

3.1.4.1 Production ovine

La production ovine a toujours été présente en Estrie. Elle a pour principale fin la production d'agneaux d'abattage pour le marché de la viande. Depuis 1999, un nouveau secteur est en émergence, soit la production de lait, et des troupeaux de brebis laitières sont en développement.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de déclarants en production ovine et de leur cheptel. Le nombre d'entreprises est en croissance, alors que la majorité des secteurs sont en décroissance en Estrie.

Tableau 3.43 – Évolution du cheptel reproducteur

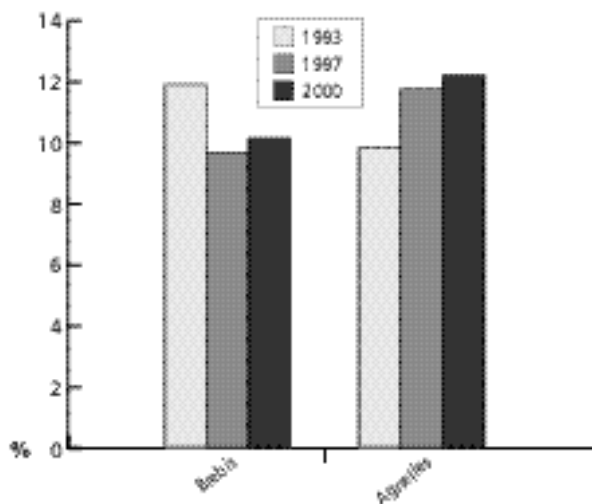
	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Brebis					
Déclarants	72	93	103	5,2	2,2
Nombre	8 681	10 430	12 805	5,7	8,1
Brebis/déclarant	121	112	124	0,4	5,8
Agnelles					
Déclarants	42	70	86	10,8	8,6
Nombre	981	2 384	3 407	19,5	15,7
Agnelles/déclarant	23	34	40	7,8	6,5

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante illustre la variation du cheptel estrien par rapport à celui du Québec. On constate qu'en moyenne, il représente 10 % du cheptel du Québec.

Cependant, depuis 1993, on connaît une augmentation de la part de la production d'agnelles de remplacement de 20 %, signe de l'expansion de la production en Estrie.

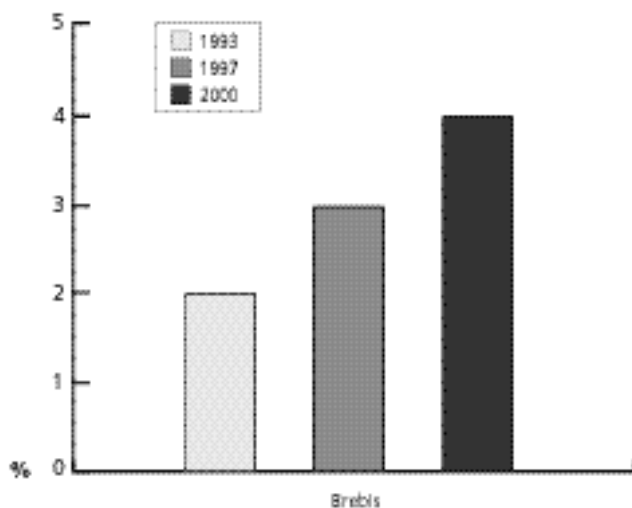
Figure 3.37 – Évolution pour le secteur ovine de la part c



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante illustre la croissance de la part des déclarants de brebis dans le total des exploitations en Estrie. Depuis 1993, la part des exploitations ovines a doublé, passant de 1,9 % à 4 % de l'ensemble des entreprises de l'Estrie.

Figure 3.38 – Évolution de la part des exploitations du secteur ovin dans l'ensemble des exploitations

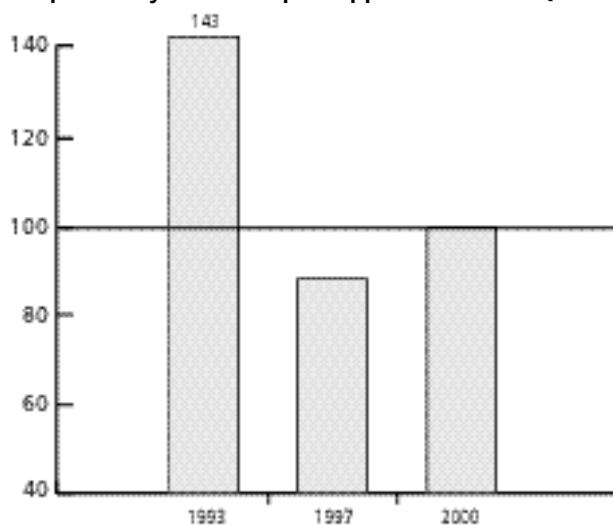


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre qu'en 1993, le nombre moyen de brebis par déclarant était de 40 % supérieur à celui du Québec, alors qu'en 2000, le troupeau moyen est similaire.

Ceci s'explique par deux raisons : premièrement, la proximité du marché de Montréal qui, historiquement, favorisait les éleveurs estriens en leur offrant plus de débouchés; deuxièmement, le coût des actifs plus élevé en Estrie que dans les autres régions productrices, qui obligeait les producteurs à avoir un plus gros troupeau pour amortir ces coûts.

Figure 3.39 – Évolution de l'indice de la grosseur du troupeau moyen estrien par rapport à celui du Québec



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les deux tableaux suivants tracent le portrait des troupeaux en fonction de différentes strates de nombre de brebis. On constate dans le premier que les entreprises comptant moins de 100 brebis représentent 70 % des entreprises déclarantes. Dans le second, la moitié du cheptel de brebis se trouve chez les déclarants dont le troupeau compte 400 brebis et plus.

Tableau 3.44 – Évolution de la répartition des entreprises selon différentes strates de troupeau

% des entreprises	1993	1997	2000	TCA %
Moins de 100 brebis	71	71	73	0,4
100 à 199 brebis	15	15	16	0,2
200 à 399 brebis	6	4	4	-5,0
400 brebis et plus	8	10	8	-1,0

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.45 – Évolution de la répartition du cheptel selon différentes strates de troupeau

% du cheptel	1993	1997	2000	TCA %
Moins de 100 brebis	22	21	25	1,8
100 à 199 brebis	19	17	17	-1,9
200 à 399 brebis	13	10	10	-4,4
400 brebis et plus	46	52	49	0,9

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Retenons que 70 % des entreprises regroupent 20 % du cheptel et que 8 % des entreprises, en possèdent la moitié. La venue de nouveaux éleveurs en démarrage explique la proportion importante de déclarants de moins de 100 brebis. La concentration de la production dans les gros troupeaux a été amenée par les trois facteurs suivants : le dynamisme des entrepreneurs, le développement de la production d'agneaux lourds et l'organisation régionale d'une mise en marché régionale ordonnée.

Le tableau suivant montre la croissance du cheptel de marché.

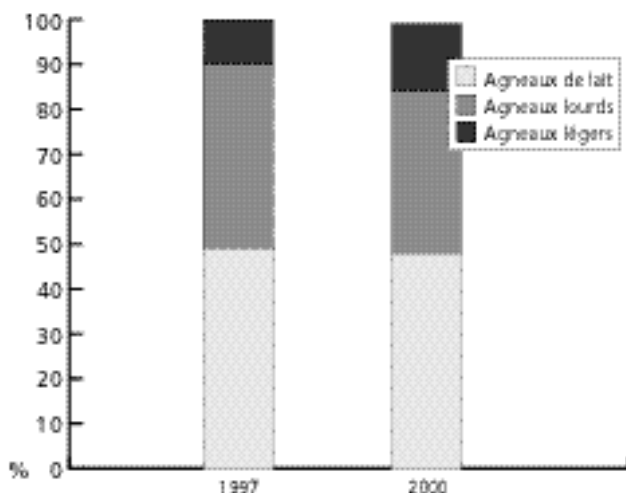
Tableau 3.46 – Évolution du cheptel d'agneaux de marché

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Agneaux de lait/an	N/D	8 312	8 827	2,0	6,0
Agneaux légers/an	N/D	1 759	2 839	17,3	6,8
Agneaux lourds/an	N/D	6 957	6 703	-1,2	4,0

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

On remarque que la structure du cheptel a changé, comme l'illustre la figure suivante. Alors qu'en 1997, les agneaux légers n'occupaient que 10 % de l'effectif, ils en occupent maintenant 15 %. Ce gain a été fait par une réduction de la part des agneaux lourds.

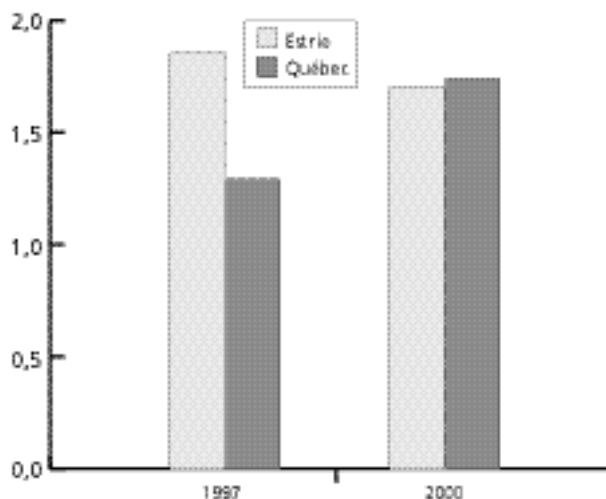
Figure 3.40 – Évolution de la répartition du troupeau d'agneaux de marché



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante illustre la productivité des brebis de l'Estrie par rapport à celles du Québec. On constate que le Québec a rattrapé le retard qu'il avait avec l'Estrie.

Figure 3.41 – Évolution du nombre d'agneaux déclarés par brebis



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Les entreprises ovines contribuent pour moins de 1 % aux revenus des productions animales et à l'ensemble des revenus, tel qu'illustré au tableau suivant. Le taux de croissance des revenus est de 20 % supérieur au taux moyen des entreprises en général.

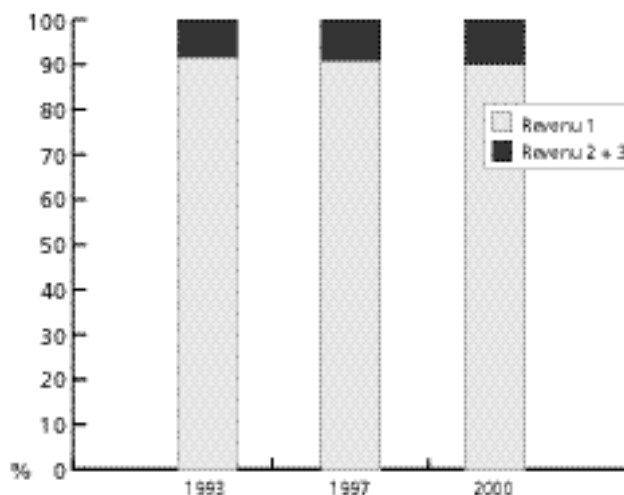
Tableau 3.47 – Évolution du revenu ovin et du nombre de déclarants

	1993	1997	2000	TCA %
Revenu \$	1 910 000	2 716 598	3 010 120	6,7
Nombre	61	62	64	0,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuel (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

La figure suivante montre que 90 % du revenu total ovin est généré par des entreprises dont c'est la première source de revenu. La production ovine en production secondaire est négligeable.

Figure 3.42 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus ovins



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Cela est corroboré par les données du tableau suivant. On remarque que le revenu moyen provenant de la production est de 71 208 \$ en 2000 et qu'il représente 87,5 % des revenus totaux. Le revenu total est en croissance en raison de l'augmentation de la productivité des troupeaux depuis 1993.

Tableau 3.48 – Profil évolutif des entreprises dont le revenu principal est l'ovin

	1993	1997	2000	TCA %
Nombre	40	39	38	-0,7
% du nombre total	65,6	62,9	59,4	-1,4
Revenu moyen \$	43 939	63 204	71 208	7,1
Revenu total moyen \$	47 903	72 735	81 380	7,9
% du revenu total	91,7	84,8	87,5	-0,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
 Afin d'interpréter les taux de croissance annuel (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

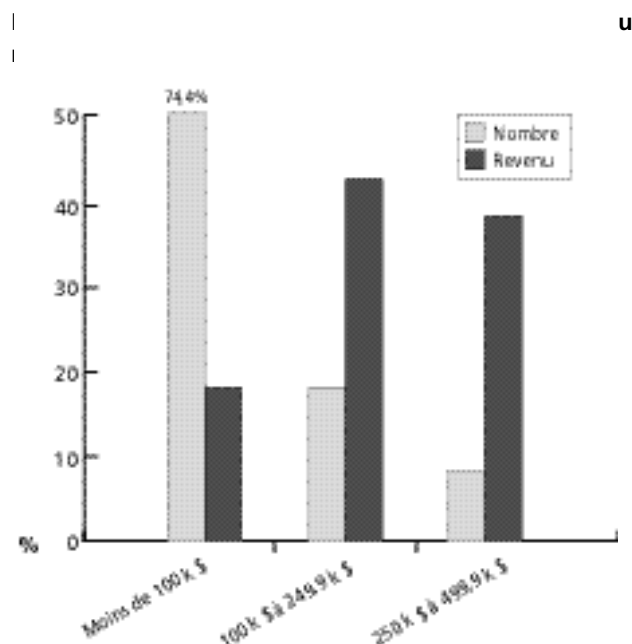
La répartition des entreprises en fonction des différentes strates de revenus est présentée au tableau suivant. On constate que 75 % des entreprises se trouvent dans la strate de moins de 100 k\$.

Tableau 3.49 – Profil évolutif des entreprises ovines selon la strate de revenu

Strate de revenu	1993	1997	2000	TCA %
	%	%	%	
Moins de 100 k \$	85,0	76,3	74,4	-1,9
100 k \$ à 249,9 k \$	12,5	15,8	17,9	5,3
250 k \$ à 499,9 k \$	2,5	7,9	7,7	17,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre que, tel qu'illustré aux tableaux précédents, les entreprises de la strate de revenu de moins de 100 k\$ sont majoritaires et génèrent moins de 20 % du revenu, alors que les entreprises de la strate de 250 k\$ à 499 k\$, qui ne représentent que 8 % des entreprises, produisent 40 % du revenu global ovin. On constate l'effet de la concentration de la production sur les revenus.



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.1.4.2 Production caprine

La production caprine a pour fins la production de lait, de chevreaux d'abattage et de laine. La production laitière est en développement en Estrie et au Québec en raison de l'augmentation de la demande de produits laitiers, en particulier de fromages. La production de chevreaux de boucherie est une production en émergence suscitée par la demande des consommateurs nouvellement arrivés au Québec en provenance de l'Afrique du Nord. La production de chèvres angora pour la laine est en décroissance à cause du manque d'occasions de marché.

Tableau 3.50 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Chèvres laitières					
Déclarants	18	24	18	0,0	-10,0
Nbre de têtes	213	298	589	15,6	7,5
Têtes/décl.	12	15	33	15,6	19,4
Chèvres de boucherie					
Déclarants	n/d	4	9	12,3	n/d
Nbre de têtes	n/d	71	345	25,3	n/d
Têtes/décl.	n/d	18	38	11,6	n/d
Chèvres angoras					
Déclarants	8	6	2	-18,0	-10,5
Nbre de têtes	479	289	C	-17,8	-16,9
Têtes/décl.	60	48	C	0,1	-7,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La faible part estrienne du cheptel de chèvres laitières du Québec au tableau suivant s'explique par le fait que l'Estrie est éloignée des centres de transformation.

Tableau 3.51 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Chèvres laitières				
% des décl.	5,2	6,6	11,0	11,1
% des têtes	3,3	3,2	5,5	7,6
Chèvres angoras				
% des décl.	16,7	8,3	9,1	-8,3
% des têtes	41,2	34,4	38,1	-1,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Les revenus de la production ne sont pas élevés, comme le montre le tableau suivant.

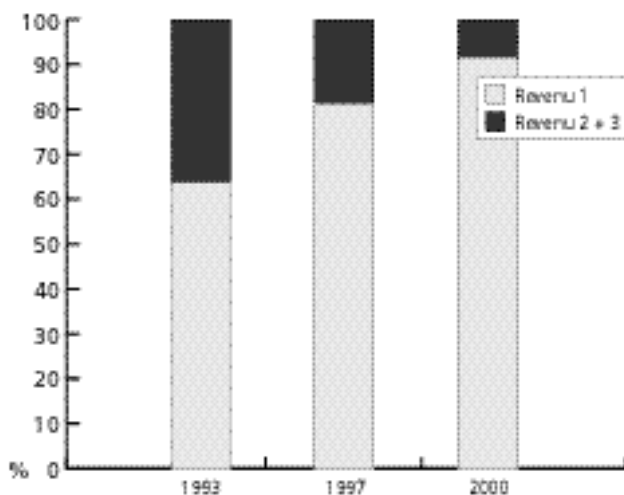
Tableau 3.52 – Évolution du revenu caprin

	1993	1997	2000	TCA %
Chèvres				
Déclarants	12	13	15	5,96
Revenu	76 800	105 650	270 282	26,03
Rev./décl.	6 400	8 127	18 019	18,94

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

Malgré cela, les revenus caprins sont produits par des entreprises déclarantes qui en font leur principale source de revenu, comme en fait foi la figure suivante.

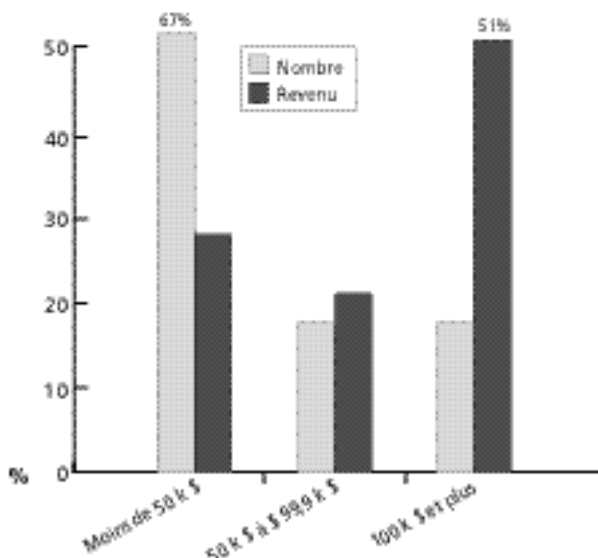
Figure 3.44 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus caprins



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante illustre que 70 % des déclarants produisent moins de 30 % du revenu total caprin.

du



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.1.5 Autres productions animales

Cette section traite des animaux de ferme, dont la production est plus limitée en Estrie. Les renseignements disponibles sont plus restreints et ne peuvent pas toujours être publiés afin de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels*.

Chaque espèce animale est traitée de la façon suivante sur la base des données 1993-2000 : le premier tableau présente les principales données sur la production, le deuxième traite de la part du cheptel québécois en Estrie et le troisième décrit les revenus. Une figure présente l'évolution de la proportion du revenu des déclarants et, enfin, la dernière figure traite de la répartition du nombre d'entreprises selon leur revenu.

3.1.5.1 Aviculture

L'Estrie n'est pas reconnue comme une région avicole. Ce secteur est sous gestion de l'offre avec un contingentement de la production. Ainsi, seules les entreprises ayant acquis les quotas requis peuvent mettre en marché des produits. Les autres doivent se limiter à la production permise pour la consommation personnelle, soit 100 poulets, 50 dindons légers, 25 dindons lourds ou l'élevage de moins de 100 poules pondeuses. Les statistiques qui suivent sont globales. Elles tiennent compte des producteurs déclarant des animaux élevés avec ou sans quota.

Production de poules, œufs de consommation

Au Québec, la consommation d'œufs a diminué depuis 1990 à cause de la publicité sur le contenu en cholestérol des œufs. Cependant, depuis 1999, les œufs ont été réhabilités comme aliments santé.

En Estrie, la production est peu importante et détient une très faible part du cheptel, malgré le fait qu'elle possède 10 % des déclarants du Québec.

Tableau 3.53 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Poules œufs consommation					
Déclarants	37	71	50	4,4	-7,2
Nbre de têtes	114 355	120 413	77 353	-5,4	-0,1
Têtes/décl.	3 091	1 696	1 547	-9,4	7,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.54 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Poules œufs consommation				
% des décl.	4,2	9,0	9,7	12,5
% des têtes	3,6	3,9	2,4	-5,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Production de poulets et de poulettes

À l'échelle du Québec, la production de poulets connaît une lente croissance à cause des consommateurs qui substituent cette viande aux viandes rouges. Le secteur a aussi adapté ses produits afin d'offrir sur le marché des produits à valeur ajoutée et de préparation rapide. Une seule entreprise est dans l'élevage de poulettes pondeuses.

Tableau 3.55 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Gros poulets					
Déclarants	9	13	20	12,1	-0,1
Nbre de têtes	2 401	1 573	10 276	23,1	10,6
Têtes/décl.	267	121	514	9,8	10,7
Poulets à griller					
Déclarants	9	7	12	4,2	-1,0
Nbre de têtes	182 630	136 230	152 695	-2,5	-1,0
Têtes/décl.	20 292	19 461	12 725	-6,4	0,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.56 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Gros poulets				
% des décl.	3,3	6,1	7,4	12,2
% des têtes	0,2	0,1	0,5	11,3
Poulets à griller				
% des décl.	1,3	1,1	1,8	5,3
% des têtes	0,7	0,6	0,6	-1,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement



Production de dindons

L'élevage du dindon en Estrie est inexistant. De petites quantités sont produites pour autoconsommation à la ferme.

Revenus

Les tableaux sur les revenus ne font pas de distinction entre les différents types d'élevage.

Au tableau suivant, les revenus de volailles représentent 1,1 % des revenus totaux et 1,4 % des revenus animaux. Ceux-ci sont stables, tandis que le revenu par déclarant est en croissance.

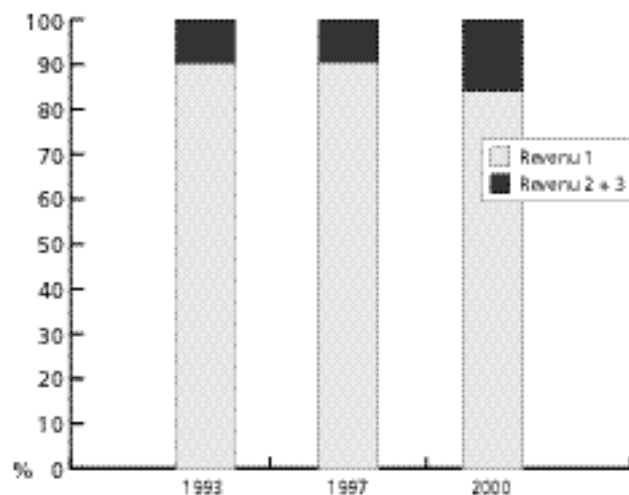
Tableau 3.57 – Évolution du revenu avicole

	1993	1997	2000	TCA %
Volailles				
Déclarants	58	43	35	-12,8
Revenu	4 235 025	5 272 528	4 056 779	-1,6
Rev./décl.	73 018	122 617	115 908	12,8

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 0,3 % pour la volaille.

La figure suivante montre que les exploitations qui ont des revenus avicoles secondaires sont en augmentation.

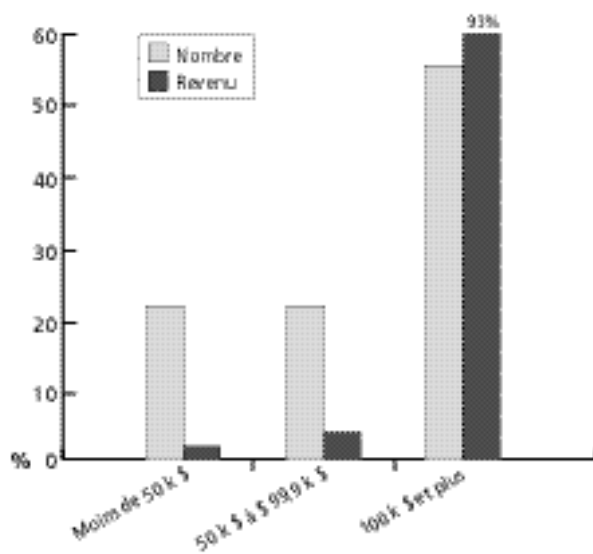
Figure 3.46 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre que la moitié des producteurs avicoles ont un revenu supérieur à 100 k\$ et qu'ils génèrent la quasi-totalité des revenus de ce secteur.

Figure 3.47 – Répartition du nombre d'entreprises et du r



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.1.5.2 Chevaux

Production

Une croissance du nombre de chevaux et de déclarants a été enregistrée durant la période 1993-2000, comme l'illustre le tableau suivant. La part de l'Estrie s'est accrue dans le cheptel du Québec durant la même période. Deux causes expliquent le phénomène.

Premièrement, les agriculteurs gardent quelques chevaux pour leur loisir. Deuxièmement, les éleveurs spécialisés, ceux qui déclarent des revenus représentant environ 25 % des déclarants de chevaux, ont augmenté leur troupeau en réponse à la demande.

Tableau 3.58 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Juments (selle+course)					
Déclarants	127	168	146	2,0	-5,1
Nbre de têtes	400	536	416	0,6	-3,5
Têtes/décl.	3,1	3,2	2,8	-1,4	1,7
Juments (trait+viande)					
Déclarants	109	142	98	-1,5	-4,0
Nbre de têtes	207	370	296	5,2	-0,7
Têtes/décl.	1,9	2,6	3,0	6,9	3,5
Hongres et étalons (selle+course)					
Déclarants	97	107	95	-0,3	-8,6
Nbre de têtes	236	352	261	1,4	-8,4
Têtes/décl.	2,4	3,3	2,7	1,8	0,2
Hongres et étalons (trait+viande)					
Déclarants	72	93	65	-1,5	-3,9
Nbre de têtes	119	178	140	2,3	-5,5
Têtes/décl.	1,7	1,9	2,2	3,9	-1,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.59 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Juments (selle+course)				
% des décl.	6,5	10,1	10,9	7,5
% des têtes	5,4	7,4	7,2	4,2
Juments (trait+viande)				
% des décl.	8,8	10,9	10,5	2,6
% des têtes	7,7	11,1	11,7	6,0
Hongres et étalons (selle+course)				
% des décl.	5,1	6,9	9,5	9,1
% des têtes	4,8	7,4	9,9	10,8
Hongres et étalons (trait+viande)				
% des décl.	6,1	9,4	7,3	2,6
% des têtes	6,3	9,6	11,0	8,3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Les déclarants de revenus équins ont généré un revenu moyen de 54 000 \$. Le tableau suivant fait état d'une croissance très forte des revenus, qui ont augmenté de 60 % depuis sept ans. Les entreprises dont c'est le revenu principal déclarent 90 % des revenus équins.

Tableau 3.60 – Évolution du revenu équin

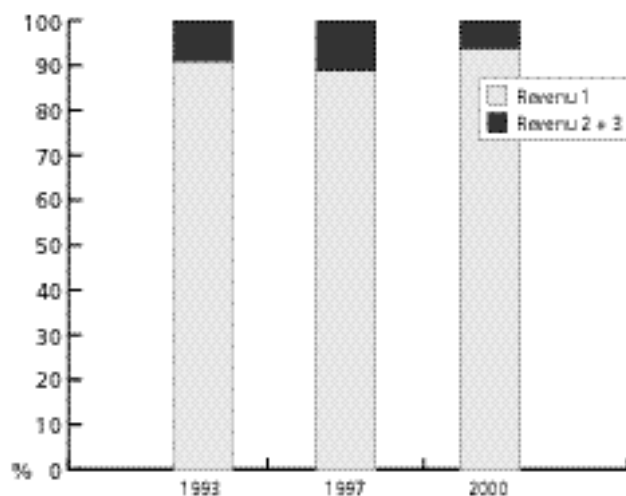
	1993	1997	2000	TCA %
Chevaux				
Déclarants	34	44	36	-5,0
Revenu	1 151 850	1 261 734	1 957 043	8,3
Rev./décl.	33 878	28 676	54 362	14,0

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 %, pour le prix des animaux et des produits animaux.

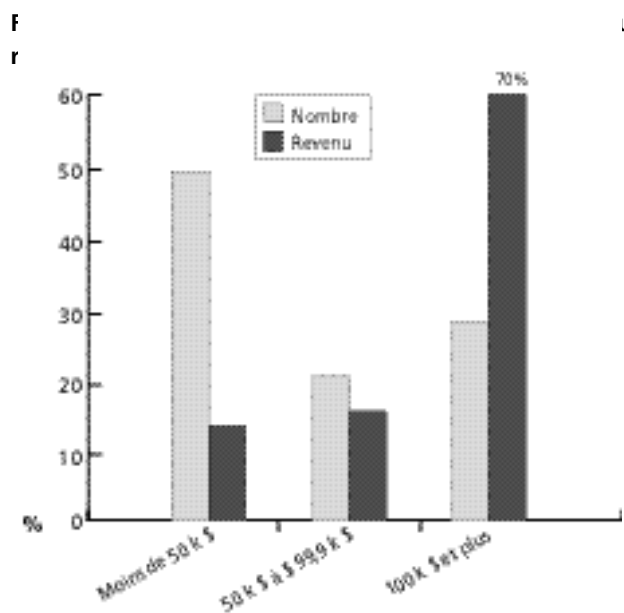


Figure 3.48 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus équins



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La figure suivante montre que 30 % des déclarants de revenus ont un revenu de 100 \$ et plus et qu'ils c



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.1.5.3 Cuniculture

Production

Le tableau suivant fait état de la décroissance de cette production en Estrie. Les problèmes de mise en marché persistants et chroniques ont amené au fil des ans une décroissance des déclarants et du cheptel. Le syndicat régional qui aidait à la mise en marché a été dissous en 1996. La situation au Québec a été plus dramatique, tel qu'indiqué par le taux de croissance annuel négatif de 50 % plus élevé qu'en Estrie. Les producteurs qui ont persisté l'ont fait grâce au développement de leur marché.

Tableau 3.61 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Lapines					
Déclarants	12	10	6	-9,4	-14,8
Nbre de têtes	245	167	143	-7,4	-10,2
Têtes/décl.	20	17	24	2,2	5,3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement



Le tableau suivant montre que l'Estrie maintient sa place dans la production du Québec et a même accru sa part depuis 1993.

Tableau 3.62 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Lapines				
% des décl.	3,5	4,2	5,3	6,3
% des têtes	1,2	1,3	1,5	3,1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Les revenus des déclarants ont connu une chute dramatique, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 3.63 – Évolution du revenu cunicole

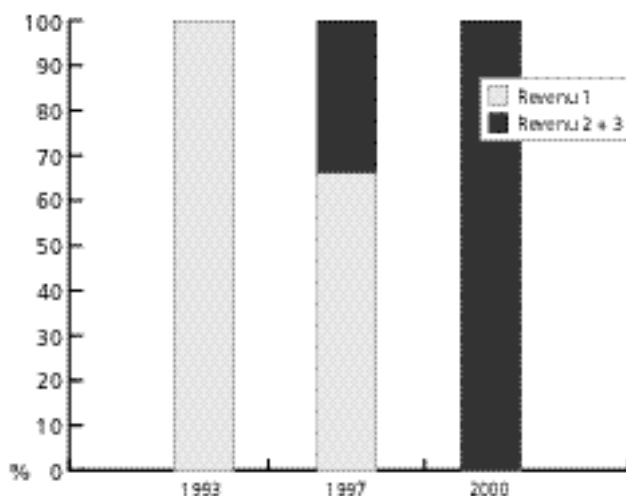
	1993	1997	2000	TCA %
Lapines				
Déclarants	4	4	2	-9,4
Revenu	94 875	10 522	C	-28,8
Rev./décl.	23 719	2 631	C	-21,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 %, pour les prix des animaux et des produits animaux.

Il n'est donc pas surprenant de constater, à la figure suivante, qu'en 2000, les revenus de cette production ne sont plus une source de revenu principal.

Figure 3.50 – Évolution de la proportion du revenu principal sur l'ensemble des revenus cunicoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.1.5.4 Apiculture

L'apiculture, en plus de produire du miel et des produits dérivés (cire, pollen, boissons), joue un rôle essentiel dans la pollinisation des plantes. Sans les abeilles, les pomiculteurs et les producteurs de bleuets ne pourraient obtenir des récoltes de qualité en quantité. Les producteurs d'autres espèces fruitières y recourent, mais dans une moindre mesure, surtout pour améliorer la qualité des fruits. Les apiculteurs sont très mobiles et déplacent leur rucher dans la région et le Québec en fonction du calendrier de floraison des différentes espèces fruitières.

Production

Depuis quinze années, les bas prix du miel sur le marché nord-américain n'ont pas favorisé la croissance de la production, et la demande des consommateurs est stable. Ces bas prix, combinés à une difficulté pour les apiculteurs de se regrouper et d'approvisionner les grandes surfaces, ont conduit les producteurs à développer leur marché. Le tableau suivant montre que les producteurs qui se sont maintenus ont augmenté la taille de leur rucher et la production totale de leur entreprise.

Tableau 3.64 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Apiculture					
Déclarants	16	13	11	-5,2	-7,0
Nbre de ruches	3 236	3 571	4 493	4,8	0,6
Ruches/décl.	202	274	408	10,6	8,2
Kg de miel	171 717	175 126	214 928	3,3	3,9
Kg miel/décl.	10 732	13 471	19 539	8,9	12,2
Kg miel/ ruche	53	49	48	-1,5	3,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

L'Estrie est la quatrième région apicole au Québec et a augmenté légèrement sa part depuis 1993, comme en fait foi le tableau suivant.

Tableau 3.65 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Apiculture - ruches				
% décl.	5,7	6,2	6,5	2,0
% ruches	10,0	12,7	13,3	4,2
Apiculture - miel				
% des décl.	5,7	6,2	6,7	2,4
% du miel	11,6	11,9	11,1	-0,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Le tableau suivant fait état des revenus qui confirment la tendance observée dans le cheptel pour les ruchers.

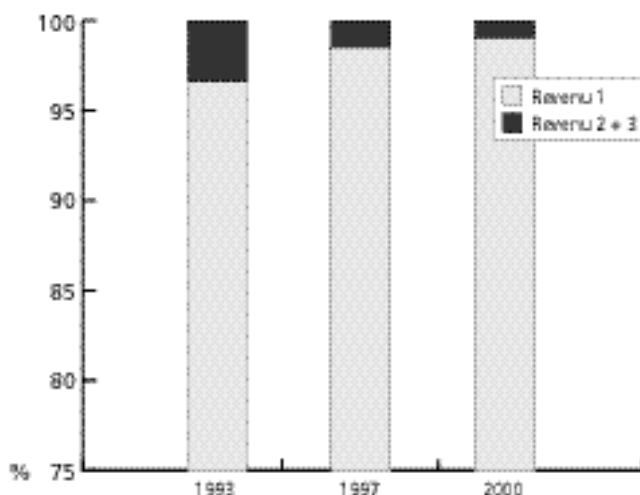
Tableau 3.66 – Évolution du revenu apicole

	1993	1997	2000	TCA %
Apiculture				
Déclarants	14	10	9	-5,63
Revenu	849 000	846 953	968 806	2,26
Rev./décl.	60 643	84 695	107 645	8,36

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

La figure suivante montre que la production se fait par des producteurs dont c'est la principale source de revenus.

Figure 3.51 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus

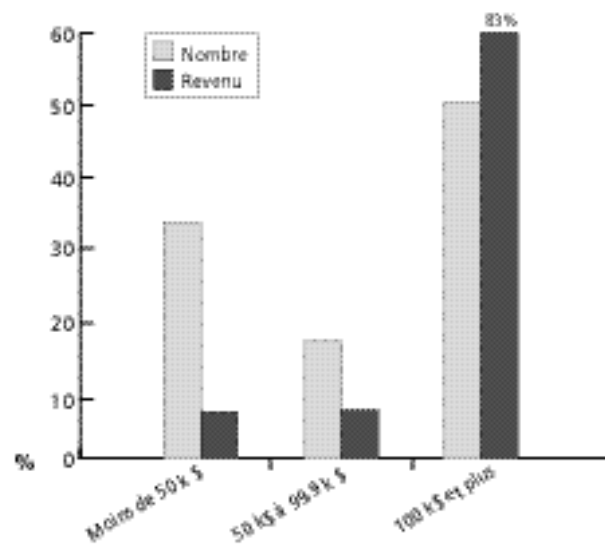


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement



Conséquemment, la moitié des déclarants de revenus génèrent 83 % des revenus apicoles.

Figure 3.52 – Répartition du nombre d'entreprises et du revenu



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.1.6 Productions de spécialité

Cette section traite des productions animales de spécialité qui consistent en élevage d'espèces animales dites non domestiques et dont la production est très limitée en Estrie. L'information disponible est aussi très limitée. De plus, certaines données ne peuvent être publiées, et ce, en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Chaque espèce animale sera traitée dans la mesure du possible sur la base des données 1993-2000. Le premier tableau présente les principales données sur la production, le deuxième traite de la part du cheptel québécois en Estrie et le troisième décrit les revenus. Dans certains cas, deux autres figures sont également présentées. La première fait état du pourcentage de revenu principal sur l'ensemble des revenus et la seconde présente la répartition du revenu total.

3.1.6.1 Animaux à fourrure

Production et revenus

L'Estrie a déjà été une région très importante pour l'élevage d'animaux à fourrures. En 1991, elle était la première région pour les renards et la troisième pour les visons, mais depuis, le marché et les prix de la fourrure sont en décroissance, ce qui explique la régression spectaculaire de ces élevages en Estrie et au Québec. Les deux prochains tableaux précisent que les entreprises qui se sont maintenues n'ont pas accru leur cheptel. Les revenus ont suivi la tendance du cheptel.

Tableau 3.67 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Renardes					
Déclarants	6	4	2	-14,5	n/d
Nbre de têtes	785	271	C	2,1	n/d
Têtes/décl.	131	68	C	19,5	n/d
Visons					
Déclarants	1	2	n/d	10,4	n/d
Nbre de têtes	C	C	n/d	16,0	n/d
Têtes/décl.	C	C	n/d	n/d	n/d

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.68 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Renardes				
% des décl.	3,5	4,2	5,3	6,3
% des têtes	1,2	1,3	1,5	3,1
Visons				
% des décl.	9,5	13,3	n/d	n/d
% des têtes	25,7	17,0	n/d	n/d

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant illustre la chute des revenus liée à la baisse des cheptels.

Tableau 3.69 – Évolution du revenu des animaux à fourrure

	1993	1997	2000	TCA %
Animaux à fourrure				
Déclarants	7	5	3	-11,4
Revenu	127 500	163 937	C	-2,9
Rev./décl.	18 214	32 787	C	9,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour les prix des animaux et des produits animaux.

3.1.6.2 Grands gibiers

Production et revenus

Bisons

La production a subi les conséquences d'un manque de concertation et d'organisation cohérentes des éleveurs. À ses débuts, elle s'est développée par le marché des reproducteurs. Par la suite, elle a dû s'orienter vers les marchés de la venaison, ce qui ne s'est pas fait facilement. Les variations du cheptel observées depuis 1993 en sont la conséquence, ce que reflètent les tableaux suivants.

La part de l'Estrie dans cette production est très fluctuante. En 2000, les éleveurs détiennent 16 % du cheptel du Québec. La production est faite par des éleveurs dont c'est la seule source de revenu.

Tableau 3.70 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Bisons					
Déclarants	2	2	4	10,4	-0,3
Nbre de têtes	C	C	229	-9,5	-4,1
Têtes/décl.	C	C	57	-18,0	-3,8

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.71 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Bisons				
% des décl.	3,5	3,7	7,1	10,7
% des têtes	23,9	3,9	15,9	-5,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.72 – Évolution du revenu

	1993	1997	2000	TCA %
Bisons				
Déclarants	2	2	4	10,4
Revenu	C	C	581 208	-7,5
Rev./décl.	C	C	145 302	-16,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour les prix des animaux et des produits animaux.

Cervidés

Cette production est en émergence depuis le début des années 1990 au Québec. Quelques entreprises de grande envergure ont activement fait la promotion de cet élevage. Le marché a connu un accroissement rapide pour les reproducteurs et les produits (venaison, velours), en particulier grâce à la demande soutenue de la restauration.

Tableau 3.73 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Cervidés					
Déclarants	1	5	6	29,2	3,9
Nbre de têtes	C	283	537	82,4	8,9
Têtes/décl.	C	57	90	72,1	4,8

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

L'Estrie s'est rapidement taillée une place dans cette production, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 3.74 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Cervidés				
% des décl.	0,9	3,2	4,3	24,3
% des têtes	0,05	4,5	6,7	101

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les données sur les revenus indiquent que les éleveurs qui se sont lancés dans cette production l'ont fait sur une large échelle et à temps plein.

Tableau 3.75 – Évolution du revenu

	1993	1997	2000	TCA %
Cervidés				
Déclarants	0	1	4	25,8
Revenu	0	C	208 811	27,8
Rev./décl.	0	C	52 203	1,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.



Sangliers

Cette production a deux débouchés, soit la venaison et les activités cynégétiques. Les fluctuations du cheptel sont directement reliées à la variation de la demande. C'est une production fortement en régression au Québec, mais la part estrienne du cheptel du Québec s'accroît.



Tableau 3.76 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Sangliers					
Déclarants	3	3	5	7,6	-4,0
Nbre de têtes	C	C	149	-3,4	-16,4
Têtes/décl.	C	C	30	-10,2	-12,9

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.77 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Sangliers				
% des décl.	4,9	5,3	10,9	12,0
% des têtes	6,4	4,7	17,5	15,5

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.78 – Évolution du revenu

	1993	1997	2000	TCA %
Sangliers				
Déclarants	3	1	4	4,2
Revenu	C	C	46 732	18,5
Rev./décl.	C	C	11 683	13,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

3.1.6.3 Oiseaux fermiers

Production de ratites

Cette production en émergence en 1996 a vu son marché de reproducteurs s'effondrer à cause d'un manque de débouchés pour le marché de la viande, qui semblait cependant prometteur. Les producteurs ont réduit fortement leur troupeau pour s'ajuster au marché. L'Estrie suit les tendances provinciales.

Tableau 3.79 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Ratites					
Déclarants	N/D	17	11	1,4	-8,1
Nbre de têtes	N/D	352	44	-22,2	-25,7
Têtes/décl.	N/D	21	4	-21,1	-14,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Tableau 3.80 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Ratites				
% des décl.	N/D	5,2	10,3	10,4
% des têtes	N/D	3,4	3,4	0,0

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus de cette production seront traités avec ceux de la production de gibiers à plume de la section suivante.

Production de gibiers à plumes

Les gibiers à plumes comprennent les canards, les cailles, les faisans et les pintades. Cependant, compte tenu du très petit nombre de déclarants, seules les données sur les canards pourront être présentées.

Le canard est devenu une production importante en Estrie à la suite de l'expansion de l'entreprise très connue Les Canards du Lac Brome. Celle-ci, pour répondre à la demande des marchés, a dû établir des élevages hors du site original, qui avait atteint sa capacité. Elle s'est tournée vers la région de l'Estrie pour établir de nouveaux sites de production et offrir des contrats de production à des producteurs déjà établis. Le tableau suivant fait état de cette croissance.

Tableau 3.81 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Canards					
Déclarants	6	11	8	4,2	-4,4
Nbre de têtes	2 211	52 210	555 881	77,0	20,1
Têtes/décl.	369	4 746	69 485	111,1	25,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant montre que la région est maintenant la principale région productrice avec les deux tiers de la production du Québec.

Tableau 3.82 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Canards				
% des décl.	3,6	4,2	6,6	9,0
% des têtes	1,0	5,2	66,6	83,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Revenus

Les revenus de cette production sont importants par entreprise. Quelques producteurs génèrent tous les revenus provenant des élevages de volailles spécialisés.

Tableau 3.83 – Évolution du revenu pour les oiseaux fermiers

	1993	1997	2000	TCA %
Oiseaux fermiers				
Déclarants	1	5	8	21,90
Revenu	C	355 552	717 153	20,87
Rev./décl.	C	71 110	89 644	-0,84

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

3.1.6.4 Aquaculture

Production et revenus

La région possède un réseau hydrique bien développé et bien pourvu en eau souterraine de qualité, ce qui constitue l'élément de base de l'aquaculture. Il n'est pas étonnant que cette production se soit développée durant la période 1993-2000.

L'Estrie est la première région piscicole au Québec pour la production de truites. Depuis 1993, la croissance de ce secteur a été rapide, surtout sur le plan de la capacité de production des entreprises, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 3.84 – Évolution des caractéristiques des entreprises déclarantes

	1993	1997	2000	TCA %	
				Estrie	Québec
Truites et autres espèces (ensemencement)					
Déclarants	18	17	24	4,2	-1,7
Nbre de têtes (000)	379,4	2 290,1	5 144,7	45,1	-2,8
Têtes/décl.	21 077	134 712	214 362	39,3	-1,1
Truites de table					
Déclarants	9	7	7	-3,5	-9,8
Nbre de têtes (000)	649,5	1 003,3	2 170,6	18,8	4,4
Têtes/décl.	72 167	143 329	310 086	23,2	2,2
Truites en étang de pêche					
Déclarants	9	8	4	-10,9	-9,4
Nbre de tête (000)	156 300	28 629	116 000	33,2	-9,8
Têtes/décl.	17 367	3 579	29 000	49,5	-0,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le tableau suivant reflète l'importance de la région dans la production québécoise.

Tableau 3.85 – Évolution de la part de l'Estrie par rapport au Québec

	1993	1997	2000	TCA %
Truites d'ensemencement				
% des décl.	16,8	13,5	25,3	6,0
% des têtes	2,9	20,7	38,1	44,3
Truites de table				
% des décl.	23,7	20,0	15,9	-5,5
% des têtes	22,3	34,9	55,2	13,8
Truites en étang de pêche				
% des décl.	7,9	8,3	7,0	-1,7
% des têtes	19,1	4,6	29,2	6,3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus générés par cette production représentent 1,2 % des revenus de la région, même si les producteurs ne représentent que 0,8 % du nombre total de producteurs. Le tableau suivant montre l'importance des revenus par entreprise.

Tableau 3.86 – Évolution du revenu aquacole

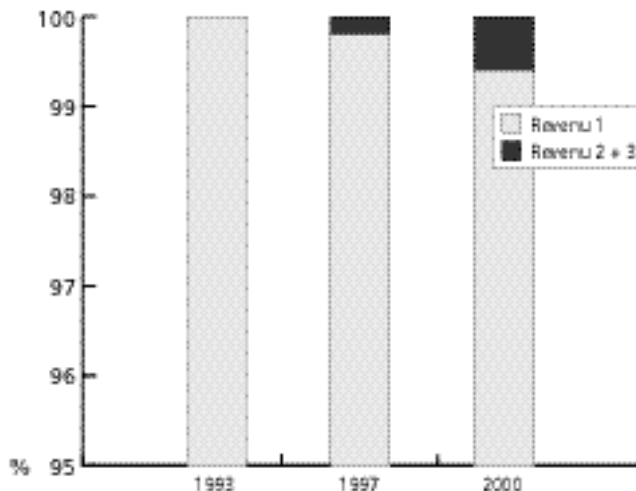
	1993	1997	2000	TCA %
Aquaculture				
Déclarants	23	18	21	-1,3
Revenu	1 838 400	2 776 319	4 566 121	13,9
Rev./décl.	79 930	154 240	217 434	15,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,3 % pour le prix des animaux et des produits animaux.

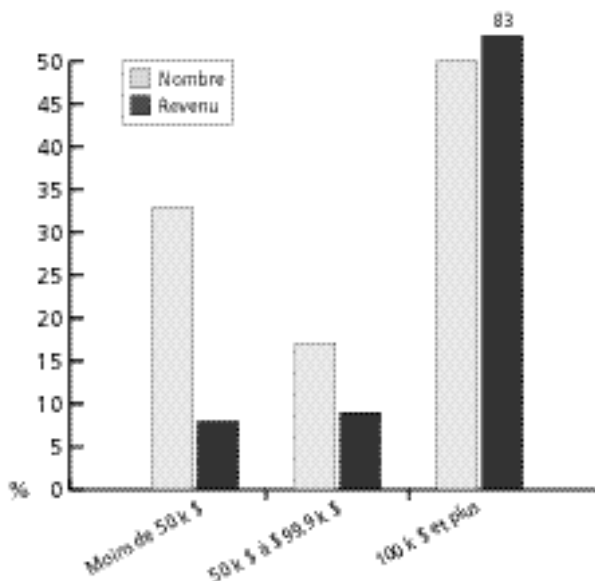
Les figures suivantes confirment que cette production est la seule source de revenus des déclarants et que les grandes entreprises génèrent la majorité des revenus de la production.

Figure 3.53 – Évolution de la part du revenu principal sur l'ensemble des revenus aquacoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Figure 3.54 – Répartition du nombre d'entreprises et du



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2 Productions végétales

Les productions végétales occupent une partie importante du territoire de l'Estrie. La région étant d'abord une région d'élevage, les fourrages ont, depuis très longtemps, été apparentés au paysage estrien. Bien que l'on assiste à une diminution des superficies en fourrage et en pâturage depuis 1993, celles-ci couvrent encore plus de 125 000 ha en 2000. Les céréales et les protéagineux ont connu une croissance marquée avec un taux d'accroissement annuel des superficies de 6 % de 1993 à 2000. Les superficies couvertes par les différentes productions ont peu changé lors de cette même période, connaissant pour la plupart une légère diminution. Quant au secteur acéricole, on observe une importante progression tant par le nombre d'entailles (10 %) que par la superficie en érablière (2 %). Le nombre de déclarants a connu une baisse dans toutes les productions à l'exception du domaine acéricole.

Tableau 3.2.1 – Évolution des superficies et du nombre de déclarants

Productions	1993		2000		TCA	
	ha	Nbre	ha	Nbre	%ha	%Nbre
Fourrages	90 151	2 163	80 331	1 701	- 2	- 3
Pâturages	54 934	2 120	45 481	1 698	- 3	- 3
Céréales et protéag.	15 327	1 180	22 905	914	6	- 4
Fruits	469	145	405	86	- 2	- 7
Légumes frais	459	62	394	56	- 2	- 1
Abrité ornementale	5		6			1
Abrité légumes	9	56	8	43	- 3	- 4
Hort. ornementale	670	49	517	29	- 4	- 7
Arbres de Noël	7 660	171	7 453	132	0	- 4
Érabières (ha)	15 698	1 018	27 419	941	8	- 1
Entailles (Nbre)	2 626 206	746	5 065 591	941	10	3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

En 2000, les productions végétales totalisaient un montant de ventes de plus de 66 millions de dollars, et 1 470 entreprises déclaraient retirer des revenus des différentes productions végétales, comparative-ment à 1 145 en 1993. On observe une croissance annuelle, entre 1993 et 2000, de 11 % des revenus et de 3,6 % des entreprises. Les revenus se sont accrus dans toutes les productions, à l'exception des pommes et des légumes de transformation. L'acériculture et les céréales et protéagineux ont connu les plus fortes croissances avec près de 15 % pour chacun de ces secteurs.

Tableau 3.2.2 – Revenus agricoles, déclarants et croissance

Revenus agricoles	1993		2000		TCA	
	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
Pépinière (p. champ)	0	0	462 885	15	0,0	0,0
Acériculture	8 170 075	537	24 063 109	673	16,7	3,3
Céréales et protéag.	2 455 325	49	6 455 136	202	14,8	22,4
Autres fruits	1 742 350	54	4 060 114	54	12,8	0,0
Divers végétaux	C	2	0	0	- 100,0	- 100,0
Pommes de terre	801 500	6	1 592 549	9	10,3	6,0
Arbres de Noël	8 969 400	135	17 414 509	120	9,9	- 1,7
Pépinière (conteneur)	375 475	13	718 957	6	9,7	- 10,5
Légumes frais	882 650	40	1 493 378	38	7,8	- 0,7
Gazon	446 000	9	726 103	5	7,2	- 8,1
Fourrages pour vente	2 406 275	221	3 514 442	295	5,6	4,2
Cultures abritées	4 030 200	52	4 924 580	33	2,9	- 6,3
Pommes	1 479 700	26	837 564	19	- 7,8	- 4,4
Légumes transf.	C	1	C	1	- 42,4	0,0
Totaux	31 936 575	1 145	66 267 028	1 470	11,0	3,6

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

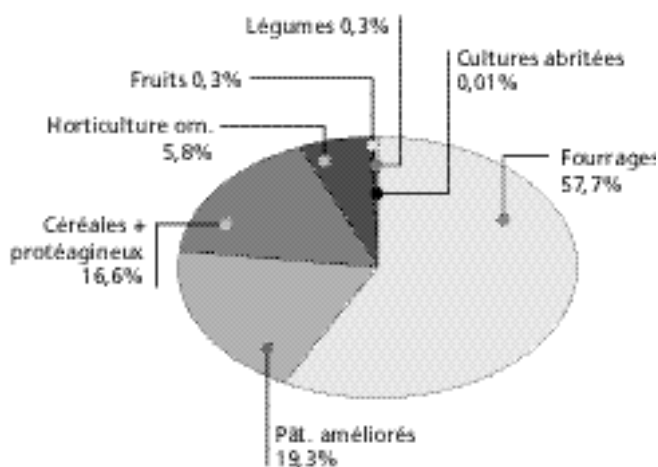
Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 1,23 % pour l'ensemble des productions végétales

Il faut aussi ajouter que les fourrages et une grande partie des céréales et du maïs-grain sont consommés à la ferme pour être transformés en produits animaux.

En 2000, la superficie en cultures est d'environ 157 500 ha, soit près de 15 % du territoire de la région de l'Estrie. Les fourrages comptent pour près de 58 % de la superficie en cultures en Estrie. En tenant compte des pâturages améliorés, le paysage agricole de la région se caractérise par la présence importante des plantes fourragères dans près de 80 % des champs cultivés.



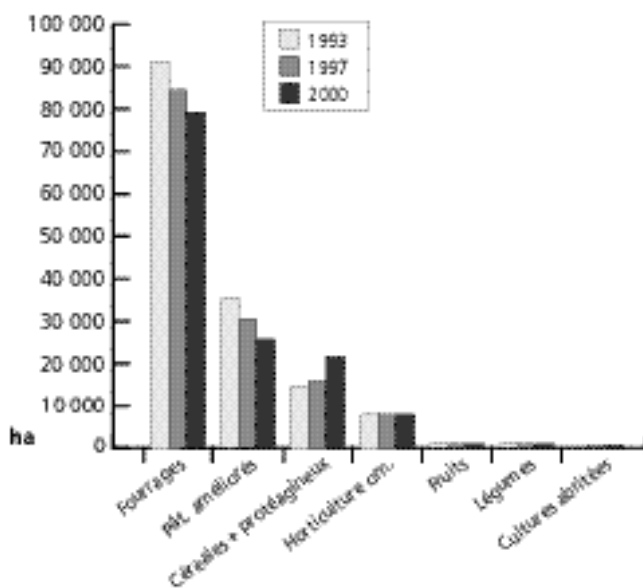
Figure 3.2.1 – Répartition de la superficie en cultures en 2000



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Depuis 1993, la superficie en cultures dans la région a diminué de 6 % (environ 10 000 ha), passant de 166 972 à 157 313 ha. Toutes les cultures ont connu une baisse de leurs superficies, sauf les céréales et les protéagineux, qui ont connu une croissance de 50 %, passant de 15 300 à près de 23 000 ha.

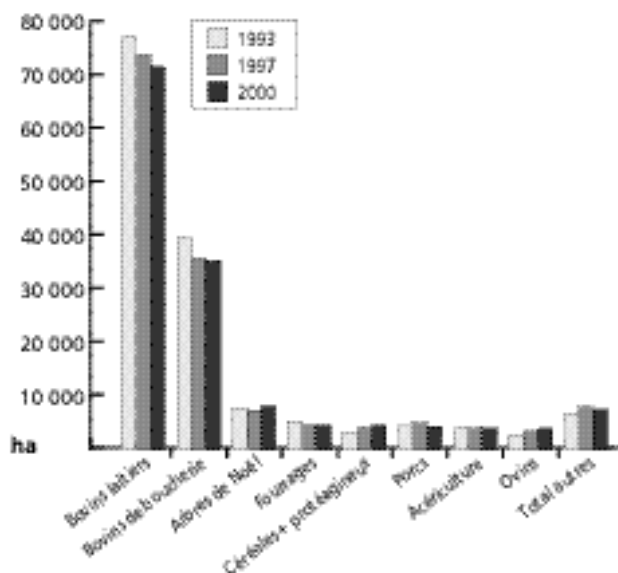
Figure 3.2.2 – Évolution de la superficie en cultures par type de cultures



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Selon le revenu principal, en 2000, près de 80 % des superficies en cultures dans la région de l'Estrie sont détenues par des exploitations laitières ou de bovins de boucherie, avec respectivement 71 720 ha (51,7 %) et 36 340 ha (26,2 %). On note ensuite les exploitations d'arbres de Noël (5,6 %), les fourrages pour la vente (2,9 %), les céréales et protéagineux (2,5 %), les porcs (2,4 %), l'acériculture (2,0 %), les ovins (1,8 %) et les autres productions (4,9 %).

Figure 3.2.3 – Évolution de la superficie en cultures selon le revenu principal des entreprises agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.1 Grandes cultures

Les grandes cultures regroupent les prairies, les pâturages, les céréales, le maïs et le soya, et couvrent plus de 148 000 ha en Estrie en 2000. La région cultive 11 % des superficies en fourrage du Québec, 4,5 % des céréales et moins de 2 % du soya et du maïs.

Tableau 3.2.3 – Comparaison des superficies (ha) des grandes cultures en Estrie et au Québec en 2000

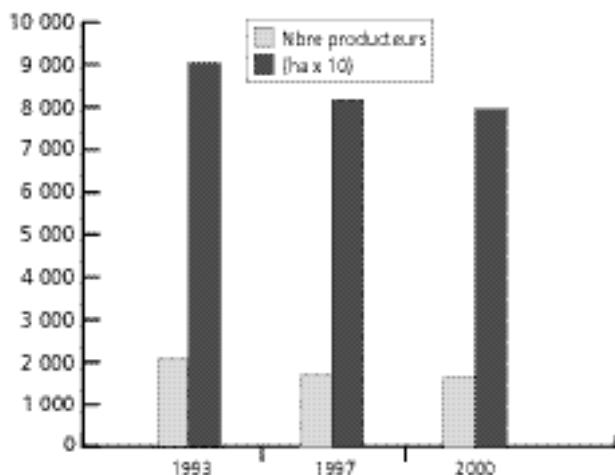
	Céréales	Fourrage	Maïs-grain	Soya	Total
Estrie	13 403	126 166	6 609	2 694	148 872
Québec	295 621	1 133 640	408 892	139 094	1 977 247
% Estrie vs Québec	4,5	11,1	1,6	1,9	8,0

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.1.1 Prairies

La superficie fourragère moyenne par ferme dans la région de l'Estrie a augmenté d'environ 13 % depuis 1993, passant de 41 à 47 ha. Cette augmentation correspond à une baisse d'environ 22 % du nombre d'entreprises dans ce secteur de production, alors que la superficie totale diminuait de 11 %. En 2000, on compte environ 1 694 entreprises cultivant près de 80 000 ha.

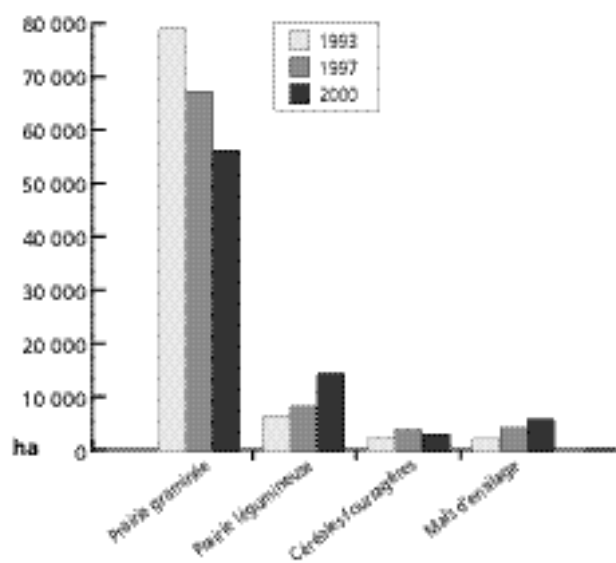
Figure 3.2.4 – Évolution du nombre d'entreprises produisant des fourrages et de la superficie fourragère



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les prairies à dominance de graminées (mil, dactyle, etc.) représentent 72 % des fourrages cultivés dans la région, avec une superficie d'environ 57 000 ha. Depuis 1993, ce type de culture a diminué de 28 % au profit, entre autres, des prairies à dominance de légumineuses (luzerne, trèfle, etc.) (15 000 ha) et du maïs d'ensilage (5 000 ha). Les céréales fourragères (2 700 ha) ont peu varié durant cette période.

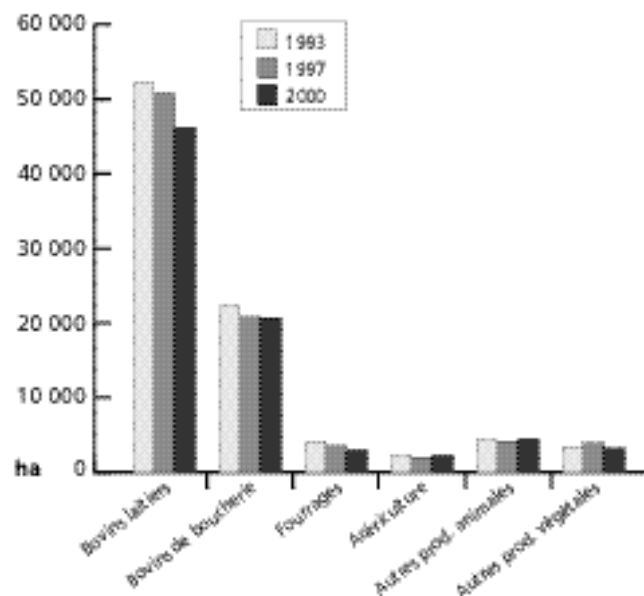
Figure 3.2.5 – Évolution de la superficie fourragère par type de culture



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

En 2000, environ 80 % des producteurs de fourrages sont des entreprises laitières et de bovins de boucherie qui cultivent 87 % des superficies fourragères, avec respectivement 47 000 et 21 735 ha. On compte 68 entreprises dont le revenu principal est la vente de fourrages. Celles-ci représentent 4 % des exploitations déclarant produire des fourrages et cultivent environ 4 % (3 000 ha) des superficies fourragères, soit une moyenne par ferme de 44 ha.

Figure 3.2.6 – Évolution de la superficie fourragère selon le revenu principal des entreprises agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus des ventes de foin ont connu une croissance moyenne de 5,6 % de 1993 à 2000. En 2000, 295 producteurs déclaraient vendre du foin pour une valeur de 3,5 millions de dollars et pour 68 entreprises, la vente de foin constituait le revenu agricole principal.

Tableau 3.2.4 – Évolution des revenus dans la vente de foin et du nombre de déclarants

1993		1997		2000		TCA	
\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
2 406 275	221	4 377 060	278	3 514 442	295	5,6	4,2

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

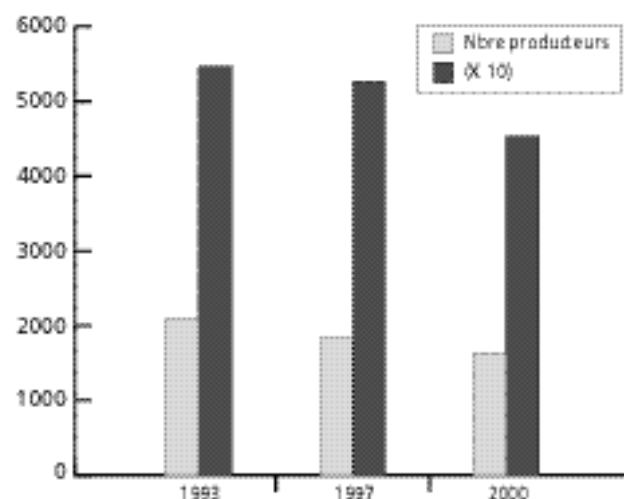
D'après les données de La Financière agricole du Québec, les rendements probables en 2001 dans les prairies de l'Estrie sont de 5 579 kg/ha, variant de 4 735 à 6 612 kg/ha selon les zones. On estime les rendements probables à partir des rendements réels des 15 années précédentes et en tenant compte de l'effet des nouvelles technologies.



3.2.1.2 Pâturages

La superficie moyenne en pâturages par ferme en Estrie a augmenté de 4 % depuis 1993, passant de 26 à 27 ha. Cette augmentation correspond à une baisse de 20 % du nombre d'entreprises dans ce secteur, alors que la superficie totale diminuait de 17 %. En 2000, on trouve 1 689 entreprises possédant 45 480 hectares en pâturages.

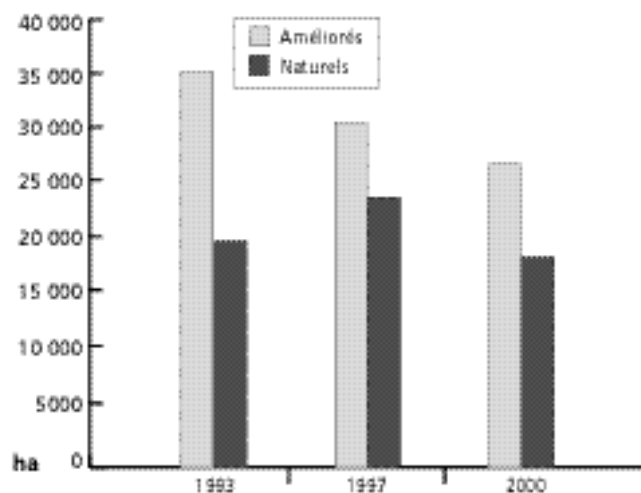
Figure 3.2.7 – Évolution du nombre d'entreprises ayant des pâturages et de la superficie de paissance



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les pâturages améliorés ont vu leur superficie diminuer de 23 % depuis 1993, passant de 35 000 à 26 800 ha. Ils représentent environ 60 % des pâturages, alors que les pâturages naturels occupent environ 18 700 ha.

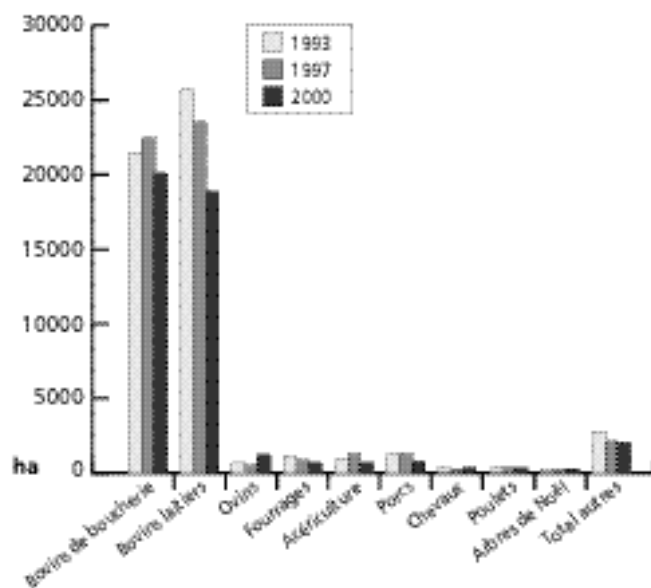
Figure 3.2.8 – Évolution de la superficie en pâturages par type de pâturages



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les entreprises laitières et de bovins de boucherie représentent plus de 80 % des exploitations ayant recours au pâturage. Elles exploitent plus de 85 % (39 000 ha) des superficies en pâturages en Estrie, avec respectivement 19 000 et 20 000 ha.

Figure 3.2.9 – Évolution de la superficie en pâturages selon le revenu principal des entreprises agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Depuis quelques années, on remarque une tendance à l'abandon des pâturages en production laitière. En effet, les producteurs laitiers qui n'avaient pas recours aux pâturages en 1993 représentaient 1,8 % du total des exploitations laitières avec 18 répondants. En 2000, cette proportion s'est accrue à 5,7 %, avec 44 producteurs. Les superficies réservées aux pâturages chez les producteurs qui les utilisent sont demeurées les mêmes entre 1993 et 2000, soit environ 26 ha par ferme.

Tableau 3.2.5 – Évolution des pâturages en production laitière

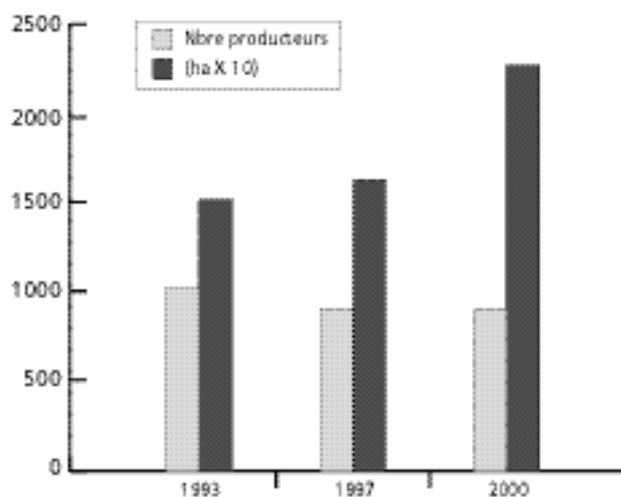
	1993		1997		2000	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total déclarant	989		910		779	
Sans pâturage	18	1,8	24	2,6	44	5,7
Avec pâturage amélioré	899	90,9	782	85,9	660	85,4
Avec pâturage naturel	489	44,4	517	56,8	330	42,7
Superficie moyenne (ha)						
Pâturage amélioré	20,6		20,5		19,5	
Pâturage naturel	16,2		15,8		16,8	
Tout pâturage	26,4		27,4		25,3	

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.1.3 Céréales et protéagineux

Depuis 1993, la superficie moyenne en céréales et protéagineux par ferme en Estrie a augmenté de plus de 70 %, passant de près de 15 ha à plus de 25 ha. Cette augmentation correspond à une baisse d'environ 10 % du nombre d'entreprises produisant des céréales et des protéagineux, alors que la superficie totale augmentait de plus de 50 %. En 2000, on trouve 911 producteurs cultivant près de 23 000 hectares.

Figure 3.2.10 – Évolution du nombre d'entreprises et de la superficie en céréales et en protéagineux

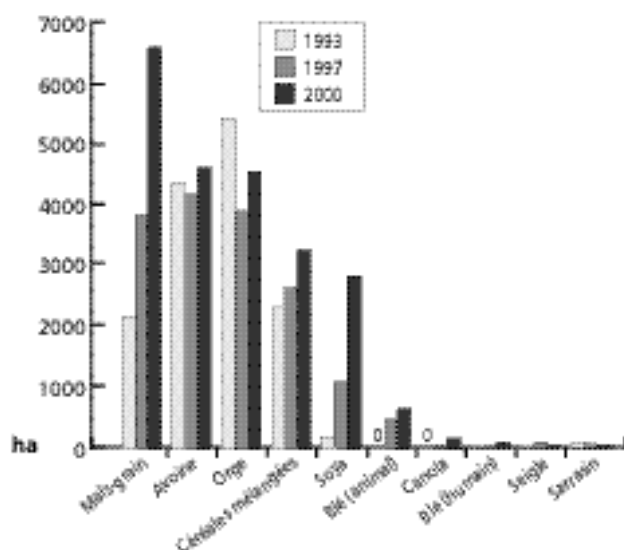


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les principales céréales cultivées dans la région sont respectivement le maïs-grain, l'avoine, l'orge et les céréales mélangées. Occupant plus de 95 % des superficies en céréales et protéagineux en 1993, ces cultures représentent maintenant 83 % de la surface en céréales et en protéagineux en Estrie. Depuis 1993, les cultures du maïs-grain, du soya, et du blé pour l'alimentation animale ont nettement progressé, alors que celle de l'orge a diminué d'environ 17 %.



Figure 3.2.11 – Évolution de la superficie en céréales et en protéagineux par type de cultures



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Entre 1993 et 2000, la culture du soya a fait un bond spectaculaire avec un taux de croissance annuel de 51 % dans les superficies et de 39 % dans le nombre de déclarants. En 1993, on comptait 102 ha de soya en Estrie et en 2000, on en compte 2 694. Quoique moins spectaculaire, cette tendance s'est aussi manifestée dans la culture du maïs-grain. En 1993, 75 producteurs déclaraient cultiver 2 242 ha de maïs-grain. En 2000, 206 producteurs en cultivent 6 609 ha. La moyenne des superficies par exploitation a pratiquement doublé dans le soya entre 1993 et 2000, passant de 12,8 à 23,6 ha, mais elle est demeurée sensiblement la même pour le maïs-grain, passant de 29,9 à 32,1 ha pour la même période.

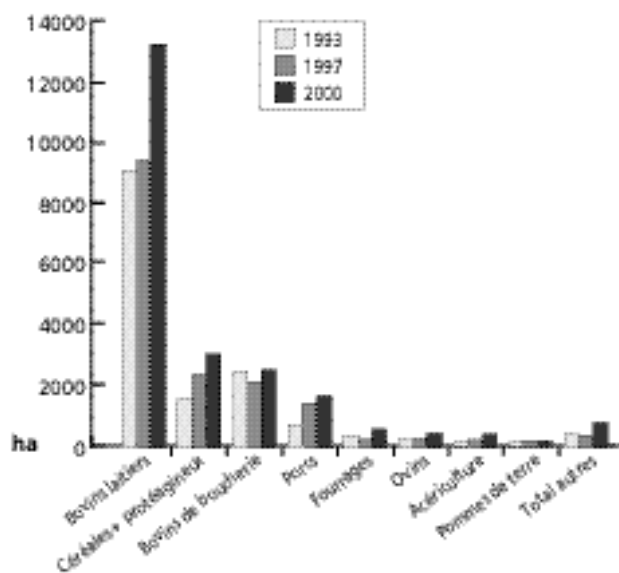
Tableau 3.2.6 – Évolution de la superficie et du nombre de déclarants dans le soya et le maïs

	1993		1997		2000		TCA	
	Nbre	ha	Nbre	ha	Nbre	ha	Nbre %	ha %
Soya	8	102	46	979	114	2 694	39	51
Maïs-grain	75	2 242	119	3 879	206	6 609	13	14
Maïs-fourragier	194	2 245	322	4 129	402	5 135	10	11
Superficie moyenne/déclarant								
Soya		12,8		21,3		23,6		8
Maïs-grain		29,9		32,6		32,1		1
Maïs-fourragier		11,6		12,8		12,8		1

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

On compte 544 entreprises laitières qui cultivent 58 % (13 375 ha) des céréales et des protéagineux de la région. Les entreprises dont le revenu principal est les céréales et/ou les protéagineux cultivent 13 % (3 040 ha) des superficies et représentent 4,5 % (41) seulement des exploitations déclarant produire des céréales et/ou des protéagineux. Par ailleurs, les entreprises de bovins de boucherie et les entreprises porcines cultivent respectivement 12 % (2 688 ha) et 7 % (1 621 ha) de la surface en céréales et en protéagineux. Depuis 1993, les producteurs de céréales et de protéagineux et les producteurs de porcs ont doublé leurs superficies en céréales et en protéagineux.

Figure 3.2.12 – Évolution de la superficie en céréales et en protéagineux selon le revenu principal des entre-



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus provenant des céréales et des protéagineux ont fortement progressé de 1993 à 2000. Pendant cette période, le taux de croissance des revenus de ces cultures s'est élevé annuellement de 14,8 %, atteignant près de 6,5 millions de dollars en 2000. Au même moment, le nombre de producteurs déclarant des revenus de la vente de ces produits s'est multiplié par quatre, passant de 49 en 1993 à 202 en 2000.

Tableau 3.2.7 – Évolution des revenus dans la vente de céréales et de protéagineux et du nombre de déclarants

	1993		1997		2000		TCA	
	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
	2 455 325	49	4 637 570	136	6 455 136	202	14,8	22,4

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 0,21 % dans les grains et de 0,24 % dans les oléagineux.

3.2.2 Horticulture

L'horticulture, qui regroupe les cultures fruitières, légumières et ornementales, occupe une superficie de 1 326 ha en Estrie en l'an 2000. Si on ajoute les 7 534 ha couverts par les arbres de Noël, on atteint un total de près de 9 000 ha. Les ventes de produits horticoles s'élevaient à plus de 32,2 millions de dollars en 2000 comparativement à 18,9 millions en 1993.

Tableau 3.2.8 – Évolution des revenus dans la vente de produits horticoles et du nombre de déclarants

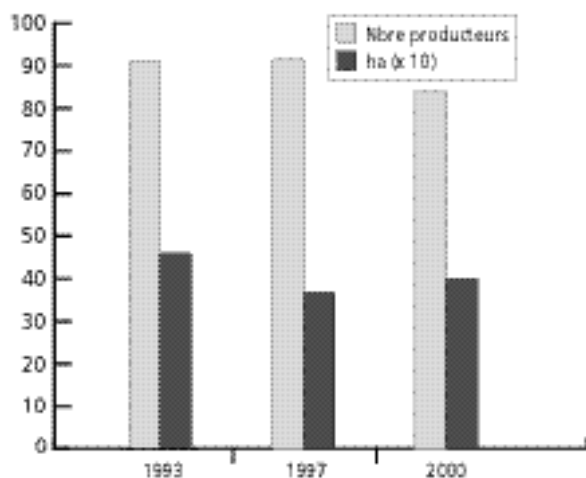
1993		1997		2000		TCA	
\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
18 902 275	336	25 160 464	318	32 217 891	297	7,9	- 1,7

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.2.1 Fruits

Depuis 1993, la superficie fruitière moyenne par ferme en Estrie a diminué de 6 %, passant de 5,0 à 4,8 ha. Cette diminution correspond à une baisse de 8 % du nombre d'entreprises produisant des fruits, alors que la superficie fruitière totale diminuait de 13 %. En 2000, on trouve 84 exploitations et 400 hectares.

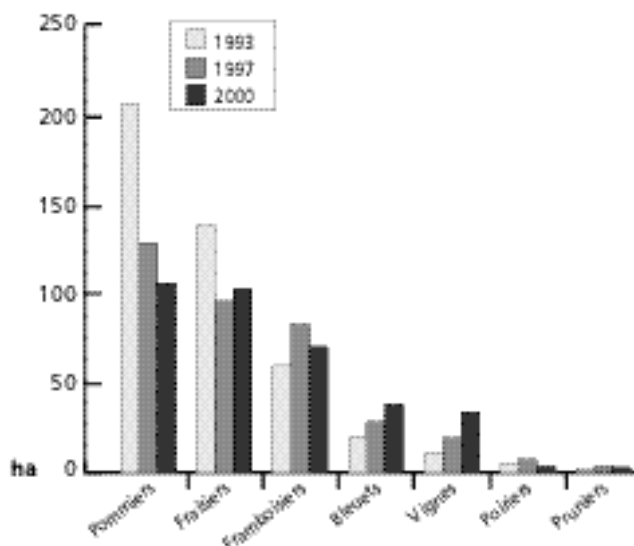
Figure 3.2.13 – Évolution du nombre d'entreprises produisant des fruits et de la superficie fruitière



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les principaux fruits cultivés dans la région sont respectivement la pomme, la fraise et la framboise. Occupant plus de 90 % des superficies en fruits en 1993, ces cultures représentent maintenant environ 70 % de la surface fruitière en Estrie. Depuis 1997, les superficies en pommiers et en fraisiers ont sensiblement diminué (respectivement de 48 % et 28 %), alors que les cultures du bleuet et de la vigne connaissent une forte croissance.

Figure 3.2.14 – Évolution de la superficie fruitière par type de fruits

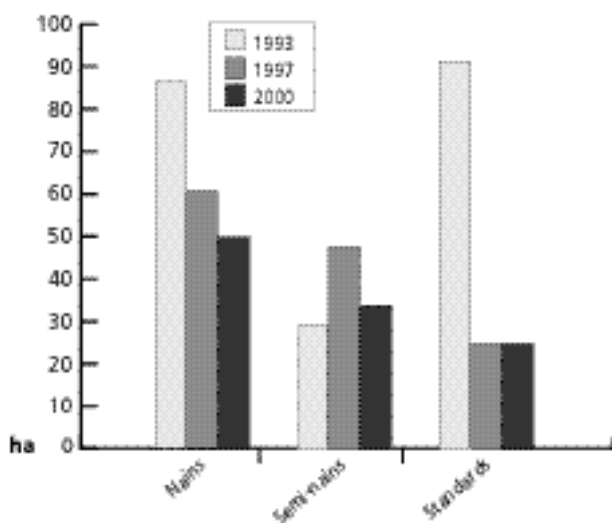


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement



À partir de 1997, le déclin observé de la superficie en vergers de pommes en Estrie (perte de 100 ha) correspond à une baisse importante de près de 75 % des surfaces en pommiers standards et d'environ 40 % des pommiers nains, alors que pendant ce temps, la culture de pommiers semi-nains augmentait d'environ 15 %. Ainsi, alors qu'en 1993, les pommiers nains et standards occupaient chacun environ 43 % de la surface des vergers de pommes, en 2000, la superficie totale en pommiers est de 109 ha et elle se compose de vergers de pommiers nains (environ 45 %, soit 50 ha), de pommiers semi-nains (plus de 30 %, soit 34 ha) et de pommiers standards (environ 25 %, soit 25 ha).

Figure 3.2.15 – Évolution de la superficie en pommiers selon le type d'arbre



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement



Tout comme les superficies en vergers de pommes, les revenus provenant de la vente de pommes ont grandement diminué de 1993 à 2000. Pendant cette période, les ventes ont décliné de 7,8 % annuellement, passant de près de 1,5 million de dollars en 1993 à 837 000 \$ en 2000. Au même moment, le nombre de producteurs déclarant des revenus dans la pomme chutait de 26 à 19. Quant aux revenus de la vente des autres fruits, comme les fraises et les framboises, ils ont connu un taux de croissance annuel de 12,8 % de 1993 à 2000, pour atteindre un total de plus 4 millions de dollars en 2000. Le nombre de producteurs est demeuré le même, soit 54.

Tableau 3.2.9 – Évolution des revenus dans la vente de pommes et autres fruits et du nombre de déclarants

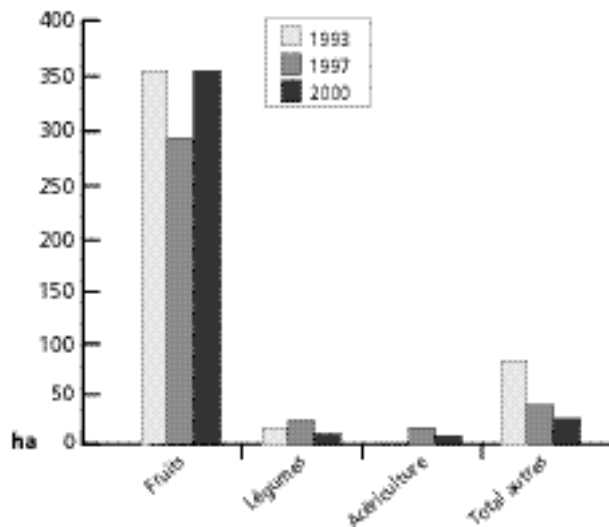
	1993		1997		2000		TCA	
	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
Fruits	1 742 350	54	1 880 610	58	4 060 114	54	12,8	0,0
Pommes	1 479 700	26	756 668	26	837 564	19	-7,8	-4,4
Total	3 222 050	80	2 637 278	84	4 891 428	72	6,1	-1,5

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 3,6 %

Les entreprises dont le principal revenu est la vente de fruits représentent près de 65 % (53) des exploitations déclarant produire des fruits. Elles cultivent près de 90 % (358 ha) des superficies en fruits de l'Estrie, soit une moyenne de 6,75 ha par ferme.

Figure 3.2.16 – Évolution de la superficie fruitière selon le revenu principal des entreprises agricoles

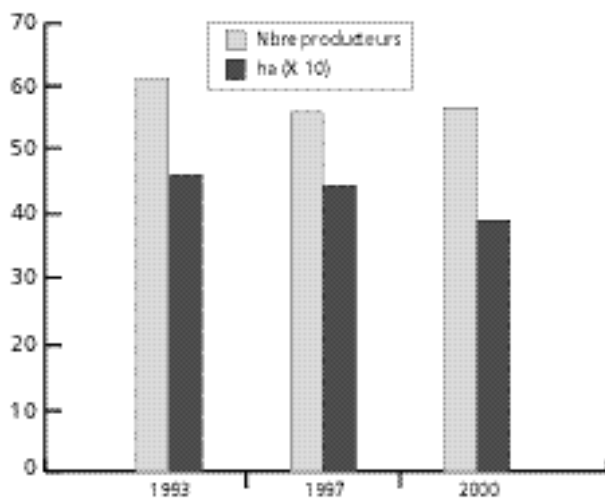


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.2.2 Légumes en plein champ

La superficie légumière moyenne par ferme en Estrie a diminué de 8 % depuis 1993, passant de 7,5 à 6,8 ha environ. Cette diminution s'explique par une réduction d'environ 8 % du nombre d'entreprises cultivant des légumes, alors que la superficie totale a diminué d'environ 15 %. En 2000, on trouve donc 57 entreprises cultivant environ 388 ha en légumes destinés à 99 % au marché frais.

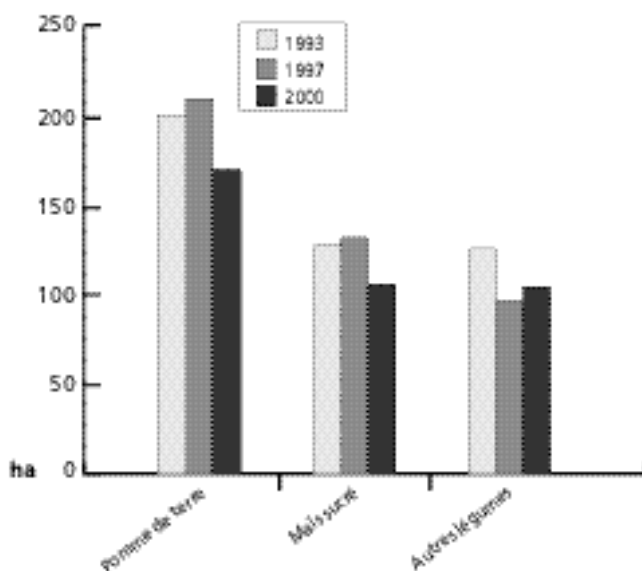
Figure 3.2.17 – Évolution du nombre d'entreprises produisant des légumes en plein champ et de la superficie légumière



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

La pomme de terre (177 ha) et le maïs sucré (107 ha) sont les principaux légumes cultivés en Estrie. Depuis 1993, ces cultures couvrent 72 % de la surface légumière de la région.

Figure 3.2.18 – Évolution de la superficie légumière par type de légumes

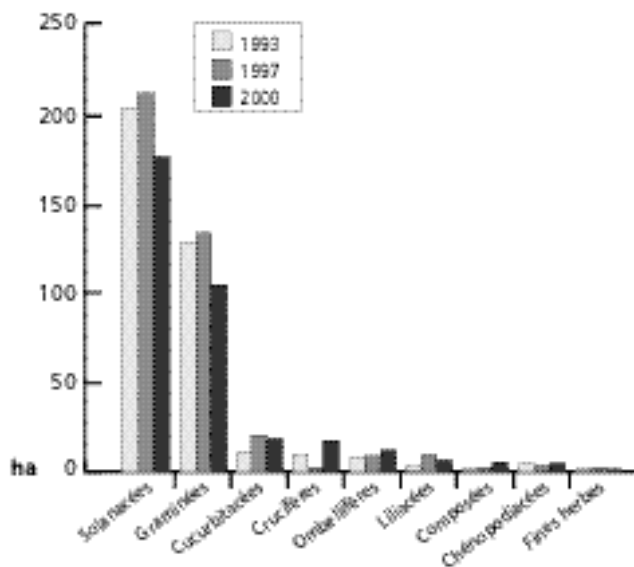


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Si les solanacées (pomme de terre et tomate) 177,1 ha et les graminées (maïs sucré) 107 ha ont diminué de 15 % environ depuis 1993, les autres légumes cultivés en plein champ en Estrie ont par ailleurs connu une très forte croissance. Ces légumes couvrent respectivement : les cucurbitacées (courge et citrouille), 19,8 ha; les crucifères (chou, brocoli

et chou-fleur), 17,3 ha; les ombellifères (carotte), 12,6 ha; les liliacées (asperge et poireau), 6,5 ha; les composées (laitue), 5,2 ha; les chénopodiacées (betterave et épinard), 4,7 ha; les fines herbes (incluant entre autres plusieurs familles ci-dessus), 0,2 ha.

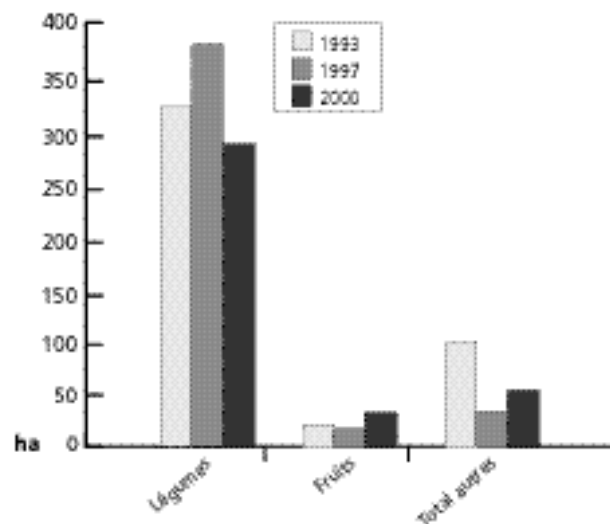
Figure 3.2.19 – Évolution de la superficie légumière par famille de légumes en plein champ



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les entreprises dont le principal revenu est la vente de légumes représentent environ 40 % (23) des exploitations déclarant produire des légumes. Elles cultivent plus de 75 % (295 ha) des superficies en légumes de l'Estrie, soit une moyenne de 12,8 ha par ferme.

Figure 3.2.20 – Évolution de la superficie légumière selon le revenu principal des entreprises agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus des légumes frais ont connu un taux d'accroissement annuel de 7,8 % de 1993 à 2000, pour atteindre un revenu de près de 1,5 million de dollars en 2000. Le nombre de producteurs déclarant des revenus dans ce type de production a légèrement diminué, passant de 40 à 38. Dans la pomme de terre, le taux de croissance annuel des revenus a été de 10,3 % pour la même période. On observe une croissance importante des revenus de 1993 à 1997 et une légère diminution entre 1997 et 2000. En 2000, neuf producteurs déclarent la pomme de terre comme première et deuxième source de revenus pour un total des ventes de près de 1,6 million de dollars.

Tableau 3.2.10 – Évolution des revenus dans la vente de pommes de terre et de légumes frais et du nombre de déclarants

	1993		1997		2000		TCA	
	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
P. terre	801 500	6	1 748 946	7	1 592 549	9	10,3	6,0
Légumes	882 650	40	847 587	39	1 493 378	38	7,8	- 0,7
Total	1 684 150	46	2 596 533	46	3 085 927	47	9,0	- 0,3

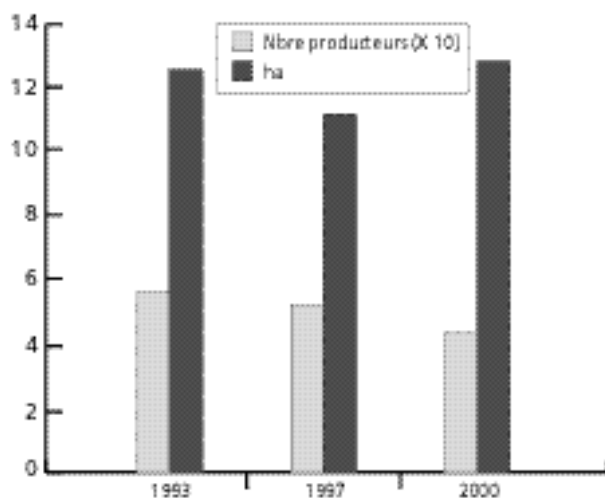
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Afin d'interpréter les taux de croissance annuels (TCA), le lecteur doit tenir compte du taux d'inflation annuel moyen de 0,11% dans les légumes et de 13,72% dans la pomme de terre.

3.2.2.3 Cultures abritées

La superficie moyenne par ferme en cultures abritées dans la région de l'Estrie a augmenté d'environ 30 % depuis 1993, passant de 0,23 à 0,29 ha. En 2000, on trouve 44 entreprises et environ 12,9 ha en cultures abritées.

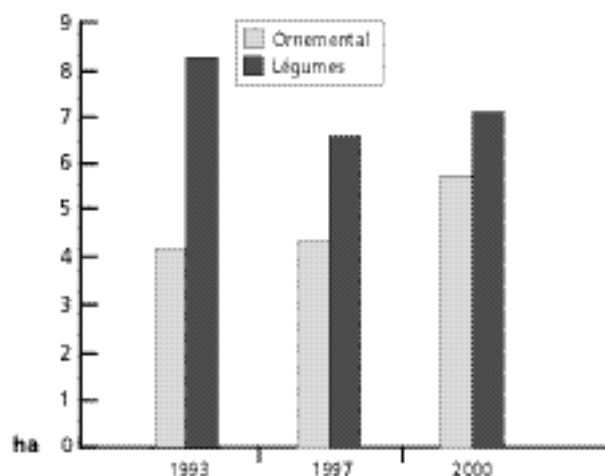
Figure 3.2.21 – Évolution du nombre d'entreprises et de leur superficie en cultures abritées



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les superficies en cultures abritées ont augmenté de 2 % depuis 1993. Durant cette période, la superficie sous serres de légumes a diminué de 14 %, alors que les surfaces abritées en horticulture ornementale augmentaient de 36 %. Alors que les légumes représentaient plus de 65 % de la superficie en cultures abritées en 1993, cette production occupe en 2000 environ 55 % de la surface. Pour sa part, l'horticulture ornementale passe de 34 % à 45 % durant la même période.

Figure 3.2.22 – Évolution de la superficie en cultures abritées selon la production

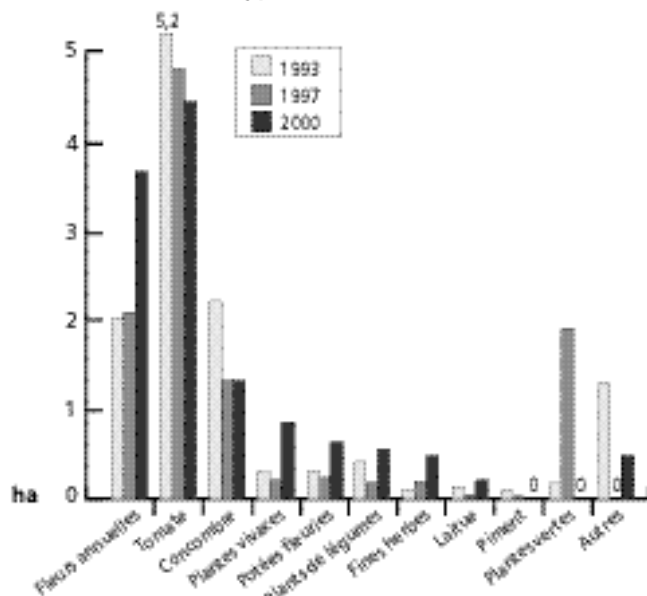


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement



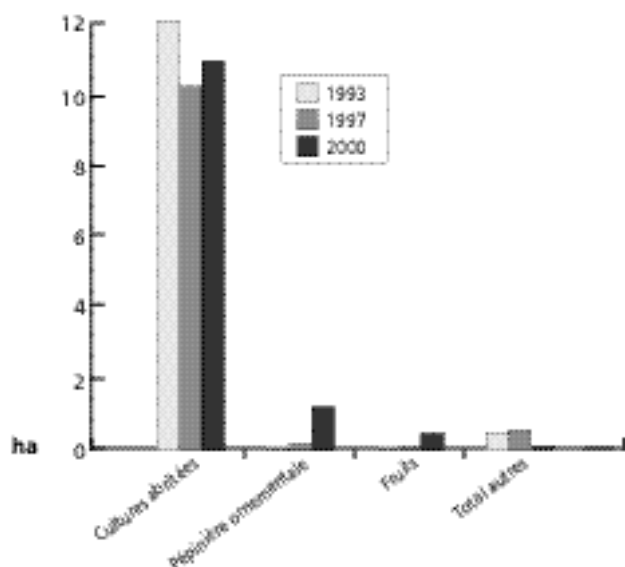
En 2000, environ 75 % des superficies en cultures abritées dans la région sont consacrées aux trois cultures suivantes : tomates (35 %), fleurs annuelles (29 %) et concombres (11 %). Alors qu'en 1993, les cultures de la tomate et du concombre occupaient près de 60 % de la superficie en cultures abritées, ces cultures ne représentent plus que 46 % de la surface, à la suite d'une réduction importante des superficies consacrées aux concombres (baisse de 40 %) et aux tomates (baisse de 14 %). Durant cette période, la culture des fleurs annuelles a connu une forte croissance (86 %). D'autres cultures abritées, quoique moins importantes en superficie, ont également connu une forte croissance : plantes vivaces, potées fleuries, plants de légumes, fines herbes et laitue. Par ailleurs, les plantes vertes et les plants forestiers ne sont plus cultivés dans la région depuis respectivement 1997 et 1993.

Figure 3.2.23 – Évolution de la superficie en cultures abritées selon le type de culture



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les entreprises, dont le principal revenu provient des cultures abritées, représentent plus de 60 % (27) des exploitations déclarant produire des cultures abritées. Elles cultivent plus de 85 % (11,12 ha) des superficies en cultures abritées de l'Estrie, soit une moyenne de 0,41 ha (4 119 m²) par ferme.



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus provenant des cultures abritées ont augmenté de 1993 à 2000, connaissant un taux annuel de croissance de 2,9%, passant de 4 millions de dollars à près de 5 millions de dollars lors de cette

période. Quant au nombre de producteurs déclarant des ventes de ces produits, il a diminué de 52 à 33 de 1993 à 2000.

Tableau 3.2.11 – Évolution des revenus dans la vente de produits de cultures abritées et du nombre de déclarants

1993		1997		2000		TCA	
\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
4 030 200	52	3 972 847	40	4 924 580	33	2,9	- 6,3

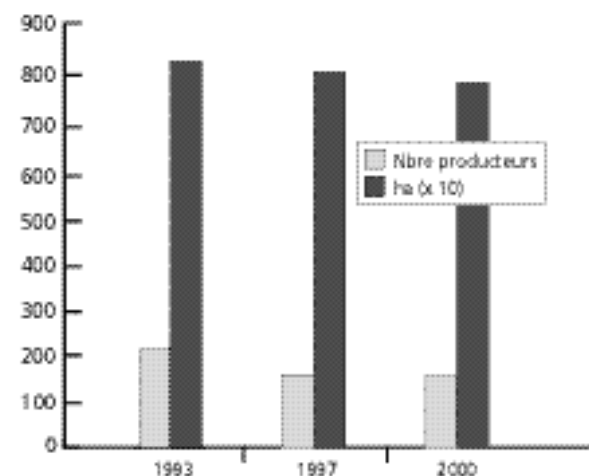
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.2.4 Horticulture ornementale

Depuis 1993, la superficie moyenne par ferme en horticulture ornementale dans la région de l'Estrie a augmenté d'environ 35%, passant de 38 à 52 ha. Cette augmentation correspond à une baisse d'environ 30 % du nombre d'entreprises dans ce secteur de production, alors que la superficie totale ne diminuait que de 4 %. En 2000, on trouve environ 152 entreprises cultivant 7 965 ha.



Figure 3.2.25 – Évolution du nombre d'entreprises et de leur superficie en horticulture ornementale

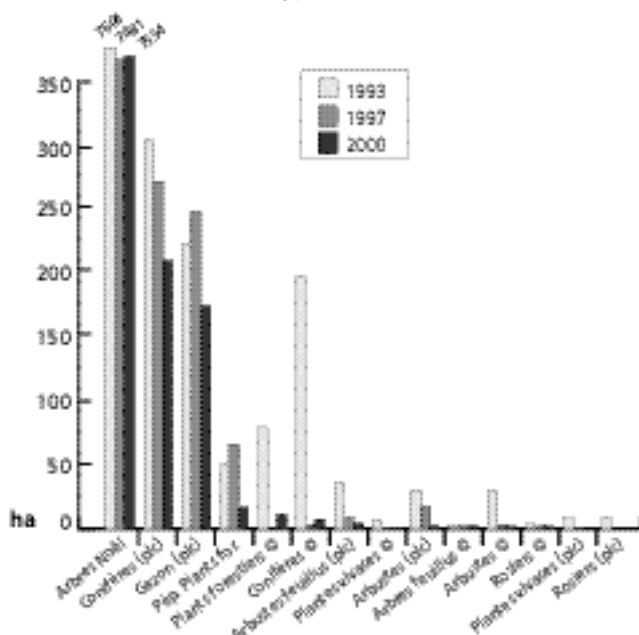


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

L'horticulture ornementale se pratique presque exclusivement en plein champ, les superficies en conteneurs ayant diminué de plus de 90 % depuis 1993. En 2000, on trouve 7 944 hectares cultivés en plein champ et environ 21 hectares en conteneurs.

Selon le type de culture, environ 95 % de la superficie en horticulture ornementale est en arbres de Noël (7 535 ha), alors que la culture des conifères en plein champ (208 ha) et celle du gazon (171 ha) occupent respectivement environ 3 % et 2 % de la surface en Estrie destinée à ce secteur de production.

Figure 3.2.26 – Évolution de la superficie en horticulture ornementale selon le type de culture

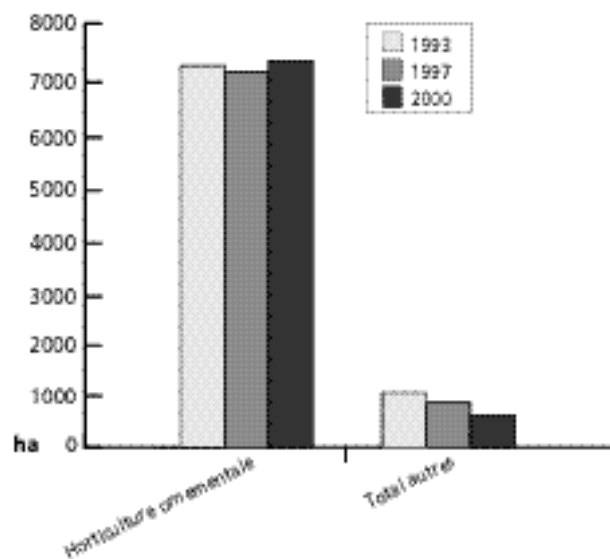


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement
 © : en conteneur
 (plc) : en plein champ

Les entreprises dont le principal revenu provient de l'horticulture ornementale représentent près de 70 % (108) des exploitations déclarant produire des cultures ornementales. Elles cultivent plus de 90 % (7 426 ha) des superficies en cultures ornementales de l'Estrie.



Figure 3.2.27 – Évolution de la superficie en horticulture ornementale selon le revenu principal des entreprises agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les arbres de Noël représentent la principale source de revenus de l'horticulture ornementale. En 2000, les ventes d'arbres de Noël se chiffraient à près de 17,5 millions de dollars comparativement à un peu moins de 9 millions en 1993, ce qui représente un taux de croissance annuel de 9,9%. Le nombre de déclarants de revenus de vente d'arbres de Noël a diminué de 135 à 120. Quant aux revenus provenant de la production de plants en pépinière et du gazon, ils atteignaient 1,9 million de dollars en 2000, soit plus du double de 1993.

Tableau 3.2.12 – Évolution des revenus dans la vente de produits de l'horticulture ornementale et du nombre de déclarants

	1993		1997		2000		TCA	
	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
P. (p.champ)	0	0	116 831	9	462 885	15	41,1	13,6
P. (conteneur)	375 475	13	719 103	7	718 957	6	9,7	-10,5
Gazon	446 000	9	549 650	6	726 103	5	7,2	-8,1
A. Noël	8 969 400	135	14 568 222	126	17 414 509	120	9,9	-1,7
Total	9 790 875	157	15 953 806	148	19 322 454	146	10,2	-1,0

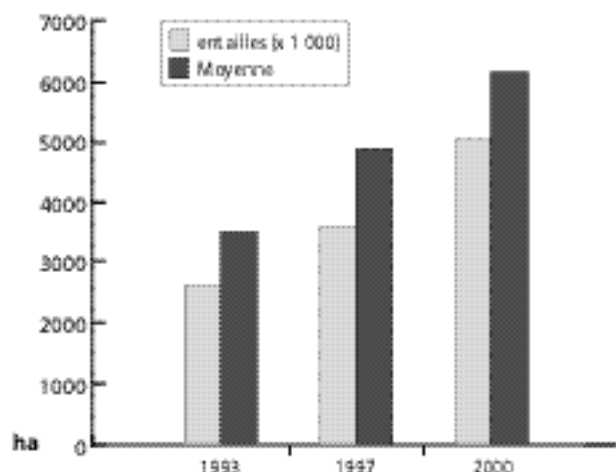
Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.2.3 Acériculture

Depuis 1993, la superficie moyenne en érablière par entreprise acéricole en Estrie a augmenté d'environ 60 %, passant de 18 ha à environ 30 ha. Cette augmentation résulte d'une hausse de 48 % de la superficie en érablière, alors que le nombre d'entreprises diminuait de 8 %. En 2000, on compte 941 entreprises exploitant 27 419 hectares.



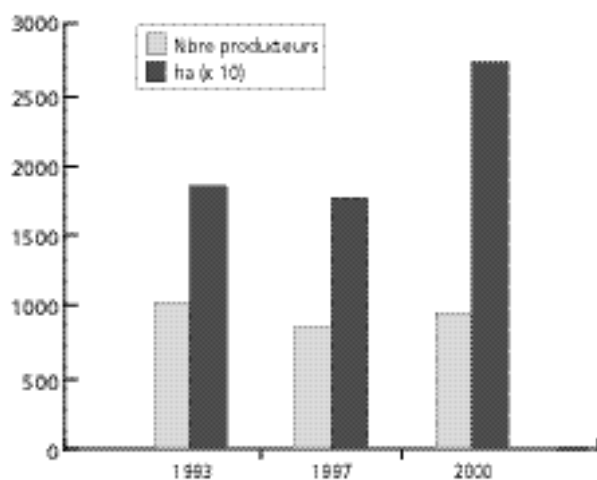
Figure 3.2.29 – Évolution du nombre d'entailles et du



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

On observe aussi une augmentation du nombre de déclarants possédant plus de 5 000 entailles et particulièrement dans les strates de 10 000 à 29 999 et 30 000 entailles et plus. Le nombre d'entailles et les superficies ont aussi augmenté de façon significative dans ces mêmes strates, se chiffrant à plus de 20 % dans les érablières de plus de 10 000 entailles.

Figure 3.2.30 – Évolution du nombre de producteurs et de la superficie des érablières



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Le nombre d'entailles en Estrie a fortement augmenté depuis 1993, passant de 2,6 à 5,1 millions d'entailles, soit une hausse de près de 95 %. Le nombre moyen d'entailles par entreprise acéricole a également connu une hausse, passant de 3 500 entailles à près de 6 300 entailles, soit une augmentation de près de 80 %.

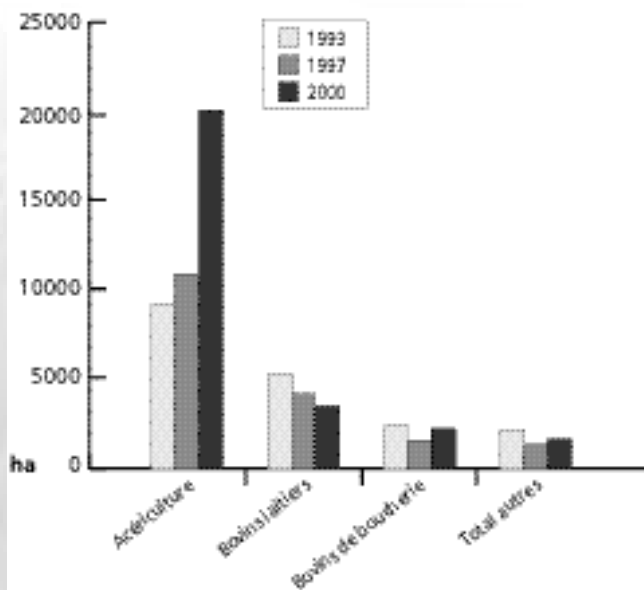
Tableau 3.2.13 – Évolution du nombre de déclarants, du nombre d'entailles et de la superficie des érablières

Strates	Déclarants de superficie		Nombre d'entailles		Superficie de l'érablière	
	1993	2000	1993	2000	1993	2000
Nbre entailles						
0		124		0		1 598
1-999	116	67	64 106	37 509	755	426
1 000-4 999	471	444	1 171 150	1 130 918	7 455	6 984
5 000-9 999	126	172	780 650	1 146 609	4 201	5 704
10 000-29 999	28	116	399 300	1 750 205	2 092	7 951
30 000 et plus	5	18	211 000	1 000 350	1 196	4 756
Estrie	746	941	2 626 206	5 065 591	15 698	27 419
Strates	Taux de croissance annuel					
Entailles	Déclarants		Entailles		Superficie	
1-999	- 8 %		- 7 %		- 8 %	
1 000-4 999	- 1 %		0 %		- 1 %	
5 000-9 999	5 %		6 %		4 %	
10 000-29 999	23 %		24 %		21 %	
30 000 et plus	20 %		25 %		22 %	
Estrie	3 %		10 %		8 %	

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

En 2000, on compte 429 entreprises dont le revenu principal est l'acériculture. Celles-ci représentent 46 % des exploitations déclarant faire de l'acériculture et exploitent près de 75 % (20 132 ha) des superficies en érablière, soit une moyenne par ferme de 47 ha. Par ailleurs, les entreprises laitières (238) et de bovins de boucherie (153) représentent plus de 40 % des entreprises déclarant faire de l'acériculture. Elles exploitent plus de 20 % de la superficie en érablière avec respectivement 3 550 et 2 145 ha.

Figure 3.2.30 – Évolution de la superficie en érablière selon le revenu principal des entreprises agricoles



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

Les revenus provenant de la vente des produits acéricoles chez 673 déclarants se chiffrent à près de 24 millions de dollars en 2000. Depuis 1993, les revenus ont connu un taux de croissance annuel de 16,7 %, alors que le nombre de déclarants s'accroissait annuellement de 3,3 %.



Tableau 3.2.14 – Évolution des revenus dans la vente de produits acéricoles et du nombre de déclarants

1993		1997		2000		TCA	
\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	% \$	% Nbre
8 170 0750	537	15 794 456	573	24 063 109	673	16,7	3,3

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

3.3 Productions en mode biologique

Depuis quelques années, la forte augmentation de la demande pour des produits biologiques (plus de 25 % par année) et l'afflux de produits d'importation certifiés ont incité le secteur à accroître la production au Québec. L'Estrie jouit d'une longue histoire dans ce mode de production. La cohabitation de son agriculture avec la villégiature et le tourisme dans un environnement agroforestier milite en faveur d'une agriculture verte.



La production en mode biologique n'est «modélisée» nulle part au Québec et la valeur ajoutée des produits sur le marché suscite bien des intérêts. Cependant, lorsqu'on regarde de plus près les exigences techniques et administratives que la certification biologique impose aux entrepreneurs et leur impact sur les rendements, on comprend mieux les différentiels de prix des produits biologiques sur le marché.

L'aspect social est aussi important pour la pérennité de l'agriculture biologique que l'aspect économique. La normalisation et la traçabilité propre au biologique, les tâches et les frais administratifs engendrés tendent à rendre la certification moins accessible pour les entreprises à petite échelle.

Apport économique

En 1999, en Estrie, les ventes de 1,85 millions de dollars de produits certifiés biologiques représentaient seulement 0,6 % du total des ventes agricoles de notre région, qui s'élèvent à 363 millions de dollars. Cela devient significatif quand on considère le taux de croissance des ventes de produits biologiques entre 1992 et 2002 qui dépasse 15 % par année. Comparativement, les ventes totales des fermes de l'Estrie détenant une certification biologique ont augmenté de 30 %.

Conditions pour la certification

Les cahiers de charges des organismes de certification encouragent fortement les producteurs à compléter la transition biologique de toute leur entreprise à l'intérieur d'une période de 5 ans. Il faut rappeler qu'une entreprise peut n'avoir qu'une petite partie de sa production certifiée biologique. En effet, si les cahiers de charges incitent les entreprises à tendre vers un équilibre polyculture-élevages, en pratique, l'atelier de production animale, lorsqu'il y en a, est considéré séparément. Ainsi, une ferme, peut maintenir une production de porc ou de lait conventionnelle, tout en étant certifiée dans les champs. Dans ces cas, les fourrages et les céréales destinés aux animaux de la ferme ne sont pas comptabilisés comme des ventes de produits biologiques.

La certification biologique, en plus d'imposer aux requérants des exigences techniques et une période de transition de 3 à 5 ans, coûte de plus en plus cher. Ces coûts doivent être au moins couverts par une valeur ajoutée aux produits vendus sur le marché. La plupart des agriculteurs de la région, qui faisaient partie de la première génération en production biologique ont écrit eux-mêmes les cahiers de charges auxquels ils se sont astreints.

Nombre d'entreprises certifiées

De 1983 à 1993, le nombre d'entreprises certifiées a augmenté de une à quinze fermes en Estrie. Cette décennie fut celle des précurseurs, auxquels se sont joints des agriculteurs établis, déjà à l'avant-garde de ce qu'on a appelé plus tard «l'agriculture durable» et qui ont procédé à une conversion à la production en mode biologique. De 1993 à 1998, trois producteurs sont devenus transformateurs et deux autres ont cessé leurs activités. En 1999, on compte 32 fermes certifiées, par les organismes Demeter, ou Organic Crop Improvement Association (OCIA). En 2001, leur nombre atteint 35 fermes certifiées et en 2002, une enquête a permis d'établir à 42 le nombre de fermes qui seront certifiées biologiques en Estrie par ces deux organismes.

Tableau 3.3.1 – Localisation des fermes certifiées biologique en Estrie en 2001

MRC	Asbestos	Coaticook	Le Granit	Le Haut-St-François	Memphrémagog	Le Val-St-François	Total
Grandes cultures	1	3					4
Horticulture (fruits)			1	1	1	1	4
Horticulture (légumes)		9	3	2		2	16
Acériculture et autres		1	2	2		1	6
Lait	1	2	1			1	5
Viandes		3	1	1	1	1	7
Total	2	18	8	6	2	6	42

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

En 2001, sept nouvelles fermes, surtout en acériculture, étaient en précertification. Cela devrait porter à 49 le nombre de fermes certifiées biologiques enregistrées au MAPAQ en 2002, pour des ventes estimées à 2,8 millions de dollars



Revenus générés

En 1999, les 39 fermes certifiées biologiques vendaient au total pour 4,5 millions de dollars de produits agricoles conventionnels et biologiques confondus, soit une moyenne de 115 000 \$ par ferme. La répartition des ventes par catégorie de productions est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.3.2 – Répartition des ventes agricoles par catégorie de productions pour l'année 2000

Catégories	L'ensemble des fermes en Estrie		Fermes bio	
	Ventes \$	Nbre	Ventes \$	Nbre
Grandes cultures	9 969 578	95	712 486	4
Horticulture (fruits)	4 897 678	51	136 376	3
Horticulture (légumes)	9 922 154	58	1 243 329	13
Acériculture, etc	53 555 632	573	285 654	6
Lait	176 380 292	805	1 307 874	5
Viandes	108 390 789	838	1 270 859	8
Entreprises exemptions*	0	149	0	3
Total	363 116 123	2569	4 956 579	42

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement

* Entreprises en démarrage ou en changement de production

Types d'entreprises biologiques

Trois types d'entreprises biologiques se démarquent en Estrie :

- Micro-entreprise à dominante horticole totalement certifiée biologique avec une clientèle ciblée, très locale. Ces entreprises peu capitalisées demeurent souvent à cette échelle et à temps partiel lorsque le producteur est d'âge mûr ou occupe un emploi à l'extérieur. La production est souvent associée à des activités agrotouristiques ou éducatives. Il peut aussi s'agir de fermes en démarrage qui évoluent vers le type 2, rarement vers le type 3.
- Petite à moyenne entreprise familiale ou communautaire de polyculture-élevages intégrée, totalement certifiée biologique, qui correspond à un certain «idéal» de ferme équilibrée, avec une forte composante éco-sociale. Celle-ci met en marché une grande diversité de produits, distribués directement au consommateur ou à des regroupements ou par l'intermédiaire de groupes de type ASC (agriculture soutenue par la communauté). Ces fermes, en prenant de l'expansion et en se spécialisant dans quelques produits pour lesquels elles ont atteint une certaine efficacité, sont en mesure d'approvisionner le marché de masse avec des produits originaux, de haute qualité.
- Moyenne à grande entreprise spécialisée à dominante de grandes cultures, avec souvent une composante d'élevage conventionnel ou en transition plus ou moins avancée. Elle met en marché des produits biologiques en vrac chez des acheteurs et sur des marchés à faible potentiel. Afin de rentabiliser davantage leurs opérations, ces entreprises intègrent parfois des activités de valeur ajoutée (conditionnement pour des marchés spécifiques, première transformation pour la consommation humaine ou animale). La plupart des fermes ayant récemment effectué une transition à l'agriculture biologique font partie de cette catégorie. Ces fermes peuvent à court et moyen termes augmenter de façon significative la production certifiée biologique dans notre région.

Production laitière biologique

En production laitière, le prix payé pour le lait biologique en regard des coûts de production et des risques zootechniques et phytosanitaires accrus a entraîné une démobilitation des entreprises. La transition biologique d'une ferme d'élevage, d'abord dans les champs puis dans l'étable, prend 5 ans au minimum. Les efforts d'adaptation des pratiques sont importants au début et constants par la suite, à tous les niveaux. En région, la plupart des fermes laitières certifiées en 1996 n'ont pas persévéré. Plusieurs fermes laitières auraient pu obtenir leur certification vers 1997, mais n'ont pas fait la transition en mode biologique. Deux tentatives de fabrication à la ferme de fromage biologique au lait cru ont échoué.

En 2000, la prime pour le lait biologique est passée de 2 \$/hl à environ 6 \$/hl. Cela ne semble pas suffisant pour motiver la production de lait biologique.

La production de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques, moins risquée, plus facile et lucrative surtout pour le marché de la consommation humaine serait plus intéressante. La demande actuelle pour les produits laitiers biologiques semble plafonner au Québec. Les producteurs et les transformateurs doivent faire des efforts de promotion pour les produits certifiés existants, développer de nouveaux produits et occuper les marchés extérieurs.

Transformation et distribution

En amont de la production, quatre fabricants et trois distributeurs sont spécialisés en intrants pour les cultures et les élevages, dont l'utilisation pourrait être certifiée, quoique les organismes de certification biologique ne certifient pas les intrants. Des services-conseils spécialisés commencent à se développer dans notre région, tant du côté parapublic que privé et sont destinés aux producteurs et aux transformateurs en transition biologiques.

En aval de la production, l'Estrée est bien dotée, comparativement aux autres régions rurales du Québec: deux grossistes et un détaillant sont actuellement certifiés et 17 entreprises font de la première et de la deuxième transformations dans les domaines des produits céréaliers, de boulangerie, des légumes, des plantes médicinales, des produits de l'érable et d'aliments probiotiques naturels. Certains producteurs ont aussi développé des activités de valeur ajoutée et de transformation qui fournissent une part substantielle de leurs revenus.

En effet, certains producteurs ont délaissé leurs activités et sont devenus des transformateurs. D'autres transformateurs ont développé une ligne de produits certifiés biologiques. L'Estrée compte aussi deux grossistes certifiés biologiques et une première entreprise de vente au détail au Québec, qui est en démarche vers la certification biologique.

Marchés

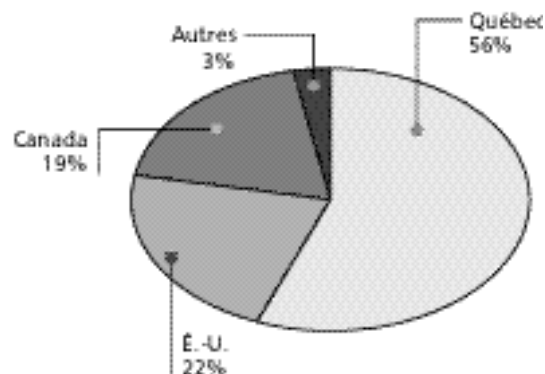
Dès les débuts, les producteurs maraîchers se sont regroupés afin de se doter d'organisations régionales de mise en marché. Celles-ci ont évolué avec le temps et se sont adaptées à la demande, surtout sur le marché américain. Sur le marché local, diverses formules de partenariat entre des fermes et des consommateurs ont vu le jour, comme par exemple les fermes en biodynamie.

Il est intéressant de distinguer les circuits de ventes qui sont privilégiés par les fermes biologiques pour leurs diverses productions certifiées. Chaque type d'acheteur a ses exigences propres et nécessite plus ou moins de travail : la vente directe au consommateur; la vente à des détaillants locaux et régionaux;

la vente à des distributeurs ou à des transformateurs; la vente par des regroupements de mise en marché, que ce soit une bannière de producteurs ou encore une coopérative. Certains produits sont aussi vendus à d'autres producteurs, soit pour la revente dans le cas des légumes, des viandes et des produits acéricoles, soit pour la consommation ou la transformation à la ferme, dans le cas de produits acéricoles, d'animaux d'élevage et surtout de grandes cultures.

Pour le moment, le Québec est importateur net de produits biologiques en matière de commerce au détail. D'autre part, plusieurs producteurs biologiques, surtout en acériculture et en cultures maraîchères, et dans une moindre mesure en grandes cultures, se tournent vers le marché américain pour vendre leur production. Évidemment, le taux de change et la proximité des marchés du nord-est américain sont actuellement avantageux, mais cette dépendance peut fragiliser les producteurs. Le jeu des vases communicants joue autant sur le marché biologique que sur le marché conventionnel. La demande croissante sur les marchés régional et national mérite toute l'attention des entreprises, afin de diversifier leurs options de marchés et de débouchés pour vendre leurs produits.

Figure 3.3.1 – Part des marchés en revenus de 2002 et nombre d'entreprises



3.4 Mise en marché^{3.2}

Mise en marché collective (MMC)

Le terme « **mise en marché collective** » est généralement utilisé pour décrire la mise en marché telle que prévue par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec* (L.R.Q., c. M-35.1) administrée par la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ). Les objectifs à l'origine de cette loi étaient de maintenir ou d'augmenter le revenu des producteurs, de stabiliser leur revenu et de normaliser les conditions de vente des produits agricoles.

À cette fin, la loi prévoit la création de « **plans conjoints** » afin de permettre aux producteurs d'organiser collectivement la mise en marché de leurs produits agricoles. Seize plans conjoints (excluant bois et pêches) couvrent environ 90 % de la valeur de la production agricole du Québec.

Plans conjoints

Un plan conjoint regroupe tous les producteurs engagés dans une production déterminée. Pour que le plan soit accepté, 50 % des producteurs doivent exercer leur droit de vote et 66 % des votants doivent y être favorables. Une fois le plan conjoint ratifié par la RMAAQ, tous les producteurs concernés par cette production doivent adhérer au regroupement et respecter les décisions qui seront prises par l'office responsable d'administrer le plan conjoint, généralement la fédération spécialisée ou le syndicat de producteurs.

L'office qui administre le plan conjoint doit négocier les conditions de mise en marché des produits avec les acheteurs. À cette fin, il choisit, parmi les pouvoirs permis par la loi, ceux qu'il exercera. Ceux-ci peuvent être multiples : négocier les prix, négocier le mode d'approvisionnement des acheteurs, désigner des agents de vente, déterminer les tarifs de transport, prélever des contributions auprès des producteurs, faire de la publicité et de la promotion, et bien d'autres pouvoirs concernant les conditions de vente. Les ententes intervenues avec les acheteurs sont ratifiées par la RMAAQ et prennent la forme de **conventions de mise en marché** et de **règlements**. La RMAAQ voit également à régler les litiges qui surviennent.

Deux fonctions importantes de la MMC illustrent bien la diversité de son application, soit le mode d'établissement des prix et le mode d'approvisionnement des acheteurs (voir le tableau 3.4.1). Cinq façons différentes sont utilisées pour établir les prix. Trois modes d'approvisionnement des acheteurs existent, soit un approvisionnement libre entre vendeur et acheteur, un approvisionnement centralisé et, finalement, un approvisionnement centralisé avec une direction du produit. Ces deux dernières façons de faire supposent la mise en place d'une **agence de vente** par la fédération responsable de l'administration du plan conjoint. Notons que dans les productions **sous gestion de l'offre**, une coordination entre les plans conjoints provinciaux et les programmes nationaux de gestion des approvisionnements est nécessaire.

Agence de vente

L'**agence de vente volontaire** laisse le choix au producteur de vendre ses produits par l'agence de vente ou par lui-même. Dans ce contexte, la capacité de regrouper l'offre afin d'accroître la concurrence entre les acheteurs est limitée.

La mise en place d'une **agence de vente obligatoire** force tous les producteurs à utiliser exclusivement ce canal de commercialisation. Il faut noter que le fait de mettre en place une agence de vente obligatoire ne fait qu'assurer le regroupement de l'offre de produits agricoles. Il reste donc à négocier le mode de détermination du prix de vente.

Des agences de vente obligatoires existent dans trois secteurs de productions animales (porcs, bovins, lait).

Conclusion

Si l'on voulait résumer les relations entre les termes « mise en marché collective », « plan conjoint » et « agence de vente », on pourrait dire que la « **mise en marché collective** », telle que permise par la loi M-35.1, accorde différents pouvoirs aux producteurs d'une même production ayant créé un **plan conjoint** et un de ces pouvoirs est la possibilité de regrouper l'offre des produits agricoles en mettant en place une **agence de vente** afin de favoriser un meilleur rapport de force entre les producteurs et les acheteurs.

^{3.2} Extraits du document « La mise en marché collective en agriculture au Québec », publié le 24 mai 2001 par M. Claude Roy, Direction de la recherche économique et scientifique, Direction générale des politiques agroalimentaires du MAPAQ

Tableau 3.4.1 – Établissement des prix et modes d’approvisionnement des transformateurs

Plans conjoints	Prix					Approvisionnement		
	Négociation individuelle	Encan	Négociation collective	Basé sur un marché de référence	Administré	Libre individuel	Centralisé sans direction du produit	Centralisé avec direction du produit
Plan conjoint avec gestion de l’offre								
Lait			*		*			*
Poulets et dindons			*	*		*		
Œufs de consommation			*			*		
Œufs d’incubation			*			*		
Plan conjoint sans gestion de l’offre								
Porcs		*		*			*	*
Bovins	*	*				*	*	
Ovins	*	*				*		
Cultures commerciales	*					*		
Pommes de terre			*			*		
Acériculture			*			*		
Légumes de transformation			*			*		
Pommes			*			*		
Lapins			*			*		

Source : MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, adaptation de documents de la RMMAQ et du GREPA

Le quota

Au Québec, la gestion de l’offre est établie dans la production de lait, de poulet, de dindon, d’œufs de consommation et d’incubation. Dans le marché des denrées agricoles, la gestion de l’offre permet d’équilibrer l’offre et la demande afin que le prix soit optimal autant pour le producteur que pour le consommateur. Cet équilibre exige que les producteurs ajustent leur production totale en fonction de la demande avec une variation minime de l’offre. Pour ce faire, une agence de vente est organisée afin de répartir la production entre les entrepreneurs. Elle accorde à chacune un nombre annuel d’unités à produire. Ce droit s’appelle un quota.

Compte tenu des progrès technologiques qui sont réalisés chaque année et qui, en général, sont plus rapides que l’accroissement de la demande, les entreprises peuvent se retrouver en situation de surproduction et de déséquilibre qu’il faut qu’elles corrigent pour respecter le quota détenu. Elles ont alors deux choix : rééquilibrer les ressources de l’entreprise pour réduire la production ou acquérir un droit de produire supplémentaire libéré par le retrait de la production d’une autre entreprise. Il s’ensuit donc un marché pour le droit de produire où le prix est déterminé par l’offre et la demande.

Le tableau suivant illustre la progression du prix du quota dans différentes productions. On constate depuis 1993, que le droit de produire est devenu une denrée rare, ce qui a poussé son prix à des niveaux très élevés. Le revenu généré par le quota n’ayant pas suivi cette tendance, les entreprises doivent prendre plus de temps pour rentabiliser l’achat. Les producteurs doivent tenir compte de ce coût dans le développement de leur entreprise.

Tableau 3.4.2 – Évolution des prix des quotas, du revenu généré et taux de croissance pour diverses productions

	1993	2000	TCA %
Lait			
Prix du quota \$/kg mg/jr	14 133	25 640	8,9
Prix quota \$/hl	139	253	8,9
Revenu du lait \$/hl	48,48	54,84	1,8
Œufs de consommation*			
Prix quota \$/poule	32	110	19,3
Revenu \$/poule	308	412	4,3
Prix œufs \$/douzaine	1,09	1,35	3,1
Œufs/poule/an	282	305	1,1
Poulet*			
Prix quota \$/m ²	125	500	21,9
Revenu poulet \$/m ²	145	161	1,0
Prix poulet \$/kg	1,21	1,15	-0,7
Poulet produit kg/ m ²	120	140	2,2

Source : Fédération des Syndicats de gestion agricoles du Québec et MAPAQ, Direction régionale de l’Estrie

* Le prix du quota est une estimation afin d’établir des valeurs pour la production d’états financiers



4. Transformation

L'industrie des aliments et boissons est le plus important des secteurs manufacturiers au Québec, avec près de 60 000 emplois et des livraisons de 15,3 milliards de dollars. Environ 85 % de la production agricole est transformée dans des établissements québécois avant d'atteindre les marchés. Le Québec compte environ 1 700 entreprises qui exercent des activités de transformation alimentaire, dont 850 en font leur principale activité. Les établissements de transformation sont en majorité concentrés dans les régions de Montréal et de la Montérégie, où on trouve plus de 50 % des emplois du secteur et près de 70 % de sa valeur ajoutée ^{4.1}. La taille moyenne des usines du Québec demeure inférieure d'environ 25 % à celle des usines de l'Ontario. ^{4.2} Les PME dominent nettement au Québec, puisque près de 90 % des établissements comptent moins de 100 employés, et 75 % moins de 50 employés. Toutefois, les entreprises de 100 employés et plus contribuent pour environ 60 % des emplois et 70 % des expéditions manufacturières de l'industrie. ^{4.1}

Sur le marché international, on estime que plus de 25 % des entreprises de transformation alimentaire du Québec font de l'exportation, et qu'elles proviennent de tous les secteurs de l'industrie et de toutes les régions, sans égard à la taille des entreprises. L'industrie de la transformation alimentaire du Québec demeure la plus diversifiée et la moins dépendante du marché américain parmi toutes les grandes industries manufacturières. Ainsi, les États-Unis accaparent environ 75 % des exportations de l'industrie alimentaire du Québec, alors que l'Ontario y dirige près de 90 % de ses exportations et que l'ensemble des entreprises manufacturières du Québec y achemine environ 85 % de ses livraisons. ^{4.1}

En Estrie, le secteur de la transformation des aliments et des boissons présente un chiffre d'affaires d'environ 290 millions de dollars, soit moins de 2 % de la valeur des livraisons au Québec. Son PIB est estimé à 50 millions de dollars, soit 1,3 % du PIB du Québec. En 2000, on estime que les 190 entreprises du secteur de la transformation des aliments et des boissons de l'Estrie procurent de l'emploi à 1 400 personnes.

En comparant le ratio du PIB par emploi de l'industrie de la transformation agroalimentaire à celui du secteur manufacturier, on constate qu'au Québec, l'industrie de la transformation agroalimentaire est aussi performante que l'ensemble du secteur manufacturier. Toutefois, en Estrie, le ratio pour le secteur

^{4.1} Source : MAPAQ, Direction générale des politiques agroalimentaires, *L'industrie québécoise de la transformation alimentaire*, 2001

^{4.2} Source : MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, *La transformation des aliments*, 1999

de la transformation agroalimentaire est de 50 % de celui de l'ensemble du secteur manufacturier, soit un PIB de 36 000 \$ par emploi comparativement à 71 000 \$ par emploi. Cette grande différence s'explique par la petite taille des entreprises agroalimentaires de la région et la faible mécanisation des procédés.

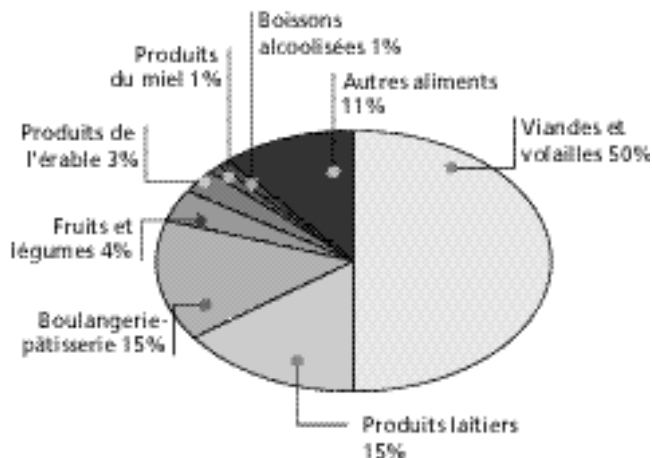
Tableau 4.1 – Importance de l'Industrie de la transformation agroalimentaire dans l'ensemble du secteur manufacturier en 2000

Année 2000	Par emploi (000 \$ de 1992)	
	Estrie	Québec
Agroalimentaire	36	65
Secteur manufacturier	71	67

Source : MAPAQ, Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec, 2001

Par ailleurs, c'est dans le secteur des viandes et volailles (abattoirs, charcuterie, etc.) que l'on trouve 50 % des emplois à temps plein. Celui-ci est suivi des secteurs des produits laitiers (fromageries, laiteries, etc.) (15 %) et de la boulangerie-pâtisserie (15 %).

Figure 4.1 – Répartition des emplois à temps plein par catégorie d'entreprises de transformation



Source : CIBLE et MAPAQ-Estrie, 1998

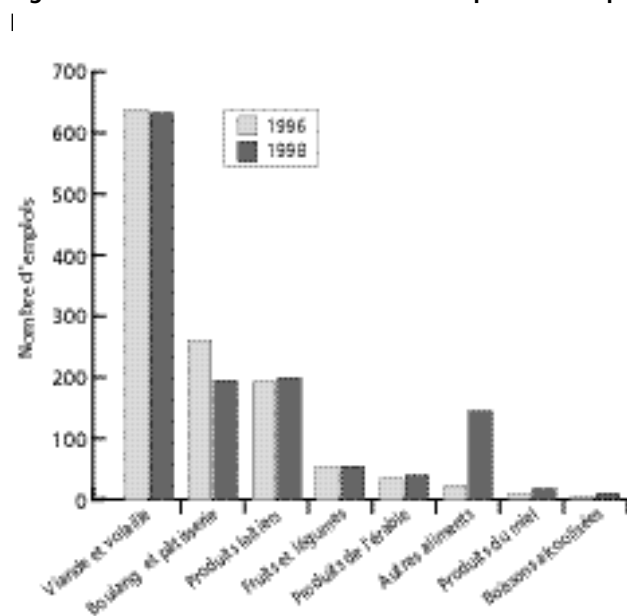
De plus, même si 65 % des emplois dans le secteur de la transformation sont à temps plein, environ 325 personnes travaillent à temps partiel, principalement dans les secteurs des produits laitiers, des viandes et volailles et de la boulangerie-pâtisserie, alors que près de 465 personnes occupent un emploi saisonnier, principalement dans le secteur des fruits et légumes.

Les entreprises de transformation en Estrie se caractérisent par une faible taille, puisque environ 75 % d'entre elles ont moins de cinq employés à temps plein et plus de 15 % engagent entre cinq et vingt-cinq employés. De plus, les producteurs agricoles qui

font de la transformation à la ferme représentent 34 % (70) des entreprises de transformation, alors qu'environ 60 % (122) de celles-ci se consacrent uniquement à la transformation.

Entre 1996 et 1998, le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation en Estrie est passé de 1 214 à 1 291, soit une croissance de 6 %. Le secteur de la boulangerie-pâtisserie a connu une baisse importante (26 %) du nombre d'emplois, alors que pendant cette période, le nombre d'emplois dans la catégorie « Autres aliments » (pâtes alimentaires, noix, épices, café, boissons gazeuses, eau, etc.) a augmenté d'un facteur de six.

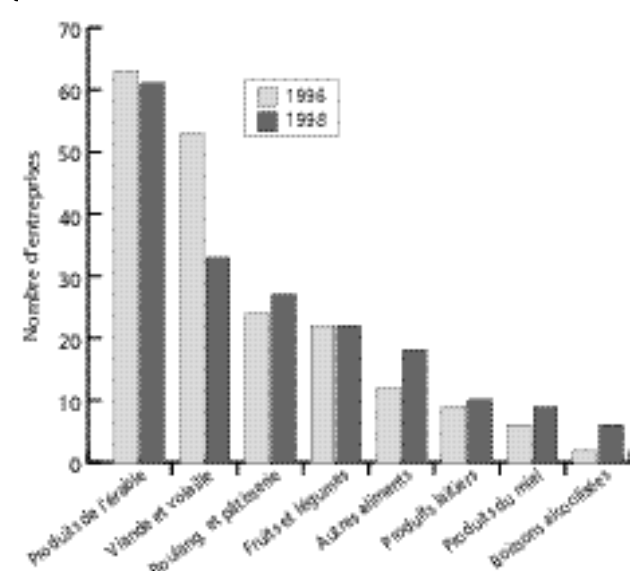
Figure 4.2 – Évolution du nombre d'emplois à temps



Source : CIBLE et MAPAQ-Estrie, 1998
MAPAQ-Estrie, 1996

Entre 1996 et 1998, le nombre d'entreprises de transformation en Estrie a légèrement baissé, passant de 191 à 186. Comme la tendance observée au Québec, la consolidation des entreprises de transformation s'est traduite en Estrie par une forte diminution (38 %) du nombre d'entreprises dans la catégorie « Viande et volaille », sans pour autant connaître une réduction significative du nombre d'emplois dans ce secteur. Par contre, à l'inverse, le nombre de boulangeries et de pâtisseries et celui dans la catégorie « Autres aliments » ont augmenté respectivement de 13 % et de 50 %. Dans la catégorie « Boulangerie-pâtisserie », cette croissance s'est traduite par une réduction du nombre moyen d'emplois par entreprise (de 11 à 7), alors que dans la catégorie « Autres aliments », c'est l'effet contraire qui s'est produit (de 2 à 8 emplois en moyenne par entreprise).

Figure 4.3 – Évolution du nombre d'entreprises de transformation par catégorie



Source : CIBLE et MAPAQ-Estrie, 1998
MAPAQ-Estrie, 1996



Le nouveau contexte d'affaires créé par les grands distributeurs laisse moins de latitude à l'approvisionnement local des épiceries. En effet, les grands distributeurs ont adopté un système de gestion plus serré des catégories de produits qui repose sur un éventail plus restreint de produits, dont plusieurs sont commercialisés sous les marques des distributeurs. Les analystes prévoient d'ailleurs que la part de marché pour ces produits devrait augmenter et pourrait atteindre des niveaux comparables à ceux observés sur les marchés canadiens et européens, soit respectivement 25 % et 30 %.^{4.1}

En Estrie, pour freiner cette tendance, le MAPAQ et le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie ont lancé avec succès une campagne de promotion (« Goûtez l'Estrie comme c'est fin! »), afin de susciter l'achat de produits alimentaires transformés localement dans les principaux supermarchés de la région.

^{4.1} Source : MAPAQ-Direction générale des politiques agroalimentaires, *L'industrie québécoise de la transformation alimentaire*, 2001

5. Commerces de gros et de détail, et restauration

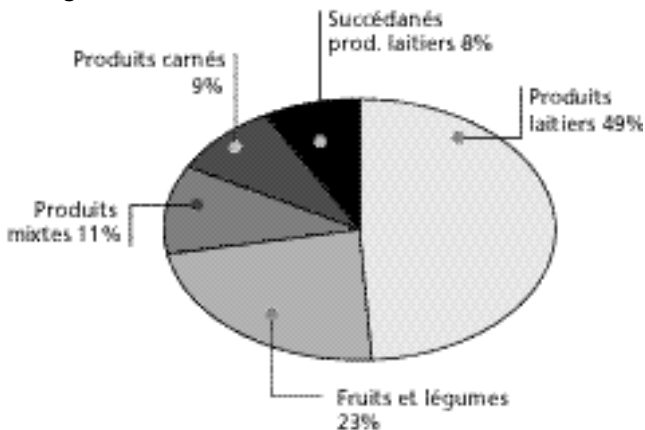
Le commerce des aliments constitue une activité très importante au Québec. En 2000, les ventes au détail des magasins d'alimentation (17,3 milliards de dollars) représentent 75 % du commerce, tandis que les recettes de restauration (5,7 milliards) y concourent pour 25 %. Environ un emploi sur huit dans l'ensemble du secteur des services, privés et publics est directement lié au commerce dans l'alimentation, que ce soit dans le commerce de gros ou de détail, ou dans la restauration.^{5.1}

5.1 Commerces de gros et de détail

Commerce de gros

Le commerce de gros procure de l'emploi à environ 800 personnes en Estrie, soit moins de 3 % des emplois offerts dans ce secteur au Québec. En 2001, on compte environ 64 grossistes en Estrie travaillant principalement dans le secteur des produits laitiers (49 %) et des fruits et légumes (23 %). Près de 60 % de tous les grossistes se trouvent principalement dans la MRC de la Région-Sherbrookoise.

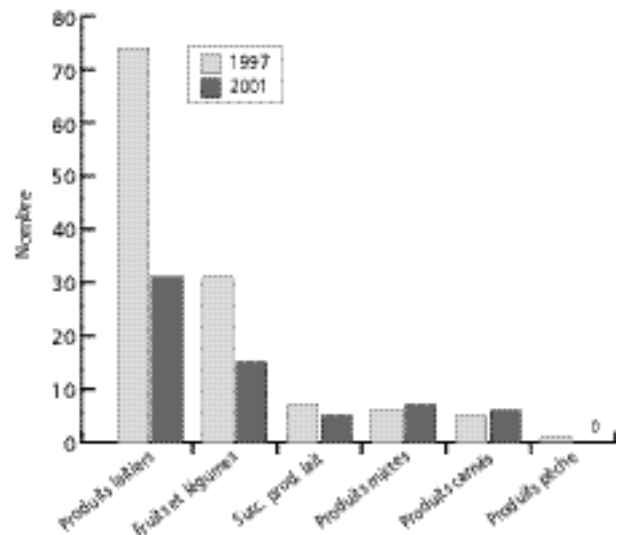
Figure 5.1 – Répartition du nombre de grossistes par catégorie en 2001



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Depuis 1997, le nombre de grossistes a considérablement chuté, soit de près de 50 %, passant de 124 à 64 entreprises. Cette réduction s'est produite principalement dans les deux principaux secteurs, soit les produits laitiers et les fruits et légumes.

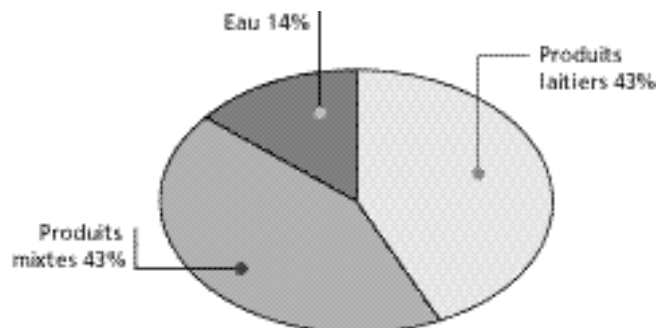
Figure 5.2 – Évolution du nombre de grossistes par catégorie



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Sur le plan de l'entreposage, on compte sept entrepôts en Estrie pour loger des produits laitiers (43 %) et des produits mixtes (plusieurs produits différents) (43 %).

Figure 5.3 – Répartition du nombre d'entrepôts par catégorie en 2001

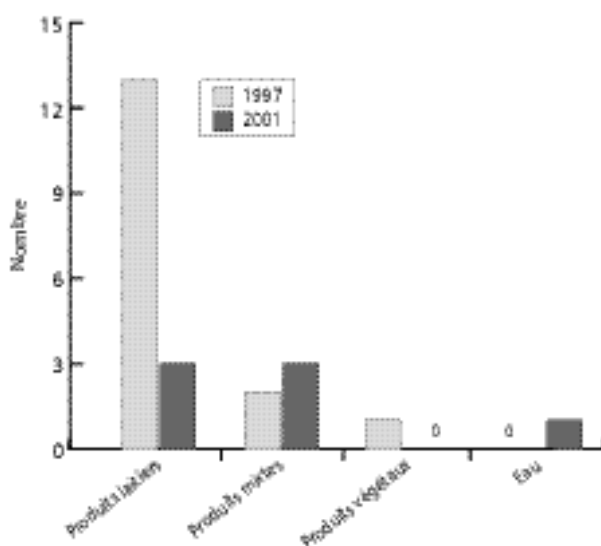


Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

^{5.1} Source : MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, Le commerce des aliments, 2000

Depuis 1997, le nombre d'entrepôts en Estrie a également chuté d'environ 55 %, passant de 16 à 7. Les entrepôts pour produits végétaux ont disparu, alors que le nombre de sites pour les produits laitiers a diminué de 77 %. Pendant cette période, le nombre d'entrepôts mixtes est passé de deux à trois. D'une façon générale, on peut expliquer cette réduction du nombre d'entrepôts par l'augmentation de la fréquence d'approvisionnement de la région par l'intermédiaire des grands entrepôts des grandes chaînes d'alimentation, situés dans la région de Montréal.

Figure 5.4 – Évolution du nombre d'entrepôts par catégorie



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Commerce de détail

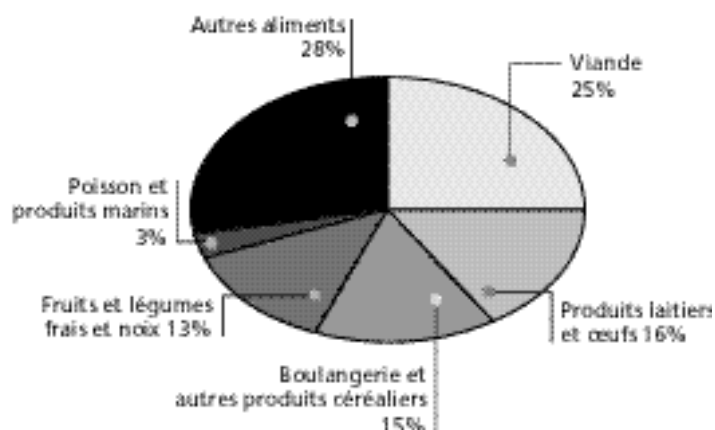
Le commerce de détail génère plus de 3 900 emplois dans la région, répartis dans plus de 600 entreprises. L'Estrie détient environ 4 % de l'emploi dans le commerce de détail alimentaire au Québec.

Le PIB du commerce de détail alimentaire est estimé à environ 90 millions de dollars, soit 3,5 % du PIB du même secteur au Québec.

Les ventes au détail en alimentation représentent un montant de 600 millions de dollars, soit 26 % de l'ensemble des ventes au détail en Estrie. En 2000, on estime que les ventes au détail en alimentation atteignent environ 2 080 \$ par personne en Estrie, comparativement à 2 350 \$ par personne au Québec.⁵²

En 1997, le panier d'épicerie des résidents de l'Estrie se composait, en ce qui concerne les dépenses alimentaires, de 25 % d'achat en viandes, 16 % en produits laitiers et œufs, 15 % en boulangerie et autres produits céréaliers, et 13 % en fruits et légumes frais et noix.

Figure 5.5 – Répartition des dépenses de consommation en alimentation en 1997



Source : MICST, Direction du développement des réseaux commerciaux, 1998

Au Québec, entre 1992 et 1997, les supermarchés d'alimentation ont pris une part grandissante du marché passant de 60 % à plus de 70 % des ventes des commerces alimentaires. La catégorie « Épicerie » occupe environ 20 % du marché, alors que sa part de marché était d'environ 32 % en 1992. Enfin, la catégorie « Autres magasins d'alimentation », qui regroupe les boucheries, les boulangeries et les fruiteries, a connu une forte croissance (40 %) pour la même période et représente près de 10 % du marché.⁵³

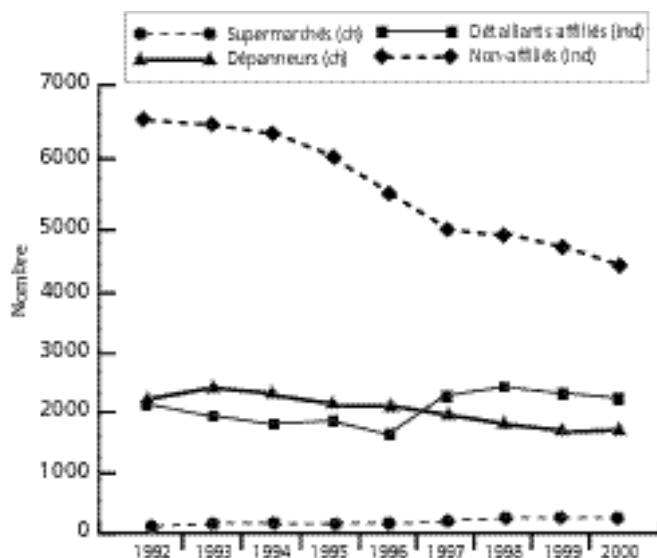
De 1992 à 2000, le nombre total de magasins d'alimentation au Québec a chuté de 22 %, soit en moyenne 3 % par année, passant de 11 103 à 8 639 magasins. C'est principalement du côté des magasins non affiliés et des dépanneurs (chaînes) que cette baisse s'est concrétisée, avec respectivement une diminution du nombre de magasins de 32 % et 22 %. Les détaillants non affiliés représentent toutefois 52 % (4 453) du nombre de magasins au Québec. Pour leur part, les supermarchés (chaînes) ont connu une forte augmentation (77 %), passant de 144 à 255 magasins, alors que le nombre de détaillants affiliés est demeuré relativement stable à 2 208 magasins durant cette période.⁵⁴

⁵² MAPAQ-Direction de la recherche économique et scientifique, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec*, 2001

⁵³ Statistique Canada, Division du commerce de détail, 1997 MAPAQ-Bioclips, mars 1999

⁵⁴ Canadian Grocer, et MAPAQ-DRES, octobre 2001

Figure 5.6 – Évolution du nombre de magasins d'alimentation au Québec



Source : Canadian Grocer et MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, octobre 2001

Au Québec, trois chaînes détiennent plus de 70 % des parts du marché, soit Loblaw, Sobeys et Métro. La concentration dans le secteur de la distribution alimentaire n'est pas un phénomène récent au Québec. Toutefois, à la fin de 1998, l'achat de Provigo par Loblaw et du Groupe Oshawa par Sobeys a considérablement accentué le phénomène.^{5.5}

La tendance demeure vers une plus grande consolidation dans le secteur de la distribution des aliments. Selon les analystes, il y a de fortes chances que l'alimentation au détail ou en gros au Canada soit dominée à moyen terme par un nombre encore plus restreint d'entreprises. Toutefois, on s'attend également à ce que les points de vente non traditionnels (pharmacies, magasins à grande surface, stations d'essence, magasins-entrepôts), qui réalisent plus de 10 % des ventes de produits alimentaires, augmentent leur part du marché dans les prochaines années.^{5.5}

La diminution du nombre de magasins, combinée à une faible croissance de la population, fait en sorte que le bassin de population desservi par magasin est en hausse au Québec. En 2000, on compte environ 855 personnes par magasin, alors qu'en 1992, le ratio est de 645 personnes par magasin, ce qui représente une hausse de 33 %. En Estrie, le ratio est de 475 personnes par magasin, ce qui peut s'expliquer par la faible concentration de la population répartie sur un vaste territoire.

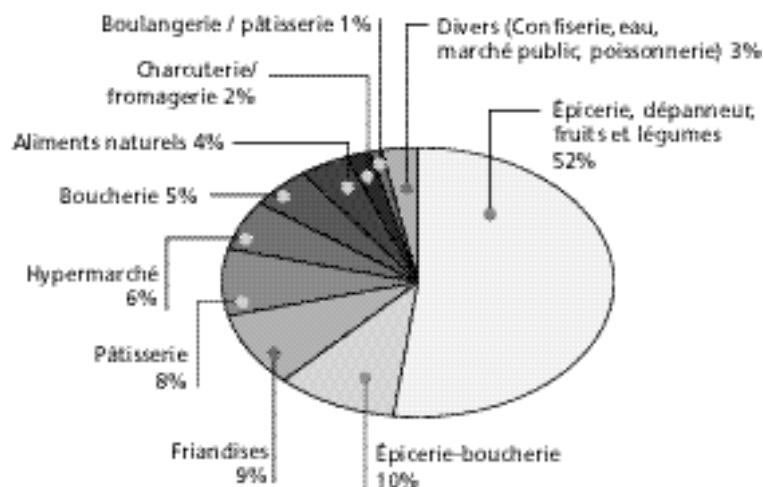
Tableau 5.1 – Évolution des indicateurs liés aux opérations de détail des magasins d'alimentation en Estrie et au Québec

	1992		2000	
	Estrie	Québec	Estrie	Québec
Nbre magasins	Nd	11 103	610	8639
Population/magasin	Nd	645	475	855

Source: Canadian Grocer et MAPAQ, Direction de la recherche économique et scientifique, octobre 2001, MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

En Estrie, la catégorie « Épicerie-dépanneur-marché fruits et légumes » représente plus de 50 % du nombre de magasins d'alimentation. En 2001, on compte peu de magasins à grande surface (catégorie « Hypermarché ») dans la région, soit environ 38. Toutefois, si on considère la tendance qui se manifeste au Québec, la part de marché de cette catégorie devrait s'accroître également en Estrie. Ce genre de magasins se trouve évidemment là où la concentration de la population le justifie, et c'est justement dans la MRC de la Région-Sherbrookoise que l'on trouve 55 % des magasins de la catégorie « Hypermarché ».

Figure 5.7 – Répartition du nombre de magasins d'alimentation par catégorie en 2001

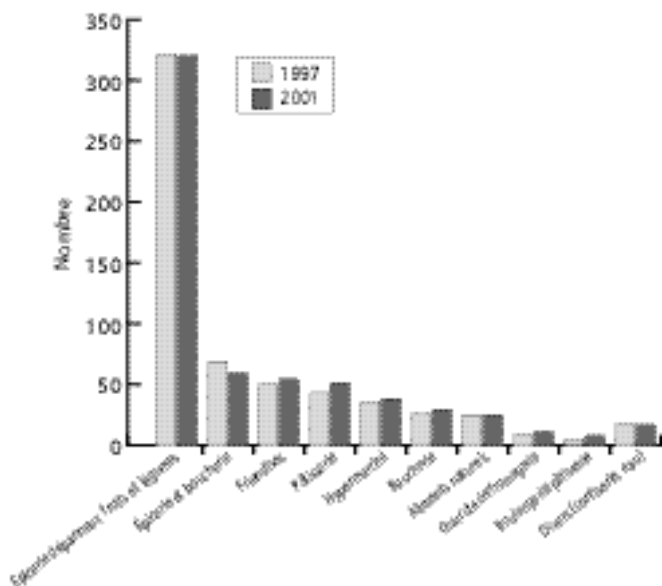


Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

^{5.5} MAPAQ-Direction générale des politiques agroalimentaires, *L'industrie québécoise de la transformation alimentaire*, 2001

Depuis 1997, le nombre de magasins d'alimentation en Estrie n'a augmenté que de 1 %, passant de 603 à 612. Alors que la catégorie « Épicerie-dépanneur-marché fruits et légumes » et celle des « Aliments naturels » sont restées relativement stables, la catégorie « Épicerie-boucherie » a décliné d'environ 14 %. Toutes les autres catégories ont connu une croissance, notamment la catégorie « Pâtisserie », qui a augmenté de près de 20 % durant cette période.

Figure 5.8 – Évolution du nombre de magasins d'ali-



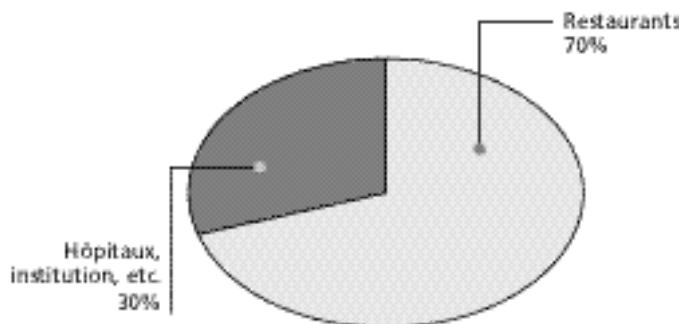
Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

5.2 Restauration

Le secteur de la restauration procure de l'emploi à plus de 7 200 personnes dans la région, soit 39 % de tous les emplois du secteur agricole et agroalimentaire de l'Estrie et près de 5 % des emplois dans ce secteur au Québec. La restauration contribue à 38 % du PIB agricole et agroalimentaire de la région, avec un apport de 180 millions de dollars. De plus, les recettes liées à la restauration en Estrie atteignent 300 millions de dollars, soit 1 040 \$ par personne comparativement à 780 \$ par personne au Québec. En Estrie, la restauration constitue d'ailleurs un pilier de l'industrie touristique régionale.

On peut diviser le secteur de la restauration en deux grandes catégories : le service offert par le milieu privé dont l'accès est direct, soit les restaurants, et celui offert par les hôpitaux, les institutions et le milieu privé, dont l'accès est plus restreint. En 2001, on compte près de 14 000 établissements offrant de la restauration au Québec, dont 1 500 en Estrie. Dans la région, près de 70 % de ces établissements se trouvent dans la grande catégorie « Restaurant ».

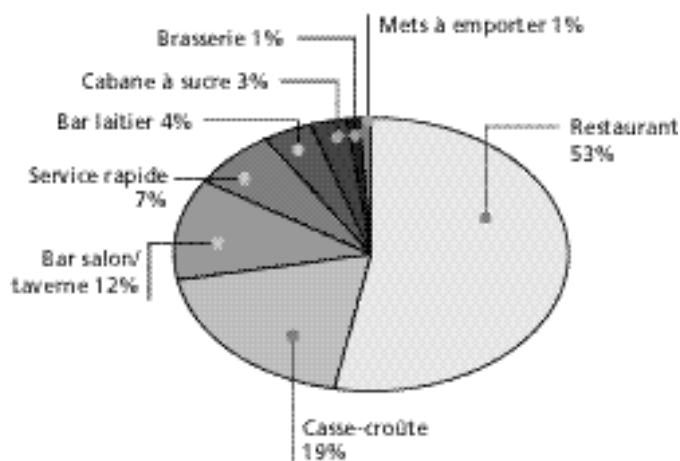
Figure 5.9 – Répartition du nombre d'établissements offrant de la restauration par grande catégorie



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Dans la grande catégorie « Restaurant », on compte environ 1 040 établissements. La plupart de ceux-ci (53 %) offrent des repas complets. On les classe alors dans la catégorie « Restaurant » proprement dit. Les casse-croûte représentent près de 20 % des établissements de cette grande catégorie dans la région.

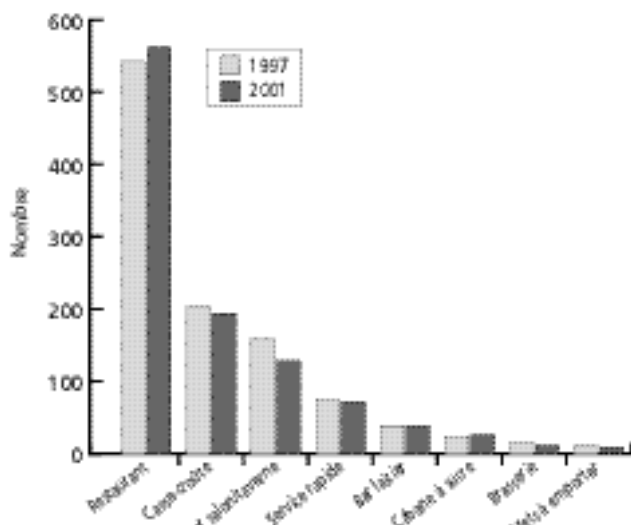
Figure 5.10 – Répartition du nombre d'établissements dans la grande catégorie « Restaurant » par catégorie en 2001



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Depuis 1997, le nombre d'établissements dans la grande catégorie « Restaurant » a diminué d'environ 3 %, passant de 1 068 à 1 040. Tous les types d'établissements dans cette catégorie ont diminué en nombre, sauf les restaurants (croissance de 4 %) et les cabanes à sucre.

Figure 5.11 – Évolution du nombre d'établissements dans la grande catégorie « Restaurant » par catégorie



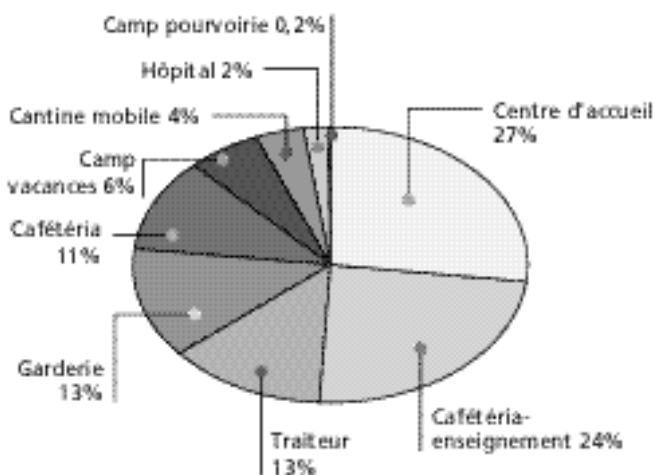
Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Ajoutons que l'Estrie est réputée sur le plan gastronomique pour l'excellence de certaines tables, reconnues à l'échelle internationale, et pour la diversité de l'expérience culinaire qu'elle propose, que ce soit la restauration de type familial, les repas champêtres ou la fine cuisine. Ces dernières années, la concertation des intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire vise à accentuer

l'image distinctive de la cuisine estrienne en tirant profit de la qualité des produits agricoles d'ici et du savoir-faire des chefs de la région.

Dans la grande catégorie « Hôpitaux, institutions et autres », on compte 454 établissements. Les centres d'accueil (27 %) et les cafétérias d'enseignement (24 %) y sont les établissements les plus nombreux.

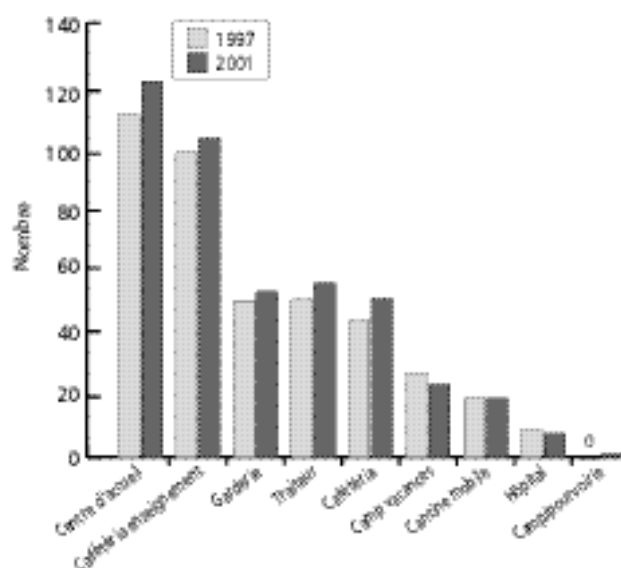
Figure 5.12 – Répartition du nombre d'établissements dans la grande catégorie « Hôpitaux, institutions et autres » par catégorie



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001

Depuis 1997, le nombre d'établissements dans la grande catégorie « Hôpitaux, institutions et autres » a augmenté d'environ 6 %, passant de 427 à 454. Le nombre de traiteurs et de cafétérias d'enseignement a connu la plus forte augmentation, soit respectivement 20 % et 10 %.

Figure 5.13 – Évolution du nombre d'établissements dans la grande catégorie « Hôpitaux, institutions et autres » par catégorie



Source : MAPAQ, Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale, 2001



6. Perspectives de développement

6.1 Productions animales

Production laitière

La production laitière en Estrie devrait connaître un très faible taux de croissance annuel d'ici 2005, soit l'équivalent de celui réalisé entre 1993 et 2000 (0,3 %). Les prix élevés des terres en culture (résultant de la pression environnementale) et du quota laitier représentent les principaux facteurs limitant la croissance de cette production. La concentration de la production, observée ces dernières années, devrait se poursuivre. Ainsi, d'ici 2005, le nombre d'exploitations devrait continuer de diminuer, alors que le volume de production et le nombre de vaches par entreprise devraient continuer d'augmenter.

Par ailleurs, le marché québécois se développe progressivement vers les produits laitiers biologiques et du terroir. En Estrie, quelques exploitations laitières sont certifiées ou en transition vers l'agriculture biologique et d'autres transforment elles-mêmes leur production laitière en fromages.

Production bovine

La production de bovins de boucherie a connu une faible décroissance entre 1993 et 2000 et devrait se stabiliser d'ici 2005. On estime l'âge moyen des producteurs à 55 ans, ce qui peut expliquer qu'après peu d'années seulement, l'exploitant quitte définitivement la production agricole. D'une façon générale, la production bovine ne constitue pas la seule source de revenu familial, puisque près de 70 % des entreprises bovines ont un revenu agricole brut inférieur à 50 000 \$. L'appui financier de la Financière agricole du Québec, particulièrement par son programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, constitue un facteur déterminant et essentiel pour le maintien de cette production.

Afin de répondre aux attentes grandissantes de la population en matière de qualité et de sécurité alimentaire, le gouvernement appuie la mise en place d'un système de traçabilité des aliments et l'implantation de systèmes d'assurance-qualité de type HACCP. L'ensemble de la filière bovine sera couverte par un système de traçabilité d'ici 2005. De plus, un organisme indépendant, *Agri-traçabilité Québec*, vient d'être créé avec comme mission d'appuyer l'implantation de la traçabilité des produits agricoles.

Par ailleurs, les divers intervenants concernés des secteurs privés et publics du milieu agricole travaillent de concert afin de développer une viande ayant des qualités organoleptiques distinctives et spécifiques à l'Estrie. De plus, les marchés pour la viande bovine biologique pourraient se développer dans les prochaines années.

Production porcine

La production porcine, qui a connu une forte croissance entre 1993 et 2000, devrait connaître un ralentissement à partir de 2005 avec la modernisation du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*. Ce règlement prendra en compte la valeur fertilisante réelle des fumiers et basera la gestion des fumiers selon une approche par entreprise.

Au point de vue de l'agroenvironnement, le gouvernement soutient le virage vert, en favorisant la réduction de la pollution diffuse et en développant de nouvelles méthodes de traitement des fumiers et des lisiers. Le gouvernement compte implanter progressivement le principe d'écoconditionnalité afin de lier l'aide financière gouvernementale au respect de normes environnementales. Le secteur porcin sera le premier touché.

Production ovine

L'Estrie est la deuxième région productrice d'agneaux au Québec et détient 20 % du marché. La croissance de 5 % par année, observée entre 1993 et 2000, devrait se poursuivre pour les cinq prochaines années. Cette production est bien adaptée au relief vallonné de la région et en valorise la ressource fourragère. De plus, le Syndicat des producteurs de moutons de l'Estrie, en collaboration avec des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et des détaillants (boucherie), favorise le développement de cette production en Estrie.

Production caprine

La production caprine a connu une forte croissance (15 % par année) entre 1993 et 2000. Par contre, pour les années à venir, la croissance devrait être relativement faible, principalement en raison de l'absence d'une usine de transformation du lait de chèvre en région. L'organisation du transport du lait devrait alors permettre d'assister à une augmentation du cheptel caprin dans les troupeaux existants. Le développement de cette production est étroitement lié au développement des marchés dans ce secteur.

Autres productions animales

Entre 1993 et 2000, alors que la production de cervidés (cerfs rouges, et autres) connaissait une croissance élevée, la production de lapins subissait une décroissance. Par contre, pour ces deux productions, on prévoit une augmentation du nombre de producteurs, en raison notamment, dans le cas du lapin, d'une mise en marché centralisée au Québec.

Les productions de miel (apiculture), de sangliers et de bisons ont connu une faible croissance, voire une décroissance entre 1993 et 2000. On prévoit toutefois que le développement de ces productions devrait se stabiliser au cours des prochaines années.

Enfin, en aquaculture, l'élevage de truites de table et d'ensemencement a connu une très forte croissance depuis 1993. On prévoit que la production de truites pour l'ensemencement devrait se stabiliser, alors que la croissance de la production pour les truites de table pourrait se poursuivre chez les entreprises existantes, tout en étant liée aux contraintes de plus en plus strictes des normes environnementales au regard de la gestion de l'eau.

6.2 Productions végétales

Grandes cultures

Entre 1993 et 2000, sur le plan des céréales et des protéagineux, un fort taux de croissance annuel a été observé pour les cultures du maïs-grain (17 %), du soya (60 %) et du blé pour l'alimentation humaine (27 %). Durant la même période, les superficies en canola et en orge ont diminué, alors que celles des autres cultures sont demeurées relativement stables. D'ici 2005, on s'attend à ce que seules les cultures de l'avoine nue et du soya (biologique et sans intrant) connaissent une forte croissance dans la région.

Sur le plan des plantes fourragères, les prairies à dominance de graminées et les pâturages améliorés ont connu une bonne croissance ces dernières années, alors que les autres cultures fourragères ont vu leurs superficies réduites. Toutefois, d'ici 2005, en raison notamment de la réglementation environnementale, la croissance dans le secteur des plantes fourragères devrait se faire du côté des prairies à dominance de graminées et du maïs fourrager, deux cultures qui valorisent très bien les fumiers et les lisiers.

Horticulture

Fruits

Outre la culture de la vigne, du framboisier et du prunier, les autres cultures de fruits ont connu une décroissance entre 1993 et 2000. D'ici 2005, on prévoit que les cultures du framboisier, de la vigne, du bleuets en corymbe et quelques nouveaux fruits prometteurs (argousier, cassis) connaîtront une croissance, à la suite de l'implantation de nouveaux cultivars et au développement des marchés. La conversion des superficies en pommiers standards vers la culture de pommiers nains et semi-nains devrait se poursuivre. Enfin, la transformation des fruits offre des perspectives de développement intéressantes.

Légumes en plein champ

Entre 1993 et 2000, seules les superficies en chou, en courge et en laitue ont augmenté, alors que celles des autres légumes sont demeurées relativement stables. D'ici 2005, on prévoit que les cultures de l'asperge, de la citrouille, des fines herbes, de la laitue biologique et de la tomate seront en croissance. Ces croissances s'expliquent entre autres par la disponibilité de cultivars plus performants dans le cas de l'asperge, et un marché potentiel en développement pour les autres cultures.

Par ailleurs, le développement récent de la culture des plantes médicinales présente des perspectives de développement prometteuses pour le marché des produits biologiques.

Cultures abritées

Entre 1993 et 2000, les cultures abritées de fines herbes, de fleurs annuelles, de potées fleuries et de laitue ont connu une très bonne croissance, alors que celles du concombre et de la tomate notamment ont décliné. D'ici 2005, on prévoit que les cultures abritées suivantes connaîtront une croissance : concombre, fines herbes, laitue et piment. Le développement devrait se faire du côté des marchés de produits biologiques.

Horticulture ornementale

Entre 1993 et 2000, seule la culture des arbustes en plein champ a connu une croissance, alors que les superficies en arbres de Noël sont demeurées relativement stables et que celles des autres cultures ornementales ont diminué. D'ici 2005, on prévoit que toutes les cultures ornementales stagneront, sauf la culture des arbres de Noël dont les superficies devraient encore s'accroître. Le taux de change élevé favorise l'exportation des arbres de Noël vers le marché américain.

Acériculture

L'acériculture a connu une forte croissance entre 1993 et 2000 (près de 10 % par année). Malgré un potentiel acéricole permettant de doubler le volume de la production en Estrie, on prévoit peu de développement d'ici 2005, compte tenu des marchés actuels limités et des efforts à faire pour développer sur le plan international. Toutefois, la mise en place récente d'une agence de vente pour le vrac pourrait faciliter l'écoulement et la promotion des produits dans ce secteur.

6.3 Transformation

Le secteur de la transformation est le maillon faible de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Estrie. Les entreprises de transformation de la région devront continuer à travailler de concert afin d'accéder au marché des trois grandes chaînes de la distribution alimentaire qui contrôlent plus de 65 % du marché au Québec.

Le MAPAQ a mis en place un programme d'appui à la diversification et à la transformation alimentaire afin d'appuyer la transformation et la valorisation des produits agricoles, la modernisation d'abattoirs de proximité et la diversification de l'agriculture régionale.

La Financière agricole du Québec a créé bientôt une nouvelle filiale afin d'offrir un financement complémentaire à des projets liés à la transformation de produits spécialisés, locaux ou régionaux à valeur ajoutée de même qu'à des projets d'investissement structurants en amont ou en aval de la production agricole.

En 2002, le gouvernement du Québec devrait adopter une politique de la transformation alimentaire qui s'articulera autour de trois axes : l'accès aux marchés, l'investissement, la productivité et l'innovation.



Références

Bureau de la statistique du Québec. *Statistiques agricoles 1972*.

Chalifour, Patrick. *Rapport de l'étude sur la mise en valeur des friches en Estrie*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction régionale de l'Estrie, Estrie, mai 2000.

Conseil de l'industrie bioalimentaire du l'Estrie (CIBLE) et MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie. *Enquête 1998*.

Conseil régional de développement de l'Estrie. *Communiqué*, décembre 2001.

Dorion, Pierre A. *Les bovins de boucherie*, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Service de l'information et des recherches, Québec, 1993, p. 7 et 8.

Environnement Canada. *Normales climatiques au Canada, (période d'au moins 20 ans)*
Site Internet : <http://www.msc-smc.ec.gc.ca>.

Fédération des syndicats de gestion agricole du Québec. *Banque de données AGRITEL*.

Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ). *Rapports annuels*.

Kimpton, H. *Tendances lourdes influant sur l'agro-alimentaire*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction de la recherche économique et scientifique, Québec, 2001

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), *Fiches d'enregistrement, 1991*.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction de l'environnement et du développement durable, *Impacts pour le monde agricole et municipal de la loi relative à la protection et au développement des activités agricoles*, Québec, juillet 1997.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de l'Estrie. *Adaptation des études pédologiques des comtés de Stanstead, Richmond, Sherbrooke, et Compton (1943), Frontenac (1996) et Wolfe (1998), et des cartes écoforestières du MRN (1995), 2001*.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale de l'Estrie. *Adaptation de l'inventaire des terres du Canada, ARDA (1967) et des cartes écoforestières du MRN (1995), 2001*.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des politiques agroalimentaires. *L'industrie québécoise de la transformation alimentaire*, Québec, 2001.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction de la recherche économique et scientifique. *La transformation des aliments*, Québec, 1999.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec*, Québec, 2001.

Statistique Canada. *Recensement de l'agriculture, 1996*.

Université Laval. *Compilation GREPA*, Québec, 2000.

Sources

Canadian Grocer.

Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), Direction de la recherche économique.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, (MAPAQ), Direction de la recherche économique et scientifique.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction des politiques sur la gestion des risques.

Ministère de l'Industrie, du Commerce de la Science et Technologie, (MICST), Direction du développement des réseaux commerciaux.

